



**EMETTEUR**  
CABINET FNSPF

**DESTINATAIRES :**  
MEMBRES CE FNSPF  
MEMBRES CA FNSPF  
RAPPORTEURS COMMISSIONS FNSPF  
PUD-PUR

## **PROCES-VERBAL**

### **REUNION DU COMITE EXECUTIF DU 19 NOVEMBRE 2014**

*Le Comité Exécutif de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France s'est réuni le 19 novembre 2014 à la Maison de sapeurs-pompiers de France sous la présidence du Colonel Eric FAURE.*

#### **ASSISTAIENT A LA REUNION**

COLONEL FAURE  
COLONEL HEYRAUD  
MEDECIN-COLONEL HERTGEN  
LIEUTENANT-COLONEL HUBERT

LIEUTENANT-COLONEL MARCHAL  
COLONEL PERRIN  
CAPITAINE PERUSIN

#### **ABSENTS EXCUSES**

CNE GUILBERT  
LIEUTENANT-COLONEL TURC

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

COLONEL ERIC FLORES, DIRECTEUR DES PUBLICATIONS  
GUILLAUME BELLANGER, DIRECTEUR DE CABINET  
CELINE NOGUES, DIRECTEUR GENERAL

#### **ORDRE DU JOUR**

I	APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DU 12 NOVEMBRE 2014	2
II	COMMUNICATION DU PRESIDENT	2
III	POINT SUR LES DOSSIERS D'ACTUALITES	3
IV	COMMUNICATION SUR LA VIE FEDERALE	4
V	POINT SOUMIS A L'ARBITRAGE DU COMITE EXECUTIF	6
VI	REUNIONS	8
VII	INVITATIONS	13

## I-APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DU 12 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 12 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## II-COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

### 1) Rencontre du 17 novembre 2014 avec Mme Isabelle WEIL, présidente de l'association RMC/BFM

Le Président rend compte au Comité exécutif de sa rencontre du 17 novembre 2014 avec Mme Isabelle WEIL, présidente de l'association RMC/BFM, consacrée à un point d'étape du partenariat noué par la FNSPF avec cette dernière.

Plusieurs demandes ont été formulées par la FNSPF à cette occasion :

- une valorisation équilibrée du 112, du 18 et du 15 dans l'application mobile « arrêt cardiaque » développée par l'association : la présidente WEIL s'est dite convaincue de la nécessaire promotion renforcée du 112 ;
  - une réponse à sa requête visant à intégrer le conseil scientifique ;
  - la mise à l'étude d'un appui pour du mécénat de diffusion gratuite de messages et/ou de programmes courts de prévention sur les chaînes RMC et BFM.
- ### 2) Rencontre du 12 novembre 2014 avec M. Jean-Jacques HYEST, sénateur de Seine-et-Marne, co-rapporteur du projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République

Le Président, le Secrétaire général et le Col FLORES relatent leur rencontre du 12 novembre 2014 avec M. Jean-Jacques HYEST, sénateur de Seine-et-Marne et co-rapporteur du projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République.

Cet entretien s'inscrivait dans le cadre des auditions engagées par la commission des Lois du Sénat sur ce texte examiné en séance publique à compter du 16 décembre 2014.

Il a permis d'avoir un échange de vues sur les conséquences de la réforme de l'organisation territoriale de notre pays sur la gouvernance des services d'incendie et de secours, à la suite des échanges intervenus et des annonces effectuées par M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, lors du dernier congrès national des sapeurs-pompiers (Avignon, 1-4 octobre 2014).

La FNSPF a rappelé son attachement à l'échelon départemental comme niveau d'organisation de la réponse opérationnelle et au maintien de la compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales (départements, métropoles, intercommunalités, communes) dans le cadre d'une gouvernance rééquilibrée aux niveaux local et national. Elle a par ailleurs souligné la plasticité de l'établissement public SDIS et sa capacité d'adaptation à la diversité des situations territoriales.

Le président HYEST a estimé nécessaire de ne pas remettre en cause, lors de l'examen de ce texte, l'organisation actuelle des SDIS, reconnue pour son efficacité.

### III-POINT SUR LES DOSSIERS D'ACTUALITE

- 1) Point sur les dossiers de prévention : campagne de communication contre l'incendie domestique ; demande de reconnaissance de la prévention des accidents de la vie courante contre grande cause nationale

Le Comité exécutif un point de situation des dossiers relatifs à la prévention des risques.  
Il évoque :

- les discussions en cours avec les ministères du Logement et de l'Intérieur sur le projet de campagne de communication contre l'incendie domestique : le ministère du Logement a donné son accord à la prise en main de cette campagne, sur la base de la campagne de la FNSPF et avec sa co-signature ; la convention support est en cours de négociation ; les affiches doivent être prochainement communiquées à la FNSPF.
- la préparation du dossier de candidature en vue d'une demande de reconnaissance de la prévention des accidents de la vie courante comme grande cause nationale : la FNSPF attend la réponse de la Croix-Rouge française à sa proposition de répartition des travaux de rédaction du dossier de candidature.

- 2) Service citoyen de sécurité civile

Le Comité exécutif a appris l'intervention d'un accord le 13 novembre dernier entre le ministère de l'Intérieur (DGSCGC) et l'Agence du service civique (ASC) sur le cadre du lancement expérimental du service citoyen de sécurité civile demandé par le président de la République au congrès de la FNSPF le 12 octobre 2013, prévu début 2015 dans les SDIS 54, 55 et 88.

Il regrette que la FNSPF n'ait pas été associée à cette démarche prévue par l'Engagement national pour le volontariat signé entre les acteurs de la gouvernance des services d'incendie et de secours (mesure n° 24), malgré sa qualité de membre du comité stratégique de l'ASC.

- 3) Proposition de loi de M. Roland COURTEAU et du groupe socialiste du Sénat tendant à favoriser le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires- création par la commission des Lois du Sénat d'une mission d'information sur les SDIS

Le Comité exécutif évoque l'examen en cours par le Sénat de la proposition de loi de M. Roland COURTEAU et du groupe socialiste tendant à favoriser le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires :

- la proposition de loi a été adoptée à l'unanimité le 12 novembre par la commission des Lois qui, à l'initiative de son rapporteur, a adopté un amendement pour tenir compte des contraintes engendrées, pour les collectivités locales, par sa mise en œuvre : le bénéfice de la formation initiale serait lié à la souscription d'un engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- ce texte a été adopté ce jour en séance publique.

Le rapport de la commission des Lois et le compte-rendu des débats sont annexés au présent procès-verbal.

Le Comité exécutif prend alors acte de la création par la commission des Lois du Sénat d'une mission d'information « *sur la situation et l'évolution des services départementaux d'incendie et de secours et des secours sanitaires d'urgence dans le cadre de la réforme territoriale* », avec comme co-rapporteurs Catherine TROENDLÉ (UMP- Haut-Rhin) et Pierre-Yves COLLOMBAT (RDSE - Var). Cette mission sera notamment chargée de « *poursuivre sa réflexion* » et de « *formuler des propositions complémentaires (...) pour susciter de nouvelles vocations* » de sapeurs-pompiers volontaires.

#### 4) Situation des sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Redon

Le Comité exécutif évoque le courrier adressé par les sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Redon (Ille-et-Vilaine) aux autorités départementales pour les alerter sur l'impact pour l'implication des sapeurs-pompiers volontaires dans la réponse opérationnelle des nouvelles dispositions applicables dans les centres mixtes, dont la FNSPF a été rendue destinataire en copie.

Le Cne PERUSIN, vice-président chargé de l'animation du réseau, est chargé de prendre contact à ce propos avec le président de l'UDSP.

#### 5) Parution de textes au Journal officiel :

Le Comité exécutif prend acte de la parution au *Journal officiel de la République française* :

- du 14 novembre, de l'arrêté du 31 octobre 2014 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant au titre de l'année 2014 le contingent relatif à la médaille de la sécurité intérieure (*ce contingent est porté de 1500 à 2200 pour l'échelon bronze, de 300 à 600 pour l'échelon argent, et de 100 à 200 pour l'échelon or*) ;
- du 15 novembre, du décret du 13 novembre 2014 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite : 27 sapeurs-pompiers ou anciens sapeurs-pompiers ont été nommés ou promus à cette occasion.

Ces textes sont annexés au présent procès-verbal.

## IV- COMMUNICATIONS SUR LA VIE FEDERALE

### 1) Réunions des instances fédérales du SSSM du 3 novembre 2014

Le Méd Col HERTGEN dresse la synthèse des réunions des quatre sous-commissions fédérales représentatives du service de santé et de secours médical (SSSM) du 3 novembre 2014, principalement consacrées à l'examen des points suivants :

- Médecins : promotion de l'engagement volontaire (dans la perspective du rapport présenté au Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires le 27 novembre) ; intégration des médecins sapeurs-pompiers volontaires dans la réponse opérationnelle dans le contexte de revalorisation du statut des médecins correspondants de SAMU ;

- Infirmiers : attention, teintée parfois de crispation, sur le chantier de modernisation statutaire ; évocation des pratiques des protocoles infirmiers de soins d'urgence ;
- Pharmaciens : circuit du médicament ; impacts des expériences de mutualisation des pharmacies à usage intérieur ;
- Médecins-chefs : coopération SDIS-SAMU ; impact de la réforme territoriale sur l'organisation des SDIS et la place en leur sein du SSSM.

## 2) Réunion du groupe de travail Relations internationales du 18 novembre 2014

Le Lcl MARCHAL fait la synthèse de la réunion du groupe de travail Relations internationales du 18 novembre 2014 :

- Bilan du congrès d'Avignon : la qualité de l'organisation a été saluée ainsi que la forte dimension internationale de ce congrès (32 délégations représentant 28 pays, 106 visiteurs étrangers), favorisée par l'attractivité du lieu et la tenue en amont de la commission Matières dangereuses du congrès ;
- Orientations 2014/2015 : un travail a été engagé afin d'améliorer encore l'accueil des délégations étrangères et l'organisation de la conférence du congrès ; de même, une réflexion est en cours sur la définition d'un plan d'action pour les trois prochaines années, qui sera présentée à un prochain Comité exécutif.

## 3) Point d'étape sur la mise en place du projet PEGASE

Le Secrétaire général, le Trésorier général et le Vice-président chargé de l'animation du réseau présentent un point d'étape sur la mise en place du projet PEGASE (logiciel de gestion des adhérents).

Le projet de planning de mise en œuvre sera tenu à jour et transmis régulièrement au groupe pilote.

Dernièrement ont été accomplies les actions suivantes:

- Transmission à E-DEAL de la base test Adhérents et de la base Organismes avec les tables de référence (pas de problème majeur sauf pour certaines données qui nécessitent de créer manuellement sous Excel les codes organismes UDSP ainsi que le rattachement des Amicales à ces UDSP : en cours par les services).
- Finalisation du planning de déploiement 2015 de PEGASE 1 (modules autres que la gestion adhérent) et PEGASE 2 (partage ODP et MNSPF) : l'étalement dans le temps sur plusieurs mois pourrait engendrer des surcoûts, réponse du prestataire en attente.
- Formations des UDSP : à date, 44 unions ont inscrit des personnes ; seule la formation en Isère est presque complète ; un point sera transmis au groupe pilote lors de la réunion du 20/11. Un document de réponse aux questions fréquentes a été diffusé vendredi 14/11.

#### 4) Réunion de la commission de gouvernance du 19 novembre 2014

Le Secrétaire général et le directeur général évoquent les travaux de la réunion de la commission de gouvernance du 19 novembre 2014, relatifs à :

- Clef de répartition financière de l'UES : suite aux réflexions menées sur ce sujet et afin d'adapter davantage la répartition entre les structures des dépenses financières liées aux ressources mutualisées au sein de l'UES, il a été proposé la création d'une clef supplémentaire (répartition à hauteur de 50% pour la FNSPF, 25% pour l'ODP et 25% pour la MNSPF des dépenses liées au stand et aux activités web). La commission a émis un avis favorable. Le Comité exécutif avalise ce projet, qui sera soumis à l'approbation des Conseils d'administration des associés (pour la FNSPF le 20 novembre) avant soumission à la validation du prochain Conseil de surveillance de l'UES.
- Contrats d'assurance de l'UES : un comparatif a été réalisé par la Direction juridique de la FNSPF afin d'envisager le rassemblement des divers contrats d'assurance de l'UES vers la MNSPF et ses partenaires.

Pour ce qui concerne la Maison, le gérant est chargé, d'une part de résilier le contrat actuel à titre conservatoire et d'avertir officiellement l'assureur des travaux d'aménagement en cours, d'autre part, avec l'appui de la Direction juridique fédérale et de la MNSPF, de poursuivre l'étude pour choix définitif d'ici fin janvier 2015.

Pour ce qui concerne le stand, l'étude sera affinée d'ici l'échéance du contrat en août 2015.

- Activités web : suite à la clôture du litige avec la société Midway, l'UES doit procéder à la régularisation des comptes financiers entre les structures. Le comptable de l'UES est chargé de finaliser les calculs afférents avec l'expert-comptable et la DAF de la MNSPF. La réunion de lancement des travaux d'anticipation de l'échéance du 31/12/15 est fixée au 16 décembre 2014. L'objectif fixé au groupe est dans un premier temps de dresser un retour d'expérience du précédent projet et de faire un état des lieux. Les directrices générales de la FNSPF et de l'ODP sont chargées d'assurer l'animation de cette première réunion.
- Enfin, un point a été fait sur les travaux d'aménagement de la Maison des sapeurs-pompiers de France.

### V-POINTS SOUMIS A L'ARBITRAGE DU COMITE EXECUTIF

- 1) Projet de position fédérale sur le régime de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires

Le Comité exécutif finalise le projet d'argumentaire exposant la position de la FNSPF sur l'avenir du régime de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) des sapeurs-pompiers volontaires soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion le 20 novembre 2014.

Il sera complété, en cas d'adoption, d'un document à destination du grand public.

## 2) Proposition de création d'un groupe de travail de l'IFRASEC sur le volontariat

Le Comité exécutif est saisi par l'Institut Français de Sécurité Civile (IFRASEC) d'une proposition de création d'un groupe de travail sur le volontariat. La note présentant la problématique de l'étude envisagée, la composition du groupe, le calendrier de travail et les modalités de communication de l'étude est annexée au présent procès-verbal.

Il donne son aval au lancement de ce groupe, moyennant réflexion complémentaire sur la désignation de son pilote. Le calendrier des travaux devra être compatible avec une restitution au prochain congrès national à Agen.

## 3) Participation aux conférences de *Secours Expo*

Le Comité exécutif évoque les modalités de participation de la FNSPF aux conférences organisées dans le cadre du salon *Secours Expo* (Paris, Porte de Versailles, 6-8 février 2015).

Il donne un accord de principe à la participation du Président et des membres du Comité exécutif, dans leur domaine de compétence respectif, aux tables rondes auxquelles est conviée la FNSPF.

## 4) Projets de guides de bonnes pratiques *Entretiens infirmiers de santé au sein des SDIS* et *Soutien sanitaire opérationnel au sein des SDIS*

Le Med Col HERTGEN présente au Comité exécutif les projets de guides de bonnes pratiques *Entretiens infirmiers de santé au sein des SDIS* et *Soutien sanitaire opérationnel au sein des SDIS* élaborés en commun par la FNSPF et l'Association nationale des infirmiers sapeurs-pompiers (ANISP), dont la diffusion officielle est envisagée par cette dernière lors des Journées nationales des infirmiers sapeurs-pompiers (JNISP) qu'elle organise les 21 et 22 novembre 2014.

Ces projets de guides sont annexés au présent procès-verbal.

A ce stade, le Comité exécutif considère qu'il convient d'être particulièrement vigilant sur le caractère prescriptif de ces guides de bonnes pratiques, potentiellement générateurs de normes, ainsi que sur leurs impacts sur l'organisation et les moyens des SDIS.

Aussi décide-t-il de renvoyer ces projets à l'avis des commissions des sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, du SSSM et des DDSIS.

La commission des affaires politiques et statutaires et de l'engagement opérationnel (CAPSEO) fera la synthèse de ces avis.

## 5) Travaux de normalisation : refus par l'AFNOR de la demande d'exonération de la FNSPF

Le Comité exécutif prend connaissance du courrier de refus adressé par l'AFNOR à la demande d'exonération de la FNSPF au titre de sa participation aux travaux de normalisation.

Il décide de surseoir à statuer jusqu'à sa prochaine réunion le 4 décembre.

6) Proposition de nomination comme caporal d'honneur des sapeurs-pompiers de France

Sur proposition du Président, le Comité exécutif décide de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 novembre 2014, la proposition de nomination soit de l'AFM Téléthon, soit de sa présidente Laurence TIENNOT-HERMENT comme caporal d'honneur des sapeurs-pompiers de France.

PROCHAINE REUNION DU COMITE EXECUTIF  
MERCREDI 3 DECEMBRE 2014 RENCONTRE AVEC LA DGSCGC (17H PUIS DINER)  
JEUDI 4 DECEMBRE 2014 (8H30) A LA MAISON DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE.

**VI-REUNIONS**

DATE	ORGANIS.	HEURE	LIEU	OBJET	PARTICIPANTS
Jeudi 20 novembre	FNSPF	8h	Maison des SP	Groupe de suivi Pégase	P.HEYRAUD JL.PERUSIN D.TURC P.BINAUD G.DEGREMONT B.LONG
Jeudi 20 novembre	FNSPF	9h30	Maison des SP	Conseil d'administration	
Vendredi 21 novembre	ENSOSP	8h15-12h15	Aix-en-Provence	Intervention devant la FILT 2 C 2014-06 : historique du modèle français de secours	JM.CHABOUD
Vendredi 21 novembre	FNSPF	-	Maison des SP	Réunion de formation des UDSP pilotes de Pégase	
Lundi 24 novembre	FNSPF	9h30	Maison des SP	Accueil de délégations de la DFV et l'OBFV (fédérations allemande et autrichienne de sapeurs-pompiers)	E.FAURE C.MARCHAL M.BILLARD G.BELLANGER
Lundi 24 novembre	Ordre des pharmaciens	-	Maison de la Chimie Paris VII	Journée nationale de l'Ordre des pharmaciens, avec la participation de Mme Marisol TOURAINE, ministre de la Santé	T.LACOMBE S.LAFOND
Mardi 25- mercredi 26 novembre	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	4 <sup>ème</sup> séminaire écriture REAC/RAC des officiers SSSM	S.GONNET F.RESNIER O.RIFFART A.SOULAT
Mardi 25 novembre	FNSPF	-	Agen	Rencontre avec le comité d'organisation du 122 <sup>ème</sup> congrès national	P.HEYRAUD JL. PERUSIN G.MORAND C.NOGUES M.BRUNEL
Mercredi 26 novembre	DGSCGC	9h	Immeuble Lumière Paris XII	Colloque des DDSIS	E.FAURE E.FLORES JM.CHABOUD

Jeudi 27 novembre	ODP	9h30	Maison des SP	Conseil d'administration	E.FAURE
Jeudi 27 novembre	DGSCGC	10h	Paris	Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires	P.HEYRAUD JL.PERUSIN H.DEGREMONT S.FERBER + P.HERTGEN G.BELLANGER
Jeudi 27 novembre	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Colloque sur les réseaux sociaux en situation d'urgence	E FAURE
Jeudi 27 novembre	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Cérémonie des prix de l'ENSOSP	E FAURE E FLORES
Jeudi 27 novembre	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Intervention dans le cadre des Nocturnes de l'ENSOSP	E.FAURE
Jeudi 27 novembre	FNSPF	-	Maison des SP	Commission Prévention	
Vendredi 28 novembre	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Réunion du Conseil d'administration	E.FAURE
Mardi 2 décembre	Agence du service civique	9h30	Paris XIII	Réunion du comité stratégique	M.BRUNEL
Mercredi 3 décembre	FNSPF	14h	Maison des SP	Rencontre avec MM. Jean-Michel LIOTTE et Jean-Michel BILLIQUOD, secrétaire Général de l'Observatoire national de la sécurité des bâtiments scolaires, sur le projet de réalisation en 2015 d'un document relatif au risque incendie en général, diffusé aux enfants dans toutes les écoles	C.GUILBERT Eventuellement, un membre de la commission Prévention
Mercredi 3 décembre	FNSPF/ MNSPF	14h	Maison des SP	Réunion annuelle entre le Groupe de travail national Santé Sécurité Prévention et les partenaires oeuvrant pour la santé sécurité prévention des sapeurs-pompiers	E.FAURE Groupe de travail national Santé Sécurité Prévention.
Mercredi 3 décembre	FNSPF	14h30	Maison des SP	Rencontre avec le SPASDIS-CFTC	P.HEYRAUD J.PERRIN G.BELLANGER
Mercredi 3 décembre (en attente de réponse DGSCGC)	FNSPF/ MNSPF	16h	Maison des SP	Remise officielle à la DGSCGC des livrets sur la prévention des troubles musculo-squelettiques chez les sapeurs-pompiers	E.FAURE Groupe de travail national Santé Sécurité Prévention.
Mercredi 3 décembre (option à confirmer)	FNSPF	17h	A définir	Rencontre entre le Comité exécutif et la DGSCGC	
Jeudi 4 décembre	FNSPF	8h30	Maison des SP	Comité exécutif	Membres du Comité exécutif + G.BELLANGER C.NOUGES

Jeudi 4 décembre	Groupe de travail représentants nationaux des sapeurs-pompiers et des urgentistes hospitaliers	15h30	SFMU	4 <sup>ème</sup> réunion de travail sur les propositions de déclinaison de la feuille de route conjointe Intérieur-Santé sur le secours d'urgence aux personnes et l'aide médicale urgente	E.FAURE P.HERTGEN F.TRABOLD H.ENARD C.ROUX
Jeudi 4 décembre	FNSPF	13h15	Maison des SP	Groupe de travail Information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS)	
Vendredi 5 décembre	FNSPF	9h30	Boulogne-Billancourt	Rendez-vous avec Renault (directions Marketing et RSE)	E.FAURE C.NOUGUES
Jeudi 11 décembre	CNPC	9h	Ecole Militaire Paris VII	Forum <i>10 ans de loi de modernisation de la sécurité civile : quelle sécurité civile pour le XXI<sup>ème</sup> siècle ?</i>	E.FAURE C.GUILBERT E.FLORES (à confirmer) + Membres du Comité exécutif disponibles
Jeudi 11 décembre	FNSPF	9h30	Maison des SP	Commission des Systèmes d'information et de communication	
Lundi 15 décembre 2014	FNSPF	-	Bordeaux	Formation Pégase à l'attention des UDSP	JL. PERUSIN
Lundi 15 décembre	Pôle risques/DGSCG C/FNSPF	-	-	Réunion de préparation (volet institutionnel)- Journée France à l'honneur Interschutz 2015	E. FAURE
Mardi 16 décembre	FNSPF/ODP/MNSPF/UES	-	Maison des SP	Réunion de travail sur la création de nouveaux outils web communs	
Mardi 16- mercredi 17 novembre	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	4 <sup>ème</sup> séminaire écriture REAC/RAC des officiers SPP, SPV et SSSM	C.VIDAL P.HUGUENET F.THIOLIERE
Mercredi 17 décembre	FNSPF	-	Somme	Formation Pégase à l'attention des UDSP	A définir
Mercredi 17 décembre	Ministère de l'Intérieur	19h	Hôtel de Beauvau	Audience avec M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur	E.FAURE P.HEYRAUD P.HERTGEN J.PERRIN
Jeudi 18 décembre	FNSPF	9h30	Maison des SP	Commission des Sports et Techniques sportives	
Jeudi 18 décembre	FNSPF/ODP/MNSPF/UES	14h30	Maison des SP	Commission de gouvernance	
Jeudi 18- Vendredi 19 décembre	FNSPF	18h-8h30 12h30	Maison des SP	Comité exécutif Repas de Sainte-Barbe de la Maison des SP de France	
Lundi 5 janvier 2015	FNSPF	-	Isère	Formation Pégase à l'attention des UDSP	J.PERRIN
Mardi 6 janvier 2015	FNSPF	-	Ille-et-Vilaine	Formation Pégase à l'attention des UDSP	A définir

Mardi 6 janvier 2015	CNPC	16h	Maison des SP	Commission permanente Secourisme	P.HERTGEN
Mercredi 7 janvier 2015	DGSCGC/DGOS	14h	Place Beauvau (à confirmer)	Comité national de suivi de la mise en œuvre du Référentiel SDIS-SAMU sur le secours d'urgence aux personnes et l'aide médicale urgente	E.FAURE P.HERTGEN F.TRABOLD H.ENARD C.ROUX + G BELLANGER
Mercredi 7- Jeudi 8 janvier 2015	FNSPF	18h- 8h30	Maison des SP	Comité exécutif	Membres du Comité exécutif + G.BELLANGER C.NOUGES
Mardi 13 janvier 2015	FNSPF	-	GIRACAL	Formation Pégase à l'attention des UDSP	A définir
12-26 janvier 2015	HEC/FNSPF/ SDIS partenaires	-	-	Académie du commandement HEC	E.FAURE C.GUILBERT
Mercredi 14 janvier 2015	FNSPF	Matin Après-midi	Maison des SP	Commission d'Action sociale : réunion plénière, puis en GT	
Jeudi 15 janvier 2015	FNSPF	-	Puy-de-Dôme	Formation Pégase à l'attention des UDSP	A définir
Jeudi 15 janvier 2015	FNSPF	12h30	Paris	Déjeuner de travail avec M. Jean-Yves LE COZ, Renault SAS	E.FAURE C.NOUGES
Jeudi 15 janvier 2015	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Journée professionnelle <i>Le protocole : histoire et comportement</i>	L.PETITCOLIN
Vendredi 16 janvier 2015	DGSCGC	-	-	3 <sup>ème</sup> réunion du GT n°1 de l'Equipe nationale-SAP <i>Le secours à personne chez les sapeurs-pompiers</i>	F.FREY
Mercredi 21-jeudi 22 janvier 2015	FNSPF	18h 8h30	Maison des SP	Comité exécutif	Membres du Comité exécutif + G.BELLANGER C.NOUGES
Jeudi 22 janvier 2015	FNSPF	12h30	Maison des SP	Cérémonie de remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite à M. Georges VIDAL, expert auprès de la FNSPF pour la filière des métiers de la sécurité et de la prévention, par Mme Brigitte LE BRETHON, Inspectrice générale de l'Education nationale	Conseil d'administration
Jeudi 22 janvier 2015	FNSPF	14h30	Maison des SP	Conseil d'administration	
Vendredi 23 janvier 2015	FNSPF	8h30	Maison des SP	Journée des administrateurs fédéraux et des présidents d'unions départementales et régionales	
Du 26 au 30 janvier 2015	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Semaine Modèle français de sécurité civile : FILT84 et FAC 2014/03	C.VIDAL P.HUGUENET M.MAZALEYRAT F.THIOLIERE M.ROUX

					P.BINAUD C.LETELLIER
Mercredi 28 janvier 2015	FNSPF	-	Colomiers (31)	Formation Pégase à l'attention des UDSP	P. HEYRAUD A.HUBERT
Jeudi 29 janvier 2015	FNSPF	-	Maison des SP	Formation Pégase à l'attention des UDSP	A définir
Mercredi 4- Jeudi 5 février 2015	FNSPF	18h- 8h30	Maison des SP	Comité exécutif	Membres du Comité exécutif + G.BELLANGER C.NOUGUES
6 février 2015	INRS	9h30-12h30	Paris Porte de Versailles	Réunion d'information et d'échanges SST	P. POULAIN (à confirmer) O.RIOU
Mercredi 18- Jeudi 19 février 2015	FNSPF	18h- 8h30	Dijon	Rencontre avec le CA de l'URSP Bourgogne-Franche Comté  Comité exécutif	Membres du Comité exécutif + G.BELLANGER C.NOUGUES
Mercredi 4 mars 2015	UES Pompiers de France	16h	Maison des SP	Conseil de surveillance	E.FAURE P.HEYRAUD D.TURC + G.MORAND C.NOUGUES
Mercredi 4- Jeudi 5 mars 2015	FNSPF	18h- 8h30	Maison des SP	Comité exécutif	Membres du Comité exécutif + G.BELLANGER C.NOUGUES
Jeudi 5 mars 2015	FNSPF	10h30	Maison des SP	Réunions de travail avec la FFMI et les CO des congrès 2015 et 2016	Membres du CE+ G.MORAND C.NOUGUES G.BELLANGER
Vendredi 13- Samedi 14 mars 2015	FNSPF/ODP/MNSPF	14h 8h30	Maison des SP	Séminaire des délégués sociaux	
Samedi 14 mars 2015	SDIS 88	-	Epinal	Cross national	
Du 18 au 22 mai 2015	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Semaine Modèle français de sécurité civile : FILT85 et FAC 2014/04	C.VIDAL P.HUGUENET M.MAZALEYRAT F.THIOIERE M.ROUX P.BINAUD C.LETELLIER
8-13 juin 2015	-	-	Hanovre	Salon Interschutz	
19 juin 2015	FNSPF	8h30	Paris	Assises	Grands électeurs
Du 26 au 30 octobre 2015	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Semaine Modèle français de sécurité civile : FILT86	C.VIDAL P.HUGUENET M.MAZALEYRAT F.THIOIERE M.ROUX P.BINAUD C.LETELLIER

Du 15 au 17 février 2016	ENSOSP	-	Aix-en-Provence	Semaine Modèle français de sécurité civile : FILT87	C.VIDAL P.HUGUENET M.MAZALEYRAT F.THIOLIERE M.ROUX P.BINAUD C.LETELLIER
--------------------------	--------	---	-----------------	-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

## VII-INVITATIONS

DATE	ORGANIS.	HEURE	LIEU	OBJET	PARTICIPANTS
------	----------	-------	------	-------	--------------

Judi 20 novembre	Haut comité français pour la défense civile	8h30	Sénat	Petit-déjeuner rencontre avec pour invités Dr Diego BURIOT, Consultant, Ancien Conseiller spécial à l'Organisation Mondiale de la Santé et Méd. Gal (2s) Michel CURE, Ancien Directeur du Centre de Recherche du Service de Santé des Armées et Conseiller scientifique du HCFDC pour une présentation sur le thème : "Ebola : actualités et évolution".	Excuses
Judi 20 novembre	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	17h-19h	Paris XII	Conférence-débat <i>Jeunes dans l'économie sociale et solidaire. S'engager ou faire carrière ?</i>	Excuses
Judi 20 novembre	SDIS du Cher	18h30	Bourges	Sainte-Barbe départementale	M. SOUDY, PUD
Vendredi 21 novembre	Batterie-fanfare des sapeurs-pompiers de Boussac	19h30	Saint-Pierre-le-Bost	Concert de Sainte-Cécile	M. RIGAUD, PUD (à confirmer)
Vendredi 21 novembre	Magirus	-	Ulm	Magirus Award-Remise des prix	C.MARCHAL
Vendredi 21-samedi 22 novembre	ANISP	- (allocutions officielles le vendredi 21 à 12h30)	Juan-les-Pins	Journées de l'ANISP	P. HERTGEN
Samedi 22 novembre	SDIS/UDSP 13	14h	Cuges-les-Pins	Arbre de Noel des pupilles de la région Sud-Méditerranée	M SANTAMARIA
Samedi 22 novembre	La Rosalie	14h30	Saint-Brice-sous-Forêt	Assemblée générale	Excuses
Lundi 24 novembre	SDIS 86	18h30	Préfecture de la Vienne Poitiers	Cérémonie de départ du Col Pascal LEPRINCE, DDSIS de la Vienne	L.BREGGEARD, PUD

Mardi 25 novembre	CEA HCFDC	8h45	Centre de congrès Eurosites George V Paris VIII	Secure Day NRBC-E	D JOSSE
Mercredi 26 novembre	Mutuelle Nationale Territoriale	15h-16h	Salon des Maires et des Collectivités Locales Paris Porte de Versailles	Conférence <i>Agir en matière de santé au travail</i> Remise des Prix santé au travail de la fonction publique territoriale 2014	Excuses
Samedi 29 novembre	SDIS de l'Ariège	11h	CIS Saint-Girons	Cérémonie de remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite au Cne Antoine RODRIGUEZ par le Col Yves DANIEL, secrétaire général de l'ODP	G SIKSIK
Lundi 1 décembre	UDSP de la Savoie	14h	Saint-Paul-sur-Isère	Visite de la section JSP Basse Tarentaise développée dans les locaux du collègues et IES Saint- Paul fondation Apprentis d'Auteuil	F.HAMONEAU
Mardi 2 décembre	SDIS des Yvelines	18h30	Montigny-le- Bretonneux	Messe organisée à l'occasion de la Sainte- Barbe départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines, suivie à 19h30 d'une cérémonie de remise des insignes de chevalier dans l'Ordre national du Mérite au Colonel Serge KOLTCHINE, DDASIS, par M. Erard CORBIN de MANGOUX, préfet des Yvelines	JF BOUSSER
Mercredi 3 décembre	Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	15h 18h30	Ministère des Finances  Arc de Triomphe	Remise des prix nationaux du Civisme et de l'Education citoyenne  Cérémonie de ravivage de la Flamme  En présence d'une dizaine de JSP de la Lozère	C.GUILBERT D.TURC
Jeudi 4 décembre	CSP d'Avignon (SDIS 84)	11h	CSP d'Avignon	Cérémonie de la Sainte- Barbe	M. SANTAMARIA,
Jeudi 4 décembre	SDIS des Pyrénées- Orientales	18h30	SDIS 66 Perpignan	Cérémonie départementale de la Sainte-Barbe	L.LACOMBE, PUD

Vendredi 5 décembre	AFM Téléthon	18h30	Champ de Mars Paris	Emission de la 28 <sup>ème</sup> édition du Téléthon	E.FAURE
		22h	Passage TV Châlons- sur-Saône		E.FAURE
Samedi 6 décembre		19h	Champ de Mars Paris		E.FAURE + P HUGUENET
Samedi 6 décembre	EISTI	9h30	Assemblée nationale	Conseil d'orientation Stratégique du Mastère Spécialisé « Gestion des Risque sur les Territoires »	A définir
		11h		Cérémonie de remise des Diplômes du Mastère et des Titres Professionnels de "Manager des Risques" à la promotion 2012 2013	
Mardi 9 décembre	SDIS du Cher	18h30	Bourges	Soirée de lancement du <i>Club Employeurs</i> , partenaires des sapeurs- pompiers du Cher	M. SOUDY, PUD
Mercredi 10 décembre	URSP Nord	10h	Saint-Laurent Blangy (62)	Rencontre avec le conseil d'administration de l'URSP	E.FAURE
Mercredi 10-jeudi 11 décembre	CNFPT	-	Lyon	ETS 2014	P. PATHOUX
Lundi 15 décembre	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie/ Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité	9h	Hôpital du Val de Grâce Paris V	2 <sup>ème</sup> séminaire de la Cellule interministérielle spécialisée dans la décontamination des infrastructures (CISDI)	Un membre de la commission NRBC-E
Mardi 16 décembre	Centre d'Etude et de Prospective Stratégique	20h	Maison des Polytechniciens Paris VII	Session du Club Sécurité Intérieure, avec pour invitée Mme Dounia BOUZAR, présidente fondatrice du Centre de Prévention contre les Dériver Sectaires liées à l'Islam (CPDSI)	Excuses
Mercredi 17 décembre	Association Castel Mauboussin (ACM)	18h	Ministère du Travail Paris	Remise du Prix Européen pour l'Intégration Professionnelle des Personnes Handicapées (PEPITH) à l' Association Castel Mauboussin par M. François REBSAMEN, ministre du Travail	B. GUILLO
Mardi 13-jeudi 15 janvier 2015	CTIF	-	Valabre (13)	Commission Feux de forêts	C.MARCHAL C.BALDASSARI

N° 90

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 novembre 2014

## RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (1) sur la proposition de loi de M. Roland COURTEAU et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à favoriser le **recrutement** et la **formation des sapeurs-pompiers volontaires**,*

Par M. Jean-Pierre SUEUR,

Sénateur

---

(1) Cette commission est composée de : M. Philippe Bas, *président* ; Mme Catherine Troendlé, MM. Jean-Pierre Sueur, Jean-René Lecerf, Alain Richard, Jean-Patrick Courtois, Alain Anziani, Yves Détraigne, Mme Éliane Assassi, M. Pierre-Yves Collombat, Mme Esther Benbassa, *vice-présidents* ; MM. François-Noël Buffet, Michel Delebarre, Christophe-André Frassa, Thani Mohamed Soilihi, *secrétaires* ; MM. Christophe Béchu, Jacques Bigot, François Bonhomme, Luc Carvounas, Gérard Collomb, Mme Cécile Cukierman, M. Mathieu Darnaud, Mme Jacky Deromedi, M. Félix Desplan, Mme Catherine Di Folco, MM. Vincent Dubois, Christian Favier, Pierre Frogier, Mme Jacqueline Gourault, MM. François Grosdidier, Jean-Jacques Hyest, Mlle Sophie Joissains, MM. Philippe Kaltenbach, Jean-Yves Leconte, Roger Madec, Alain Marc, Didier Marie, Jean Louis Masson, Michel Mercier, Jacques Mézard, François Pillet, Hugues Portelli, André Reichardt, Bernard Saugey, Simon Sutour, Mme Catherine Tasca, MM. René Vandierendonck, Jean-Pierre Vial, François Zocchetto.

Voir le(s) numéro(s) :

Sénat : 553 (2013-2014) et 91 (2014-2015)



---

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES LOIS.....	5
EXPOSÉ GÉNÉRAL .....	7
<b>I. LES VOIES POUR ENRAYER LE FLÉCHISSEMENT DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE .....</b>	<b>8</b>
1. Renforcer l'encadrement de l'activité du sapeur-pompier volontaire.....	8
2. Simplifier les obligations de formation .....	9
<b>II. LA PISTE NOUVELLE OUVERTE PAR LA PROPOSITION DE LOI AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>III. L'ADOPTION, PAR LA COMMISSION DES LOIS, DE L'OBJECTIF POURSUIVI PAR LA PROPOSITION DE LOI .....</b>	<b>13</b>
EXAMEN EN COMMISSION.....	17
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES .....	23
TABLEAU COMPARATIF.....	25



## LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES LOIS

Réunie mercredi 12 novembre 2014, sous la présidence de **M. Philippe Bas, président**, la commission des lois a examiné le rapport de **M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur**, et établi son texte sur la proposition de loi n° 553 (2013-2014) tendant à favoriser le recrutement et la formation des **sapeurs-pompiers volontaires** présentée par M. Roland Courteau et les membres du groupe socialiste et apparentés.

S'inscrivant dans un contexte de diminution continue du nombre des engagements même si cette désaffection s'est ralentie en 2013, cette proposition de loi vise à favoriser le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires en permettant l'organisation de leur formation initiale dans le cadre d'un contrat de service civique.

La commission a approuvé l'objectif poursuivi par la proposition de loi qui constituera un outil supplémentaire au service de l'engagement citoyen. Elle a cependant adopté un **amendement** de son rapporteur pour tenir compte des contraintes engendrées, pour les collectivités locales, par sa mise en œuvre : le bénéfice de la formation initiale serait lié à la souscription d'un engagement de sapeur-pompier volontaire.

La commission des lois a **adopté** la proposition de loi **ainsi modifiée**.



---

Mesdames, Messieurs,

Dans notre société marquée trop souvent par l'individualisme, l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers marque le pas depuis une dizaine d'années. La tendance est cependant plus ancienne et le législateur est déjà intervenu à plusieurs reprises pour fixer un cadre incitatif à l'intervention des sapeurs-pompiers volontaires qui occupent une place centrale dans l'organisation de la sécurité civile française.

En effet, les 192 300 sapeurs-pompiers volontaires<sup>1</sup> – soit 4/5<sup>ème</sup> du total des effectifs de sapeurs-pompiers – assurent 69 % du temps d'intervention.

Les lois successives de 1991, 1996, 2004 et 2011 ont construit progressivement un statut du volontariat, lequel a été juridiquement consacré par la dernière, la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011.

Aujourd'hui, cependant, ces avancées significatives n'ont pas encore entraîné une relance notable de l'engagement volontaire.

C'est pourquoi de nouvelles initiatives ont été mises en œuvre. Ainsi, lors du 120<sup>ème</sup> Congrès national des sapeurs-pompiers de France organisé à Chambéry du 9 au 12 octobre 2013, M. Manuel Valls, alors ministre de l'intérieur, a signé un plan d'action de vingt-cinq mesures pour enrayer la baisse du volontariat. Parmi celles-ci, figure la facilitation des « conditions d'accès à la formation, en maintenant les dispositifs de formation et d'entraînement en préférentiel, en équipe et en proximité ; et en développant l'accès aux outils de formation à distance »<sup>2</sup>.

À sa suite, le 13 juin 2014, le ministre de l'intérieur, M. Bernard Cazeneuve, a lancé, en partenariat avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, une campagne de communication destinée à promouvoir cet engagement citoyen et à pérenniser le modèle français de sécurité civile.

---

<sup>1</sup> Données 2013.

<sup>2</sup> Cf. Engagement pour le volontariat – mesure n° 3 du plan d'action pour les sapeurs-pompiers volontaires.

En 2013, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires a néanmoins enregistré une perte de près de 700 unités, toutefois moindre que celle de l'année précédente (plus de 2 240).

La proposition de loi de notre collègue Roland Courteau s'inscrit dans ce contexte. Elle vise à favoriser le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires en permettant l'organisation de leur formation initiale dans le cadre du service civique.

## **I. LES VOIES POUR ENRAYER LE FLÉCHISSEMENT DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE**

Le sapeur-pompier volontaire bénéficie aujourd'hui d'un cadre juridique protecteur, juste contrepartie de son engagement au service de la collectivité.

Certaines contraintes, cependant, freinent encore les vocations, dont en premier lieu, la question de la formation.

Notre collègue Catherine Troendlé, rapporteur de la loi du 20 juillet 2011, diagnostiquait ainsi l'essoufflement de l'engagement : *«Plusieurs facteurs expliqueraient cette crise des vocations, en rendant plus difficile l'expression des valeurs du volontariat. Ces facteurs sont d'ordre social, économique, philosophique ou territorial »* : montée de l'individualisme ; conciliation avec la vie familiale ; réticences des employeurs, publics comme privés, à l'absence de leurs salariés ; difficultés de recrutement dans les zones rurales ; fermeture de nombreux centres de secours de petite taille *« qui apparaissaient comme des bureaux de recrutement pour les jeunes »* par l'effet de la départementalisation des services d'incendie et de secours ; augmentation des poursuites civiles et pénales visant des sapeurs-pompiers volontaires<sup>1</sup>.

### **1. Renforcer l'encadrement de l'activité du sapeur-pompier volontaire**

Ce constat inquiétant pour la pérennité du système français de secours a conduit des parlementaires à se saisir une fois de plus du dossier : le député Pierre Morel-À-L'Huissier déposait le 18 novembre 2010 une proposition de loi – devenue la loi du 20 juillet 2011<sup>2</sup> – afin de concrétiser les conclusions formulées en 2009 par la commission « Ambition volontariat », présidée par M. Luc Ferry, pour valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

---

<sup>1</sup> Cf. rapport n° 655 (2010-2011) au nom de la commission des lois.

<sup>2</sup> Cf. proposition de loi n° 2977 AN (XIII<sup>e</sup> législature) relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique.

---

Dans le même esprit, notre collègue Roland Courteau a déposé parallèlement au Sénat une proposition de loi<sup>1</sup>.

La loi du 20 juillet 2011 a consolidé le statut des sapeurs-pompiers volontaires sur plusieurs points : consécration juridique du volontariat par la définition dans la loi de l'engagement, activité « *qui repose sur le volontariat et le bénévolat, n'est pas exercée à titre professionnel mais dans des conditions qui lui sont propres* »<sup>2</sup> ; garanties nouvelles offertes aux sapeurs-pompiers volontaires (en particulier, les modalités de mise en œuvre de la responsabilité pénale des sapeurs-pompiers volontaires pour un délit non intentionnel sont précisées) ; représentativité améliorée, notamment par la création d'un Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires ; assouplissement du régime de formation.

## 2. Simplifier les obligations de formation

Le rapport de la commission « Ambition volontariat » notait que « *la formation est probablement le domaine qui focalise le plus de critiques de la part des sapeurs-pompiers volontaires* » tout en soulignant la complexité de la question « *puisque'il faut à la fois délivrer une formation de qualité aux sapeurs-pompiers volontaires dès lors qu'ils sont appelés à remplir les mêmes missions que les professionnels avec les mêmes exigences d'efficacité et de sécurité, tout en s'adaptant à leurs spécificités, moindre disponibilité, d'une part, mais expérience diversifiée d'autre part* ».

Les principaux reproches adressés au dispositif de formation avaient trait à son volume très important (trente jours de formation initiale au cours des trois premières années de l'engagement et cinq jours annuels de perfectionnement au-delà) et à la méconnaissance des particularités des volontaires.

La loi du 20 juillet 2011 a visé en conséquence à assouplir et simplifier le régime en vigueur :

- substitution au dispositif existant d'un droit à des actions de formation adaptées aux missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires et aux compétences déjà acquises ;

- prise en compte des formations suivies dans le cadre de l'engagement volontaire au titre de la formation professionnelle continue, des obligations de formation des fonctionnaires et des obligations de développement professionnel continu des professionnels de santé.

Le législateur a également retenu le principe de la création d'une commission nationale spécialisée chargée de la mise en œuvre de la reconnaissance, de la validation et des équivalences des formations et

---

<sup>1</sup> Cf. proposition de loi n° 356 (2010-2011) relative au statut du sapeur-pompier volontaire.

<sup>2</sup> Cf. article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011.

expériences des sapeurs-pompiers volontaires avec les titres et diplômes enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles<sup>1</sup>. Il s'agit ainsi de permettre la valorisation de l'expérience acquise au titre de l'engagement volontaire pour bénéficier, en conséquence, d'équivalences entre les titres et diplômes exigés pour l'accès aux concours de la fonction publique et les formations suivies par le sapeur-pompier volontaire.

Cette mesure n'est cependant pas encore opérationnelle.

D'après les renseignements recueillis par votre rapporteur auprès de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, sa mise en œuvre est liée à la réforme en cours de la formation des sapeurs-pompiers volontaires dans son volet réglementaire (cf. article 15 du décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 complété par un arrêté du 8 août 2013) : progressivement appliquée dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), elle devrait faire l'objet d'un « retour d'expérience » au cours de l'année 2015 en vue de procéder, le cas échéant, aux corrections nécessaires du nouveau dispositif.

#### **Le régime de formation des sapeurs-pompiers volontaires**

(art. 15 du décret n° 2013-413 du 17 mai 2013<sup>2</sup>)

Il est régi par l'article L.1424-37 du code général des collectivités territoriales qui prévoit, dès le début de la période d'engagement du volontaire, l'organisation d'une formation initiale suivie, ultérieurement, d'une formation continue.

Ce principe est précisé par l'article L.723-13 du code de la sécurité intérieure.

Conformément à l'intention du législateur de de 2011, l'obligation repose sur des « actions de formation adaptées aux missions qui leur sont confiées en tenant compte des compétences qu'ils ont acquises ».

Les formations initiales et continues auxquelles s'ajoutent des formations aux spécialités et d'adaptation aux risques locaux sont organisées selon des référentiels fixés par un arrêté du 8 août 2013.

Il importera donc le moment venu de mesurer les conséquences de cette réforme au regard de la volonté exprimée par le législateur et d'apprécier ses effets sur les vocations à l'engagement volontaire.

Comme le remarquait notre collègue Yves Rome, président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours, entendu par

<sup>1</sup> Cf. article 21 de la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 précitée.

<sup>2</sup> Codifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 à l'article R. 723-16 du code de la sécurité intérieure (cf. décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure).

votre rapporteur, il convient d'éviter de paralyser la démarche du sapeur-pompier volontaire par une exigence excessive des normes de formation pour ne pas l'éloigner de son ambition d'agir au service de la collectivité. Il importe donc de les définir de manière réfléchie.

## II. LA PISTE NOUVELLE OUVERTE PAR LA PROPOSITION DE LOI AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Notre collègue Roland Courteau dénonce l'obstacle constitué par « *la longueur de la formation initiale* » des sapeurs-pompiers volontaires. « *Tant que celle-ci n'est pas achevée, les nouvelles recrues ne peuvent partir en intervention, et ce délai d'attente est source de découragement, voire de renoncement* »<sup>1</sup>.

Selon lui, le service civique peut offrir une réponse à cette difficulté majeure : ils considèrent que des jeunes effectuant, dans ce cadre, des missions de sécurité civile ou de prévention devraient « *pouvoir suivre parallèlement une formation initiale de sapeur-pompier volontaire dans de bonnes conditions* ».

Ce dispositif permettrait aussi « *de développer une forme de service civique particulièrement adaptée à la formation citoyenne* ».

En conséquence, complétant l'article L.1424-37 du code général des collectivités territoriales, qui fixe le principe de la formation des sapeurs-pompiers volontaires, **l'article unique** de la proposition de loi **prévoit que les jeunes du service civique, sous réserve qu'ils remplissent les conditions exigées de l'engagement volontaire, peuvent bénéficier de tout ou partie de la formation initiale dans le cadre de leur contrat de service civique.**

Destiné à « *renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale* », le service civique a été mis en place par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 en remplacement du service civil volontaire.

### **Le dispositif du service civique**

*(art. L 120-1 et suivants du code du service national)*

Le service civique est défini comme un **engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.**

Les missions accomplies dans ce cadre sont indemnisées à hauteur de **573 euros nets par mois.**

<sup>1</sup> Cf. exposé des motifs de la proposition de loi n° 553 (2013-2014).

Le service civique est effectué auprès de personnes morales agréées : associations, collectivités territoriales ou établissements publics, en France ou à l'étranger.

Sa durée **varie de six à douze mois** à raison d'au moins 24 heures par semaine. En conséquence, il peut se concilier avec la poursuite d'études ou l'exercice d'un emploi à temps partiel.

• **Ses domaines d'intervention**

Le service civique peut s'inscrire dans neuf grands secteurs : culture et loisirs ; développement international et action humanitaire ; éducation pour tous ; environnement ; intervention d'urgence en cas de crise ; mémoire et citoyenneté ; santé ; solidarité ; sport.

**Le service civique effectué dans un SDIS ne comporte pas de fonction opérationnelle :** « *Les volontaires (...) ne peuvent constituer qu'une force d'appui complémentaire des autres personnels des SDIS. Ainsi, des activités spécifiques doivent leur être proposées à titre principal.* »<sup>1</sup> Ces missions consistent en la participation à l'élaboration de projets d'action de prévention, à la sensibilisation aux risques dans les écoles notamment, l'animation des sections de jeunes sapeurs-pompiers, la promotion du volontariat auprès des structures locales, la formation aux premiers secours...

Lorsque des volontaires en service civique sont déjà sapeurs-pompiers volontaires, selon les éléments recueillis par votre rapporteur auprès de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, la décision de ne pas les autoriser à participer à des activités opérationnelles a conduit plusieurs SDIS à ralentir ou arrêter l'accueil de volontaires en service civique. Ce constat a conduit le Président de la République à commander, lors du congrès national des sapeurs-pompiers de Chambéry en 2013, une étude sur un service civique adapté aux besoins opérationnels des SDIS.

Une expérimentation va être conduite en ce sens durant un an dans un SDIS de la région Lorraine : les jeunes volontaires seront formés et autorisés à exécuter certaines fonctions opérationnelles. Le service civique adapté serait divisé en deux périodes : la première dédiée à l'acquisition de la formation et de la préparation à un nouveau métier ; la seconde dédiée à l'acquisition de la culture du risque et à la capitalisation d'expérience. Ce projet devrait déboucher, à l'issue du service civique, sur un engagement de trois ans comme sapeur-pompier volontaire.

Par ailleurs, la directrice de l'agence du service civique, Mme Hélène Paoletti, a indiqué à votre rapporteur que certains jeunes en service civique suivaient déjà la formation de sapeur-pompier volontaire. Le SDIS de Loire-

<sup>1</sup> Cf. circulaire du ministre de l'intérieur du 12 septembre 2012.

---

Atlantique leur propose ainsi d'effectuer les cinq semaines de formation initiale à raison d'une semaine par mois dans le cadre de leurs vacances.

Il sera très précieux d'évaluer ces différentes initiatives en vue de les généraliser si elles s'avèrent concluantes.

### III. L'ADOPTION, PAR LA COMMISSION DES LOIS, DE L'OBJECTIF POURSUIVI PAR LA PROPOSITION DE LOI

Suivant son rapporteur, votre commission des lois, qui partage la préoccupation de ses auteurs, a approuvé l'objectif poursuivi par la proposition de loi soumise à son examen.

Sans optimisme excessif, votre commission considère qu'il s'agit d'un outil supplémentaire au service de l'engagement citoyen, pour favoriser le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Il paraît d'autant plus important que la proposition de loi s'adresse aux jeunes. Or ce vivier constitue un enjeu majeur pour la vitalité de l'engagement volontaire. Les 27 400 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) de 11 à 18 ans y contribuent en devenant ensuite sapeur-pompier volontaire après avoir obtenu leur brevet national de JSP.

La proposition de loi leur envoie un nouveau signal en leur permettant ainsi de participer à des missions opérationnelles de secours dans le cadre du service civique.

Pour la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, la mesure avancée permettra de conforter la motivation initiale des volontaires.

Le dispositif proposé s'inscrit dans le sillage de la loi du 20 juillet 2011. Il vise à faciliter l'accomplissement de la formation nécessaire à l'exercice des missions opérationnelles des sapeurs-pompiers volontaires.

La commission a cependant adopté un **amendement** de son rapporteur pour tenir compte des contraintes engendrées, pour les collectivités territoriales, par la mise en œuvre de l'article unique.

Le coût de celle-là, en effet, correspondra nécessairement au montant de la formation initiale - d'une durée de cinq à six semaines - estimé, à la charge des SDIS, à 3 700 euros environ par personne, finançant l'équipement, les frais pédagogiques, la restauration et l'hébergement ; s'y ajoutent, le cas échéant, des frais de transport.

Cet investissement dans la formation doit donc être utile tout à la fois pour le stagiaire et pour la collectivité publique. C'est pourquoi votre commission des lois propose de lier le bénéfice de la formation initiale à un engagement de sapeur-pompier volontaire. Cette condition devrait répondre à l'observation émise par M. Jean-Paul Bacquet, président du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, qui soulignait la difficulté

soulevée par la durée du service civique qui apparaît insuffisante pour permettre à la formation de se traduire sur le plan opérationnel.

Précisons qu'aux termes de l'article 8 du décret n° 2013-412 du 17 mai 2013, celui-là correspond à une période de cinq ans, qui peut être tacitement reconduite. En revanche, le sapeur-pompier volontaire a la faculté de le résilier à tout moment (*cf.* article 53 du décret précité).

Votre rapporteur tient aussi à souligner l'importance de l'action des acteurs de la sécurité civile, singulièrement celle des collectivités locales pour mobiliser et fidéliser les engagements. Certains départements, par exemple, mettent en œuvre des mesures spécifiques à cet effet. C'est le cas du SDIS de l'Oise.

### **Le volontariat dans l'Oise**

Au 15 octobre 2013, 2.582 sapeurs-pompiers volontaires.

Le SDIS a recruté 263 sapeurs-pompiers au cours de l'année 2012, dont 135 issus des JSP, 254 personnes depuis le 1er janvier 2013. Ces recrutements ont permis de compenser le départ de 211 sapeurs-pompiers.

#### **Les conventions de disponibilité**

Depuis 2011, 94 sapeurs-pompiers volontaires ont pu ou peuvent bénéficier d'une convention de disponibilité, et pour formation dans 90 % des cas.

#### **Actions en faveur du Volontariat**

- Mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi pour la mission « Prospective et le développement du volontariat »
- Création d'un bureau de la gestion des carrières des sapeurs-pompiers volontaires au sein du service des ressources humaines (rédaction d'un guide de gestion des sapeurs-pompiers volontaires à l'usage des chefs de centre).
- Nomination d'un officier sapeur-pompier volontaire au bureau de la prospective et du développement du volontariat (participation aux comités de direction, CCDSPV et CHSCT).
- Nomination d'officiers volontaires de groupement avec fiche de poste dédiée. Intégration des sapeurs-pompiers volontaires dans l'organigramme des centres de secours avec des responsabilités. Nomination d'officiers volontaires aux fonctions de chef de centre de secours.
- Mise en place de comités territoriaux de recrutement, sous la responsabilité du chef de groupement pour accélérer les délais de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.
- Mise en place de chartes de disponibilité pour les personnels administratifs : SPV du SDIS ; personnel de l'aéroport de Beauvais ; SPV/personnels administratifs du conseil général.

- Participation aux forums, journées carrières et métiers, relation avec la chambre de commerce et d'industrie. Organisation de journées portes ouvertes dans les casernes. Réalisation d'un véhicule avec une signalétique pour le recrutement des volontaires.

#### **Actions en faveur du sapeur-pompier volontaire**

- Réalisation du fascicule SPV et ses déclinaisons pour le primo-rentrant.
- Mise en place d'un tutorat des nouvelles recrues pour la pérennisation du recrutement sur la durée du premier engagement.
- « Challenge » de la valorisation et de l'engagement volontaire au sein du centre de secours d'appartenance.
- Mise en place d'entretien annuel avec le chef de centre dans les unités opérationnelles.
- Rencontre en soirée des sapeurs-pompiers volontaires dans les 42 centres de secours par le DDSIS.
- Organisation de la journée d'intégration au SDIS.

#### **Actions en faveur de la formation**

- Refonte de la formation pour les nouvelles recrues avec réalisation de la théorie en Formation à Distance (Internet) et ainsi favoriser la pratique lors de la présence en centre de secours.
- Rémunération de l'astreinte à domicile afin de réduire les contraintes des gardes postées.
- Rencontre des responsables de service du Volontariat de la Zone Nord afin de partager les expériences.

#### **Actions en faveur des Jeunes Sapeurs-pompiers (JSP)**

- Formation de JSP par l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP), permettant l'engagement de 100 à 120 SPV chaque année.
- Co-production SDIS/UDSP mise en place depuis plusieurs années avec l'organisation du Brevet de Jeunes Sapeurs-pompiers.
- Campagne d'affichage pour le recrutement de JSP.
- Remise officielle des insignes de moniteurs par le directeur et le président de l'Union départementale.

*(Source : conseil général de l'Oise)*

Les sapeurs-pompiers volontaires sont une composante essentielle de notre organisation des secours. À ce titre, aucun élément n'est à négliger pour la préserver et la développer. La proposition de loi soumise à l'examen du Sénat y participe.

\* \*  
\*

**La commission des lois a adopté la proposition de loi ainsi modifiée.**

---

## EXAMEN EN COMMISSION

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – La proposition de loi sur le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires, déposée par Roland Courteau et Marcel Rainaud, a été co-signée par un nombre important d'élus du groupe socialiste. Dans une société trop souvent marquée par l'individualisme, il est important de développer le volontariat. Or le nombre de sapeurs-pompiers volontaires diminue dans bon nombre de départements. Lors du 120<sup>ème</sup> congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est tenu à Chambéry, l'an dernier, Manuel Valls, alors ministre de l'intérieur, a signé un plan d'action de vingt-cinq mesures pour enrayer la chute du volontariat, en facilitant notamment les conditions d'accès à la formation. Il y a trente ou quarante ans, les conditions de recrutement et de formation étaient légères ; l'on en appelait surtout à l'esprit de solidarité dans les communes et dans les villages. Depuis, le recrutement est devenu plus sélectif et les obligations en termes de disponibilité se sont accrues. Le volontariat est devenu contraignant, moins compatible avec un emploi dans une entreprise. Cependant, qui peut considérer que la formation n'est pas nécessaire ? La loi du 20 juillet 2011 a simplifié un certain nombre d'obligations de formation et le décret du 17 mai 2013 a formalisé le dispositif. Notre collègue Yves Rome, qui préside le conseil général de l'Oise et la Conférence nationale des services d'incendie et de secours nous a parlé d'expérimentations intéressantes pour définir des logiques de formation contribuant à enrayer la diminution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires.

S'inscrivant dans cet objectif de simplification, la proposition de loi prévoit que la formation initiale des sapeurs-pompiers volontaires qui dure un mois et demi...

**M. Michel Mercier.** – Trente-six jours.

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – ... puisse être effectuée dans le cadre du service civique. La formation des sapeurs-pompiers est régie par la loi, de même que les orientations du service civique.

Il m'a paru nécessaire de préciser le texte présenté par Roland Courteau. En contrepartie des frais engagés par les collectivités territoriales, les jeunes volontaires doivent s'engager à servir comme sapeurs-pompiers volontaires, sans préjudice, cependant, en cas d'impossibilité. Même si cet engagement n'est que moral, il reste significatif.

Les responsables que nous avons auditionnés – Yves Rome, notamment – nous ont indiqué que la question du coût pour les collectivités locales ne se posait pas en l’espèce, puisqu’avec la baisse du nombre de volontaires, les conseils généraux ont de moins en moins de formations à assumer.

L’élaboration de stratégies efficaces sans déployer de moyens supplémentaires suffit à enrayer la diminution du nombre des sapeurs-pompiers volontaires. Dans un quartier sensible de mon département, la création d’une section de jeunes sapeurs-pompiers, solidement encadrés et formés, a produit des effets considérables, beaucoup de jeunes choisissant de poursuivre dans cette voie. L’intégration d’une formation au secourisme dans le cursus scolaire serait une autre piste pour favoriser le recrutement.

**M. Philippe Bas, président.** – Je vous remercie pour ce rapport éclairant.

**M. Michel Mercier.** – Je ne doute pas de l’intérêt de cette proposition de loi ; je ne m’attends pas pour autant à ce qu’elle fasse des miracles.

**M. Philippe Bas, président.** – C’est la politique des petits pas. Elle servira à donner un signal.

**M. Michel Mercier.** – Ceux qui s’inscrivent au service civique ne sont pas nombreux. Nous ne relancerons pas le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires sans une action de longue haleine. Commençons par faire la promotion du métier. Dans le Rhône, dont je préside le SDIS depuis quinze ans, nous avons commencé par remettre des volontaires là où il n’y en avait plus, c’est-à-dire à Lyon. Nous sommes allés à l’université proposer des aides aux étudiants.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont de plus en plus souvent des professionnels. Le système fait qu’un professionnel a un service encore plus léger qu’un professeur d’université ! Il peut donc facilement s’engager comme sapeur-pompier volontaire pendant son temps libre. Dans mon département, nous avons mis en place un service d’hélicoptères pour qu’on ne soit jamais à plus de quinze minutes d’un centre hospitalier. Nos médecins exercent leur métier de médecin les jours pairs et comme volontaires les jours impairs, ajoutant ainsi à leur fixe, un salaire qui n’est pas soumis à l’impôt.

Nous avons mille jeunes sapeurs-pompiers volontaires dans mon département. Cependant ceux qui sont issus du service civique deviennent professionnels parce que depuis la dernière loi, ils sont intégrés sans concours : cette proposition ne fera pas de miracle.

**M. Philippe Bas, président.** – Je vous remercie d’avoir circonscrit l’intérêt de cette proposition de loi et de nous avoir montré d’autres

---

méthodes possibles pour remédier à l'essoufflement du recrutement des sapeurs- pompiers volontaires.

**M. Jean-Jacques Hyest.** - Le nombre des sapeurs-pompiers volontaires ne diminue pas partout. En Seine-et-Marne, nous en comptons 2 800. Un certain nombre de professionnels, recrutés sur concours, s'engagent comme volontaires - c'est le cas des anciens de la brigade de Paris. Si nous voulons relancer le recrutement de volontaires, il faut que les collectivités locales passent contrat avec les entreprises. En nous liant à la Snecma, par exemple, nous avons pu recruter des sapeurs-pompiers volontaires parmi les chefs de la sécurité. Développons cette forme de collaboration. Paradoxalement, seuls les services de l'État n'accomplissent aucun effort.

Notre corps de jeunes sapeurs-pompiers existe depuis longtemps. Il est bien structuré et fonctionne de manière satisfaisante. La plupart de ceux qui en sont issus passent professionnels, ou bien s'engagent comme volontaires. Actuellement, 90 % des professionnels sont recrutés parmi les volontaires. Cette proposition de loi n'aura pas d'effet miraculeux, sauf si le service civique devenait obligatoire...

**M. Christophe Béchu.** - Si ce texte va dans le bon sens, nous pouvons jouer sur d'autres leviers. Je ne suis pas très favorable à un volontariat exercé principalement par des professionnels grâce à des heures supplémentaires non fiscalisées. Le recul du nombre de sapeurs-pompiers volontaires se constate de manière objective. Nous pourrions y remédier sans passer par une loi, en sensibilisant les élus. Trop souvent, les maires hésitent à recruter des sapeurs-pompiers volontaires, car ils craignent des absences à répétition. Quant aux entreprises, il faudrait leur assurer un dédommagement à hauteur de leurs dépenses et non des vacances versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

L'adaptation des disponibilités est un autre levier sur lequel nous pouvons agir. Il est très facile de trouver des volontaires, la nuit ; ce n'est pas la même chose en journée. La rationalisation des casernes - même si elle est parfois bienvenue - a contribué à faire chuter le nombre de sapeurs-pompiers volontaires. Avoir un corps de volontaires disponibles à tout moment, tel est le vrai enjeu. Cela implique d'assouplir les conditions d'engagement, et d'agir auprès des employeurs qui ne voient pas d'un même œil leurs employés s'absenter quand il s'agit d'éteindre un incendie ou d'amener quelqu'un au CHU. Je voterai sans réserve en faveur de cette proposition de loi. Au-delà du quantitatif, nous devons nous interroger sur le qualitatif.

**M. Philippe Bas, président.** - Nous sommes en train de mettre en place une mission d'information qui pourra faire l'inventaire des mesures facilitant l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

**M. René Vandierendonck.** – Les données de la question sont objectives. Il est important de lier formation et engagement. Il serait bon de ne pas parler de patriotisme social qu’aux commémorations du 11 novembre. Dans un passé récent, mes collègues Troendlé et Lecerf ont présenté une proposition de loi sur les cinq gestes qui sauvent. En incorporant un module de secourisme au collège, on contribuerait à promouvoir la mission des sapeurs- pompiers volontaires.

**Mme Esther Benbassa.** – Les professeurs d’université travaillent énormément en dehors de leurs heures d’enseignement – recherche, publications, direction de mémoires et de thèses... Notre travail mérite le respect ! Et cela vaut aussi pour les enseignants du secondaire.

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – De 2010 à 2011, la baisse du nombre de sapeurs-pompiers volontaires a été de 2 000, de 2 300 de 2011 à 2012 et de 700 l’année suivante. L’inflexion de la tendance montre que la loi du 20 juillet 2011 a produit son effet et l’on a commencé à prendre des mesures dans certains départements pour remédier à la désaffection. Certes, monsieur Mercier, la proposition de loi ne règlera pas tout. Elle sera un signal, et d’autres dispositions viendront la compléter. Monsieur Hyst, vous avez pris d’excellentes mesures en Seine-et-Marne. M. Béchu a indiqué à juste titre la nécessité d’agir aussi sur d’autres leviers. Le cas des professionnels qui s’engagent comme volontaires mérite d’être discuté, notamment avec les organisations de sapeurs-pompiers. Aujourd’hui, les volontaires qui s’engagent au titre du service civique ne peuvent accomplir aucun acte opérationnel. Ils sont souvent employés pour encadrer les jeunes sapeurs-pompiers. Il y a dans toutes les catégories professionnelles des personnes qui manquent de zèle ; Mme Benbassa a eu raison de le dire, beaucoup d’universitaires se donnent du mal pour s’acquitter de leurs fonctions.

Monsieur Vandierendonck, la proposition de loi que vous avez mentionnée sur les cinq gestes qui sauvent est de celles que nous avons adoptées à l’unanimité. Évitions cette perte de temps législatif qui fait que des propositions de loi utiles sont votées sans être mises à l’ordre du jour de l’Assemblée nationale. C’est du gâchis.

#### EXAMEN DES AMENDEMENTS

##### *Article unique*

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – L’amendement n° 1 prévoit qu’un jeune qui aura bénéficié de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire dans le cadre d’un contrat de service civique – cela représente un coût de 3 700 euros pour la collectivité locale –s’engagera à exercer la mission de sapeur-pompier volontaire.

**M. Philippe Bas, président.** – La durée de l’engagement relève-t-elle du niveau règlementaire ?

---

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – L'engagement peut être résilié. Il est sans préjudice si le jeune ne peut s'en acquitter pour cause de déménagement, par exemple.

**M. Alain Richard.** – Un système de remboursement est-il prévu si l'engagement n'est pas respecté ?

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – Le volontaire est rémunéré au titre du service civique. La formation de sapeur-pompier volontaire ne représente que trente-six jours sur les six mois de service civique. Dans le droit commun, aucun remboursement n'est prévu.

**M. Alain Richard.** – Ils sont rémunérés, au moins partiellement ?

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – Oui.

**M. Philippe Bas, président.** – Cela relève du niveau règlementaire.

**M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur.** – L'engagement de sapeur-pompier volontaire est de cinq ans, pour l'instant. Il peut être résilié à tout moment. Nous ne sommes pas obligés de trancher immédiatement.

*L'amendement n° 1 est adopté.*

*La proposition de loi est adoptée dans la rédaction issue des travaux de la commission.*



---

## LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

**M. Roland Courteau**, sénateur, auteur de la proposition de loi

Ministère de l'Intérieur

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

**M. Jean Benet**, chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers

**M. le colonel Jean-Luc Queyla**, chef du bureau des sapeurs-pompiers volontaires

Conférence nationale des services d'incendie et de secours

**M. Yves Rome**, président

Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires

**M. Jean-Paul Bacquet**, président

Agence du service civique

**Mme Hélène Paoletti**, directrice

Fédération nationale des sapeurs-pompiers

**M. Guillaume Bellanger**, directeur de cabinet



## TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur	Texte de la proposition de loi	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
<p align="center">Code général des collectivités territoriales</p>	<p align="center"><b>Proposition de loi tendant à favoriser le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires</b></p>	<p align="center"><b>Proposition de loi tendant à favoriser le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires</b></p>
<p><i>Article L 1424-37</i> — Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie, dès le début de sa période d'engagement, d'une formation initiale et, ultérieurement, d'une formation continue.</p>	<p align="center"><b>Article unique</b></p> <p>L'article L. 1424-37 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :</p>	<p align="center"><b>Article unique</b></p> <p><i>(Alinéa sans modification)</i></p>
	<p align="center">« Dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, les personnes remplissant les conditions auxquelles est subordonné l'engagement de sapeur-pompier volontaire peuvent bénéficier de tout ou partie de la formation initiale mentionnée au premier alinéa dans le cadre d'un contrat de service civique régi par le titre I<sup>er</sup> <i>bis</i> du livre I<sup>er</sup> du code du service national. »</p>	<p align="center">« <u>A condition de souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire</u>, les personnes <u>volontaires effectuant un contrat de service civique</u> régi par le titre Ier <i>bis</i> du livre Ier du code du service national peuvent bénéficier de tout ou partie de la formation initiale mentionnée au premier alinéa. »</p>

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 31 octobre 2014 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant au titre de l'année 2014 le contingent relatif à la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1423839A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2012-424 du 28 mars 2012 portant création de la médaille de la sécurité intérieure, notamment l'article 2 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant au titre de l'année 2014 le contingent relatif à la médaille de la sécurité intérieure,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

Le contingent annuel prévu à l'article 2 du décret du 28 mars 2012 est fixé ainsi qu'il suit au titre de l'année 2014 :

ÉCHELON	ANNÉE 2014
Bronze	2 200
Argent	600
Or	200

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 octobre 2014.

BERNARD CAZENEUVE

# Présidence de la République

## ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

### Décret du 13 novembre 2014 portant promotion et nomination

NOR : PREX1425490D

Par décret du Président de la République en date du 13 novembre 2014, pris sur le rapport du Premier ministre et des ministres et visé pour son exécution par le chancelier de l'ordre national du Mérite, vu les déclarations du conseil de l'ordre portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, pour prendre rang à la date de la remise réglementaire de l'insigne :

#### Chancellerie de l'ordre national du Mérite

##### *Au grade de commandeur*

- M. Castanier (François, Marie, Gustave), président national de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire ; 61 ans de services.
- M. Ramousse (Michel, Eugène, Marie), membre de plusieurs associations culturelles et sociales. Officier du 28 février 2004.

##### *Au grade d'officier*

- M. Beaunoir (Marcel, Emile, Antoine), membre du conseil d'administration de l'Union nationale des blessés de la face et de la tête « Les Gueules Cassées » ; 61 ans de services.
- Mme Beaussier, née Mange (Marie-Hélène), présidente d'une section départementale de l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite. Chevalier du 11 novembre 2000.
- M. Chambon (Jean-Louis, Maurice, Gérard), président d'une fédération nationale et auteur de nombreuses actions bénévoles. Chevalier du 4 février 2006.
- M. Chapon (Georges, Camille), ancien combattant, membre actif d'associations patriotiques ; 71 ans de services.
- M. Chapron (Jean-Yves), directeur du service des publications de l'Académie des sciences. Chevalier du 8 novembre 2000.
- Mme Coquereau (Béatrice, Brigitte, Marie), présidente-fondatrice de société. Chevalier du 7 août 2001.
- Mme Graz, née Msellati (Sylvia), ancienne institutrice, membre du Conseil économique, social et environnemental ; 40 ans de services.
- Mme Jacquemont, née Le Roy Ladurie (Anne, Marie, Jacqueline), bénévole au sein de l'ordre du Saint-Sépulcre. Chevalier du 18 novembre 1987.
- M. Maestracci (Christian, Patrick, Michel), capitaine de réserve d'infanterie ; 33 ans de services.
- M. Poirel (Michel), membre actif de plusieurs associations. Chevalier du 4 avril 1990.
- Mme Renault, née Jacques (Camille, Marie), ancienne commerçante, ancien membre de plusieurs associations patriotiques. Chevalier du 16 juillet 1994.

##### *Au grade de chevalier*

- M. Allain des Beauvais (Eric), directeur des financements des exportations de défense ; 27 ans de services.
- Mme Bertiaux, née Chrétien (Renée, Marguerite, Claudine), vice-présidente d'une délégation locale d'un organisme caritatif ; 26 ans de services.
- M. Blondeau (Marcel, Kléber, Gaston), vice-président, trésorier et secrétaire d'une section départementale de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire ; 61 ans de services.
- Mme Boutheroüe-Desmarais, née Gosselin (Bénédicte, Marie, Christiane), dame de commanderie de l'ordre du Saint-Sépulcre et bénévole ; 15 ans de services.
- Mme Bret-Vitot (Virginie), secrétaire général adjoint de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ; 20 ans de services.
- Mme le Dr Brisset, née Wencker (Brigitte, Alice, Marie), médecin ophtalmologiste à Paris ; 47 ans de services.
- M. Brugeilles (Christian, Robert), cadre de direction ; 40 ans de services.
- M. Chassagnon (Christian, Jean, César), président-directeur général d'une entreprise ; 41 ans de services.

- Mme Chaumery, née Leuillier (Eliane, Gastonne, Marie-Thérèse), vice-présidente des dames d'entraide d'une section locale de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire ; 62 ans de services.
- Mme Chevessand, née Godefroy (Marguerite, Marie, Victoria), trésorière et secrétaire d'une union départementale de sections de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire ; 45 ans de services.
- Mme Cottez, née Fougier (Georgette, Louise, Marie), ancien cadre de direction, membre actif d'associations à caractère éducatif, social et culturel ; 56 ans de services.
- Mme Deak, née Vautrelle (Isabelle, Annette), assistante de la directrice générale de l'Association Notre Dame de Bon Secours ; 44 ans de services.
- M. Désarbre (Hervé, Elie), organiste ; 40 ans de services.
- M. Gabriac (Yvon, Jean, Noël), instituteur (er), membre actif d'associations patriotiques ; 59 ans de services.
- M. Huart (Guillaume, Jacques, Louis), co-secrétaire général d'Imagine (institut hospitalo-universitaire sur les maladies génétiques) ; 20 ans de services.
- M. Ingremeau (Bernard, Roland), ancien adjoint au maire de Pessac (Gironde) ; 35 ans de services.
- M. Jaillot (Claude-Philippe, Jean), ancien directeur juridique de banque, ancien professeur à l'école des dirigeants et créateurs d'entreprise ; 49 ans de services.
- Mme Journois, née Hoppenot (Anne-Violaine, Marie), responsable d'un centre de coordination de cancérologie dans un hôpital ; 35 ans de services.
- M. Le Villain (Christophe, Jean, Henri), administrateur au secrétariat général de la Commission européenne ; 21 ans de services.
- Mme Malécot (Sylvie, Janine, Marcelle), conseil en investissements financiers ; 30 ans de services.
- M. Martin (Jean-Claude, Lucien), trésorier d'une fondation ; 62 ans de services.
- M. Muller (Jean-Marie, Joseph), maire de Lapoutroie (Haut-Rhin), président de l'association « Grands Pays de Colmar » ; 31 ans de services.
- Mme Pelmar, née Guilloux (Evelyne), dite Guilloux-Pelmar, ancienne technicienne de recherche et de formation à l'université Pierre et Marie Curie ; 46 ans de services.
- Mme Piétu, née Merlette (Geneviève, Raymonde), ancienne directrice de recherche à l'INSERM ; 40 ans de services.
- Mme Ribba (Anne-Sophie, Catherine), chargée de recherche à l'INSERM ; 22 ans de services.
- Mme Riff (Françoise), infirmière (er), vice-présidente départementale d'une association caritative ; 51 ans de services.
- Mme Rossignol, née Dempuré (Karine, Marie, Gabrielle), co-secrétaire générale d'un institut hospitalo-universitaire ; 22 ans de services.
- Mme Royer, née Duchel (Monique), secrétaire générale de l'Académie des sciences ; 38 ans de services.
- Mme Sidi Mammam, née Khettab (Malika), médiatrice de ville au sein de l'association « Espoir de Femmes » ; 32 ans de services.
- M. Tomas (José), chef du bureau de la gestion des ordres nationaux et de la Médaille militaire à la grande chancellerie de la Légion d'honneur ; 26 ans de services.
- M. Travers (Gérard, Charles, Jean-Pierre), conseiller (h) à la cour d'appel d'Angers ; 33 ans de services.
- Mme Véron, née Loisiert (Claude, Marcelle), présidente d'une section départementale de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire ; 57 ans de services.
- M. Vincent (Didier, Gérard, Pierre-Marie), directeur général d'un hôtel ; 33 ans de services.
- Mme Violette (Sophie, Pascale, Olga), maître de conférences hors classe à l'école normale supérieure et à l'université Pierre et Marie Curie ; 15 ans de services.
- M. Whitfield (George, Derek), responsable de la sécurité au sein d'une société pétrolière ; 36 ans de services.

### **Premier ministre**

#### *Au grade de commandeur*

- M. Elser (Albert), lieutenant-colonel honoraire, président d'une association patriotique. Officier du 11 juillet 1987.
- M. Piolet (Germain, Antoine), vice-président national et président régional d'une association d'anciens combattants ; 56 ans de services.

#### *Au grade d'officier*

- Mme Buge, née Lecœur (Anne, Yvonne, Marguerite-Marie), directrice des systèmes d'information du Sénat. Chevalier du 10 octobre 1997.
- M. du Mesnil du Buisson (Jean-Eudes, Marie, Laurent), secrétaire général d'une organisation patronale. Chevalier du 18 septembre 2007.
- M. Fougerat (Frédéric, Georges, André), vice-président d'un groupe de conseil en innovation. Chevalier du 17 septembre 2007.
- Mme Frago (Anne, Marie), directrice du service de la culture et des questions sociales à l'Assemblée nationale. Chevalier du 7 septembre 2004.

- M. Frechon (Eric, Hervé), chef cuisinier. Chevalier du 27 mars 2002.
- M. Gaillochet (Philippe, Louis, Paul), directeur du service des systèmes d'information à l'Assemblée nationale. Chevalier du 26 janvier 2003.
- Mme Harles-Levasseur (Christiane), vice-présidente d'une association pour la promotion de l'art urbain. Chevalier du 11 juin 1997.
- Mme Jolly (Françoise), chef du bureau de la gestion des emplois déconcentrés à la direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre. Chevalier du 13 juillet 2001.
- M. Le Roux (Christian, Jacques, Pierre), directeur de cabinet du président du Conseil économique, social et environnemental. Chevalier du 12 avril 2006.
- M. Nowak (Michel), vice-président départemental d'une association d'anciens combattants. Chevalier du 5 novembre 2000.
- M. Piquet (Jean-Yves, Joseph, Roger), ancien chef cuisinier. Chevalier du 12 octobre 2005.
- M. Raynaud (Jean, Marie, Ernest), président départemental d'une association patriotique, ancien professeur. Chevalier du 9 mai 1981.
- Mme Turell, née Péloille (Jacqueline, Marie-Louise, Jeanne), présidente départementale d'une association caritative. Chevalier du 2 décembre 2006.
- Mme Vittemant, née Schneider (Rosa, Maria, Johanna dite Rose-Marie), déléguée du défenseur des droits. Chevalier du 26 octobre 1998.

*Au grade de chevalier*

- Mme Allaire (Marie-Bénédictte, Raymonde, Josée), reporter, rédactrice en chef adjointe au service économique et social d'une radio ; 27 ans de services.
- Mme Berger, née Pichon (Nicole, Jeannine, Josiane), vice-présidente du conseil de surveillance d'une entreprise spécialisée en plâtrerie et peintures ; 45 ans de services.
- Mme Bernardet, née Devaux (Janine, Raymonde, Paule), conseillère générale du Cher ; 41 ans de services.
- M. Bessou (Jean-Claude, Noël), vice-président du conseil général du Lot, ancien maire de Lhospitalet ; 45 ans de services.
- M. Blouët (Jean-Luc, Hervé, Maurice), conseiller à la direction des comptes rendus analytiques du Sénat ; 30 ans de services.
- M. Bouquet (Marcel, Joseph), membre d'une fédération nationale patriotique ; 72 ans de services.
- M. Bretz (Joseph, René dit José), directeur général des services d'une mairie ; 35 ans de services.
- M. Brunet (Philippe, André, François), secrétaire général d'une association régionale de défense nationale ; 51 ans de services.
- M. Cantarel (Eric, Jean), gérant d'une société spécialisée dans les systèmes de projection ; 25 ans de services.
- Mme Cappelletti, née Bozzini (Josée, Henriette dite Marie-Josée), présidente départementale d'une association d'anciens combattants ; 46 ans de services.
- M. Chaluleau (Jean-Paul), journaliste ; 37 ans de services.
- Mme Chevaucher, née Charles (Aline, Marie, Françoise), maire de Plouénan (Finistère), vice-présidente d'une communauté de communes ; 47 ans de services.
- Mme Crozon, née Gallou (Béatrice), gérante d'une société du secteur du bâtiment ; 25 ans de services.
- Mme Delfau, née Labatut (Christine, dite Emily), conseillère au service de la communication et de l'information multimédia à l'Assemblée nationale ; 24 ans de services.
- M. Desurmont (Xavier, Louis, Pierre), adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales d'Aquitaine ; 44 ans de services.
- Mme Domergue, née Teissier (Eliane, Monique), présidente d'une association départementale de médaillés ; 51 ans de services.
- Mme Escoffier, née Martini (Colette, Marie, Toussainte), ancienne engagée volontaire, bénévole associative ; 35 ans de services.
- Mme Eychenne, née Nuñez (Annette, Antoinette), présidente d'honneur d'une association départementale de médaillés ; 62 ans de services.
- Mme Félix, née Bernard (Madeleine, Evelyne, Marguerite), ancienne enseignante, fondatrice et ancienne présidente d'une association culturelle ; 55 ans de services.
- Mme Fournier (Gabrielle, Jeanne), directrice départementale des territoires ; 30 ans de services.
- M. Frioux-Brichard (Gérard, Marie, Louis), curé doyen de Sète ; 43 ans de services.
- M. Giély (Hervé, Louis), maire honoraire de Redessan (Gard) ; 41 ans de services.
- M. Gravelaine (Laurent, Jean, Marcel), chef de service au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique ; 17 ans de services.
- Mme Guerson (Nathalie, Françoise), directrice départementale de la protection des populations ; 21 ans de services.
- M. Haddad (Alain, Nessim), psychanalyste, ancien praticien hospitalier en pédopsychiatrie ; 46 ans de services.

- M. Hetz (Eric, Maurice), chauffeur routier, fondateur d'une association locale d'aide humanitaire ; 33 ans de services.
- M. Hortal (Alain, Michel, Bernard), ancien secrétaire administratif à la commission des finances du Sénat ; 40 ans de services.
- Mme Jacquemet, née Forest (Marie-Camille, Paule), adjointe au maire de Villefranche-sur-Saône (Rhône) ; 44 ans de services.
- Mme Jamet, née Gourovoy (Alexandra), présidente-fondatrice d'une association d'aide aux personnes en difficulté ; 46 ans de services.
- M. Laget (Thierry), conseiller des services des comptes rendus à l'Assemblée nationale ; 27 ans de services.
- Mme Laiguillon (Catherine, Francine, Marie-Pierre), conseillère en gestion prévisionnelle mobilité-carrière au sein d'une plate-forme d'appui interministériel ; 31 ans de services.
- M. Ley (Roland, Jacques), directeur d'une école d'application, formateur de directeurs d'école ; 43 ans de services.
- M. Llana (Christian, Jean, Michel), ancien premier conseiller de chambre régionale des comptes, ancien procureur financier ; 45 ans de services.
- M. Maccury (René, Camille), premier conseiller à la chambre territoriale des comptes de Polynésie française ; 42 ans de services.
- M. Maisonneuve (Christophe, Gabriel, Auguste), conseiller, chargé de mission, au secrétariat du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques à l'Assemblée nationale ; 25 ans de services.
- Mme de Maistre, née Sainrapt (Sophie, Catherine, Patricia), administratrice adjointe à la direction de la communication du Sénat ; 31 ans de services.
- Mme Mansuy, née Eschbach (Denise), ancienne résistante ; 77 ans de services.
- M. Marcel (René, Yvon), maire honoraire d'Entrecasteaux (Var), ancien président-fondateur d'un syndicat d'oléiculteurs ; 76 ans de services.
- M. Marletti (Gérard, Henri, Antoine), président d'associations de quartier et à vocation sociale ; 50 ans de services.
- Mme Massi, née Meuneret (Josette, Andrée dite Josée), directrice d'une association d'insertion, adjointe au maire de Toulon (Var) en charge de l'enfance et de la famille ; 37 ans de services.
- Mme Mattei, née Luciani (Marie, Françoise, Dominique dite Dominique), directrice d'un centre culturel, ancien membre du conseil économique et social auprès de l'assemblée de Corse ; 37 ans de services.
- Mme Mazel (Dominique, Geneviève), secrétaire des services au service de la culture et des questions sociales à l'Assemblée nationale ; 31 ans de services.
- M. Mitry (Alain, Marie, Ferdinand), notaire honoraire, membre d'une commission départementale de lutte contre le surendettement ; 52 ans de services.
- Mme Moreau (Lucette, Marguerite, Alphonsine), ancienne professeure de lettres ; 51 ans de services.
- Mme Moreau, née Soquet (Sophie), présidente-fondatrice d'une association de lutte contre le cancer ; 23 ans de services.
- Mme Nallit, née Florin (Gilberte, Marie), cofondatrice d'une association d'anciens combattants, membre du jury du concours national de la résistance et de la déportation ; 73 ans de services.
- Mme Niedergang (Marie), chef de département au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique ; 15 ans de services.
- M. Ortiz (Olivier, Vincent, Eugène), conseiller maître à la Cour des comptes ; 15 ans de services.
- Mme Pack, née Morel (Jacqueline, Lucienne), ancienne adjointe au maire d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin), ancienne institutrice spécialisée et directrice d'école élémentaire ; 47 ans de services.
- M. Péré (Jean-Philippe, Antoine), administrateur adjoint au service de la séance à l'Assemblée nationale ; 24 ans de services.
- Mme Perot (Cécile, Marie-Claude), chargée de mission au secrétariat général de la mer ; 14 ans de services.
- Mme Picard (Liliane, Yvette), bénévole associative ; 55 ans de services.
- M. Pignoux (Jean-Michel), rédacteur en chef du service politique et adjoint au directeur des rédactions d'une maison d'édition ; 28 ans de services.
- M. Piron (Guy, Louis, Théodore), président d'associations d'anciens combattants ; 62 ans de services.
- M. Pitoun (René), coprésident d'une association culturelle, vice-président d'un centre culturel ; 52 ans de services.
- M. Pouilly (François, Christian, Joseph), directeur départemental de la protection des populations ; 24 ans de services.
- M. Prévost (Jean-Louis, Marie, César), journaliste dans une agence de presse ; 37 ans de services.
- Mme Quentin-Heuzé, née Quentin (Isabelle, Monique, Marie-Pierre), chef de projet dans une fondation d'entreprise ; 36 ans de services.
- Mme Rabasté (Monique, Anne, Marie-Agnès dite Monik), aquarelliste, présidente-fondatrice d'une association d'art ; 45 ans de services.
- M. Reveyron (Guy, Gabriel), directeur d'une association spécialisée dans la recherche sur la neige et les avalanches ; 53 ans de services.
- Mme Ribes (Pascale, Sandra), chargée d'enseignement dans une faculté de droit, vice-présidente d'une association dédiée aux personnes handicapées ; 21 ans de services.

- M. Roure (André, Maurice, Louis), ancien conseiller général de la Haute-Loire, ancien maire d'Espaly-Saint-Marcel ; 45 ans de services.
- M. Roux (Christian, Jacques, Pierre), conseiller référendaire à la Cour des comptes, président d'une chambre régionale des comptes ; 39 ans de services.
- M. Terrangle (Jean-Louis, Gilbert), fondateur d'associations œuvrant dans le domaine des soins palliatifs ; 41 ans de services.
- M. Toumi (Mondher), médecin, professeur des universités, président d'un cabinet de conseil spécialisé dans l'industrie pharmaceutique ; 33 ans de services.
- M. Triboulet (Emmanuel, Jean), chef de service à la direction de la législation et du contrôle au Sénat ; 17 ans de services.
- Mme Vian, née Sylvain (Catherine), assistante de direction à la direction de la législation et du contrôle au Sénat ; 37 ans de services.
- M. Volpe (Richard, Joseph, Marc), président d'associations nautiques ; 47 ans de services.
- M. Wattiez (Patrick, Christian), chef d'agents au service de la communication et de l'information multimédia à l'Assemblée nationale ; 31 ans de services.
- Mme Winther, née Pradel de Lamaze (Véronique, Christiane, Marie-Carmel), ancienne conseillère au cabinet du président de l'Assemblée nationale ; 39 ans de services.
- M. Zimmermann (Gérard, Philippe), ancien professeur de mécanique, président honoraire d'une société d'histoire ; 62 ans de services.
- Mme Zimmermann, née Fabian (Josiane, Andrée), ancienne professeure d'anglais, membre d'associations culturelle et humanitaire ; 45 ans de services.

#### PROMOTION DU BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF

##### *Au grade d'officier*

- Mme Imbert, née Beele (Jacqueline, Louise), présidente départementale d'une banque alimentaire ; 45 ans de services.
- M. Ménager (André, Jean-Baptiste), président d'une association en faveur du développement. Chevalier du 19 janvier 2002.
- Mme Seillier, née Durand (Marie-France, Adrienne, Lucienne), secrétaire départementale d'une association de décorés. Chevalier du 18 juin 1993.

##### *Au grade de chevalier*

- Mme Ambrogio (Geneviève), fondatrice et membre d'associations de solidarité ; 40 ans de services.
- Mme Arnoux, née Jondot (Jacqueline, Louise), présidente d'une association dédiée aux personnes malades ; 17 ans de services.
- Mme Asfaux (Marie-Jeanne, Georgette), dite Sœur Marie-Jeanne, présidente-fondatrice d'un centre de vacances ; 47 ans de services.
- Mme Badin, née Chagny (Chantal, Anne, Marie), présidente d'associations d'aide à domicile ; 29 ans de services.
- M. Baly (Philippe, Marie), conseiller technique de l'Institution des invalides de la Légion étrangère ; 49 ans de services.
- Mme Barth, née Grandpierre (Monique), présidente d'une association de personnes âgées ; 40 ans de services.
- Mme Beauce, née Nicol (Sylvie, Irène, Marie), présidente d'une association de parents d'enfants inadaptés ; 38 ans de services.
- M. Berger (Francis, Lionel), président-fondateur de chorales ; 50 ans de services.
- Mme Caillet, née Orioli (Valda), présidente d'une association locale de lutte contre le cancer ; 68 ans de services.
- Mme Cambournac, née Bègue (Béatrice, Marguerite, Jeanne), ancienne présidente nationale d'une association de soutien aux familles de militaires ; 27 ans de services.
- Mme Crevelier, née Albrecht (Geneviève, Yvonne, Marie), présidente d'associations culturelles ; 53 ans de services.
- Mme Delisle (Odette, Alice, Yvonne), ancienne présidente d'un comité des fêtes ; 53 ans de services.
- Mme Deneux, née Orient (Christiane, Françoise, Emilie), présidente-fondatrice d'associations de solidarité ; 69 ans de services.
- Mme Durquet, née Rineau (Dominique, Geneviève), ancienne présidente d'une association familiale ; 40 ans de services.
- M. Eouzan (Michel, Yves, Marie), président d'une association départementale d'anciens combattants ; 54 ans de services.
- Mme Euriat, née Willems (Paulette), présidente d'un conseil d'administration d'une maison de retraite ; 34 ans de services.
- Mme Faure (Françoise, Louise, Marguerite), présidente d'un office municipal de la culture ; 37 ans de services.
- Mme Germanèse, née Martin (Lucette, Adrienne), responsable et organisatrice de manifestations sportives en faveur de la recherche médicale ; 26 ans de services.

- Mme Hemon, née Jacquemain (Renée), ancienne administratrice d'une fédération nationale d'associations de personnes âgées ; 58 ans de services.
- M. Jeannier (Marcel, Aimé, Maurice), ancien président d'une association nationale à caractère social ; 66 ans de services.
- Mme Josselin, née Hosotte (Catherine, Gabrielle, Marie-Antoinette), fondatrice d'une association de solidarité ; 39 ans de services.
- M. Laget (Jean, Marc, Camille), président d'une association consacrée à l'histoire locale ; 51 ans de services.
- Mme Larroque, née Bedou (Monique, Nicole), présidente d'une association départementale de donneurs de sang ; 37 ans de services.
- M. Laurent (Jacques, Pierre, Daniel), ancien président d'une association consacrée à l'histoire locale ; 61 ans de services.
- M. Le Berre (Pascal, Franck), bénévole dans une association consacrée à l'adoption ; 24 ans de services.
- Sœur Leblanc (Monique, Elisabeth), vice-présidente d'une association de bienfaisance ; 36 ans de services.
- Mme Legrain, née Delforge (Marie-Ange), administratrice d'un groupement régional d'insertion par l'activité économique ; 44 ans de services.
- Mme Lehain, née Dworzynski (Françoise), présidente d'une association en faveur des droits de l'enfant ; 38 ans de services.
- Mme Leurent, née Dufour (Marie-Josèphe), vice-présidente d'une fondation d'aide aux enfants ; 33 ans de services.
- Mme L'Helgoualch, née Hagen (Marie-Hélène, Paulette), présidente départementale d'une association de personne handicapées ; 54 ans de services.
- Mme Mizrahi, née Robinet (Liliane, Léa), présidente d'une association d'aide aux malades psychiques ; 59 ans de services.
- M. Montmasson (Gérard, Henri, Jean), président départemental d'une association caritative ; 41 ans de services.
- M. Paradis (Olivier, Aimé, Gabriel), président d'une association d'accès à la culture pour les déficients visuels ; 23 ans de services.
- M. Raimbault (William, Bernard, Georges), président d'une association de solidarité ; 22 ans de services.
- M. Renoux (Guy, Lucien, Jacques), président-fondateur d'une association d'entraide ; 65 ans de services.
- M. Retailleau (André, Marie, Joseph), président d'une banque alimentaire ; 51 ans de services.
- M. Theer (Olivier), président d'un conseil de vie sociale dans un institut médico-éducatif ; 26 ans de services.
- Mme Unterwald, née Dezan (Gladis, Santa, Emilienne), membre actif d'une association départementale de lutte contre la maladie d'Alzheimer ; 60 ans de services.
- M. Véniat (Gabriel, Jean), bénévole dans une association caritative ; 70 ans de services.

### **Affaires étrangères et développement international**

#### PERSONNEL

##### *Au grade de commandeur*

- M. Ladsous (Hervé, Jean, Jacques), secrétaire général adjoint chargé des missions de la paix au Secrétariat général des Nations unies à New York. Officier du 9 novembre 2007.

##### *Au grade d'officier*

- M. Lehucher (Bernard, Marie, Jean), consul adjoint, chef de chancellerie au consulat général de France à San Francisco (États-Unis). Chevalier du 6 juin 2002.
- Mme Paradas (Marion, José, Céline), ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne. Chevalier du 15 décembre 2006.
- M. Perdu (Bruno, Hubert, Eugène), directeur des affaires financières au ministère. Chevalier du 2 août 2004.
- Mme Raymougué (Christine, Danièle), chef de bureau au département exploitation du service central d'état civil au ministère. Chevalier du 8 décembre 2003.

##### *Au grade de chevalier*

- M. Baquian (Max, Daniel), premier conseiller à l'ambassade de France en Angola ; 37 ans de services.
- M. Cauchard (Jérôme, Daniel), premier conseiller à l'ambassade de France au Liban ; 28 ans de services.
- M. Ciret (Thomas, Jean-Paul), chef cuisinier à la résidence de l'ambassade de France en Chine ; 21 ans de services.
- Mme Clasquin (Sylvie, Françoise, Isabelle), chef du bureau de la comptabilité étranger à la direction des affaires financières, au ministère ; 35 ans de services.
- Mme Crosnier (Catherine, Lucienne, Paulette), adjointe au sous-directeur de la presse et rédactrice au pôle porte-parolat du ministère ; 35 ans de services.

- Mme Denis-Blanchardon, née Blanchardon (Anne, Marie, Michèle), conseillère de coopération et d'action culturelle à Hong Kong (Chine) ; 23 ans de services.
- M. Dubreuil (Gilles, Louis, André), responsable du service commun de gestion à l'ambassade de France en Côte-d'Ivoire ; 40 ans de services.
- M. Fort (Alain, Joseph, Bernard), inspecteur des affaires étrangères au ministère ; 39 ans de services.
- Mme Guéguen-Mohsen, née Guéguen (Anne, Christine, Marie), première conseillère à l'ambassade de France en Tunisie ; 20 ans de services.
- Mme Guého, née Charuel (Laure, Isabelle), responsable de la cellule gestion et recherches administratives au centre des archives diplomatiques ; 39 ans de services.
- Mme Hammouda, née Dedrie (Hélène, Camille), adjointe au chef du service de presse de l'ambassade de France en Tunisie ; 31 ans de services.
- Mme Lefort (Isabelle, Annie, Rolande), chef du département de la bibliothèque et responsable du pôle fonds contemporain à la direction des archives au ministère ; 32 ans de services.
- M. Lortholary (Bertrand, Marie, Etienne), consul général de France à New York (États-Unis) ; 21 ans de services.
- Mme Mainella, née Bouché (Denise, Michèle), responsable du service commun de gestion à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles ; 44 ans de services.
- M. Nacrou (Anis), chargé des affaires politiques de la délégation de l'Union européenne à Damas (Syrie) ; 32 ans de services.
- M. Pascal (Patrick, Jacques, Marie), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Turkménistan ; 35 ans de services.
- M. Plançon (Olivier, Gérard, Albert), consul général de France au Caire (Égypte) ; 21 ans de services.
- Mme Vidal de La Blache, née Trarieux (Anne, Juliette, Nicole), ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire au Botswana ; 36 ans de services.

#### PROTOCOLE

##### *Au grade d'officier*

- M. Lafourcade, né Lafourcade-Jumenbo (Franck, Bertrand, Marie), directeur général d'un groupe hôtelier (Chine). Chevalier du 26 mai 2003.
- Mme Lönnerblad, née Quadrini (Véronique, Brigitte), secrétaire générale de la représentation locale d'une organisation internationale à vocation humanitaire (Suède). Chevalier du 30 octobre 2006.

##### *Au grade de chevalier*

- Le père Alloggia (Samuel, Dante), enseignant, responsable d'une pastorale, ancien directeur d'un établissement scolaire (Jamaïque) ; 22 ans de services.
- M. Ambert (Pierre, Jean, Fernand), directeur général d'une filiale d'un groupe agroalimentaire (Tchad) ; 32 ans de services.
- M. Arfaras (Théodore), président d'une association d'anciens combattants (Australie) ; 42 ans de services.
- M. Aubrun (Christophe, André), secrétaire général d'une association pour la protection d'enfants déficients mentaux (Sénégal) ; 30 ans de services.
- Mme Baillon (Florence, Delphine), conseillère en relations internationales auprès du ministre équatorien de l'Enseignement supérieur ; 23 ans de services.
- Mme Bancal, née Smith (Muriel, Marie, Françoise), consule honoraire de France à Saint-Louis (Sénégal) ; 26 ans de services.
- M. Belgat (Abderrahmane), directeur général d'un groupe hôtelier (Arabie saoudite) ; 42 ans de services.
- Mme Bliah, née Ganancia (Claudine, Rose), médecin référent de l'ambassade de France au Japon ; 32 ans de services.
- M. Blouin (Xavier, Pierre, Louis), responsable des relations extérieures d'un établissement bancaire (Luxembourg) ; 30 ans de services.
- M. Bossert (Rémy, Henri), consultant européen en information et communication (Belgique) ; 28 ans de services.
- M. Bottrie (Olivier, Jean-Jacques, Marie), président d'une division d'un groupe de cosmétiques et parfums (États-Unis) ; 28 ans de services.
- M. Bouchez (Pierre, Louis, Gilbert), créateur et responsable du Centre français des affaires de Bagdad (Irak) ; 40 ans de services.
- M. Brahimi (Guillaume, Loïc), chef cuisinier, restaurateur (Australie) ; 33 ans de services.
- Mme Cailliez (Charlotte, Marie-Stéphane, Françoise), journaliste et présidente d'une association d'aide à l'enfance (Chine) ; 16 ans de services.
- Mme Caseris, née Legros (Christine, Muriel), présidente de la chambre de commerce franco-australienne (Australie) ; 36 ans de services.
- M. Cattin (Olivier, Michel, Georges), médecin (Birmanie) ; 25 ans de services.
- M. Chabaneix (Luis, Alain, Charles), avocat (Espagne) ; 14 ans de services.

- Mme Chantecaille, née de Bois (Sylvie, Marie, Françoise), présidente-fondatrice d'une société de parfums et cosmétiques (Etats-Unis) ; 39 ans de services.
- M. Chantereau (Yves, Georges, Marie), architecte, vice-président de la chambre de commerce franco-suédoise (Suède) ; 30 ans de services.
- M. Chopin (Thierry, Bernard, Raymond), professeur d'université, consul honoraire de France à St John (Canada) ; 28 ans de services.
- Mme Collin (Isabelle), directrice exécutive d'une entreprise de production de chimie fine (Inde) ; 32 ans de services.
- M. Cummerwie (Erick, Henri, Robert), consultant (Allemagne) ; 43 ans de services.
- Mme Dinand (Véronique, Claire, Marie), pédiatre (Inde) ; 20 ans de services.
- Le père Donnat (François, Gaston, Lucien), prêtre (Bolivie) ; 46 ans de services.
- Mme Dumas-Rodica, née Rodica (Tatjana), consule honoraire de Slovénie à Saint-Etienne (France) ; 41 ans de services.
- Le père Durand (Pascal, Bruno, Christian), prêtre missionnaire (Tanzanie) ; 24 ans de services.
- Mme Dwyer, née Playoust (Jacqueline), bibliothécaire, écrivain (Australie) ; 20 ans de services.
- M. Gélinier (Jean-Claude, Roger), conseiller d'affaires (Arabie saoudite) ; 48 ans de services.
- M. Germain (Denis, Marie, Joseph), directeur général d'une entreprise d'exportation de textile (Inde) ; 32 ans de services.
- M. Gilbert (Yann, André, Francis), directeur général d'une compagnie aérienne pour la Grèce et Chypre ; 21 ans de services.
- M. Gosselin (Michel, Roger, Gustave), ancien consul honoraire de France à Nuremberg, ancien directeur d'hôtel (Allemagne) ; 41 ans de services.
- M. Gréco (Thierry, Guy, René), proviseur d'un lycée franco-équatorien (Equateur) ; 31 ans de services.
- M. Gruhier (Denis, Marcel, Georges), directeur d'hôtel (Sri Lanka) ; 38 ans de services.
- Mme Hakimé, née Wehbe (Victoria, Mireille), présidente d'une association de bienfaisance (Liban) ; 42 ans de services.
- M. Lamarche (Geoffroy, Nicolas, Charles), directeur de recherches, géophysicien (Nouvelle-Zélande) ; 21 ans de services.
- M. Leroy (Bruno, Marc, Emile), avocat (Roumanie) ; 19 ans de services.
- M. Louis (Michel-Olivier), directeur général d'une entreprise de vente de matériel et de composants (Mali) ; 24 ans de services.
- M. Luneau (Pierre, Georges, René), directeur général d'une entreprise de construction navale (Turquie) ; 36 ans de services.
- M. de Magnien de Magnienville (Nicolas, François, Marie), directeur général adjoint d'une filiale d'un groupe de matériaux de construction (Turquie) ; 35 ans de services.
- M. Mélard de Feuarent (Anton, Julien, François), président d'un réseau de cabinets d'expertise économique et financière ; 16 ans de services.
- Mme Mony, née Loison (Marie-Odile, Amélie, Madeleine), administratrice d'une association de bienfaisance (Espagne) ; 47 ans de services.
- M. Mosely (Stephen, Charles), président-directeur général d'un groupe de produits cosmétiques (Chine) ; 35 ans de services.
- M. Pascal (Patrick, Jean-Pierre), directeur général d'une société minière (Albanie) ; 34 ans de services.
- M. Peslier (Patrice, Michel, René), directeur général d'un groupe automobile (Slovaquie) ; 26 ans de services.
- M. Pora (Bernard, Louis, Robert), directeur du centre de recherche et développement pour l'Asie d'un groupe de transformation de matières premières végétales (Chine) ; 24 ans de services.
- M. Pradier (Jean-Pierre, François), directeur général d'une entreprise de métallurgie (Arabie saoudite) ; 50 ans de services.
- M. Prado (Patrick, Jean, Louis), administrateur général d'une filiale d'un groupe d'assurances et de services financiers (Ghana) ; 34 ans de services.
- Mme Présumey (Aline, Paule), ancienne directrice de bibliothèque d'un centre culturel français (Burkina Faso) ; 37 ans de services.
- Mme Prior, née Larré (Pauline, Francine, Marthe, dite Amber), productrice audiovisuelle (Kenya) ; 14 ans de services.
- Mme Prouvost (Laure), artiste vidéaste (Royaume-Uni) ; 15 ans de services.
- M. Randet (Olivier, Pierre, Eric), directeur dans un groupe spécialisé dans les gaz industriels ; 24 ans de services.
- M. Rebeyrol (Thomas, Pierre, Henri), directeur général d'une société pétrolière (Egypte) ; 23 ans de services.
- Mme Resplendino (Isabelle, Lucienne, Aimée), présidente d'une association au service des handicapés et autistes (Belgique) ; 26 ans de services.
- M. Roman (Gil, Roland), directeur de ballet (Suisse) ; 35 ans de services.
- M. Romanet (François, Jean), directeur exécutif d'une filiale d'un groupe industriel et technologique (Australie) ; 19 ans de services.

- Mme Saltoun, née Klein (Francine), membre du conseil d'administration de l'Alliance française de Chicago (Etats-Unis) ; 56 ans de services.
- Mme Saulnier, née Boivin (Sylvie, Gilberte, Charlotte), vice-présidente d'une société de formation professionnelle dans le domaine de l'économie pétrolière ; 28 ans de services.
- Mme Savey, née Mahé (Yvette, Jeanne), fondatrice d'un centre pour le développement de l'enfant (Egypte) ; 44 ans de services.
- Mme Sterner (Fanny), directrice d'un établissement scolaire (Costa Rica) ; 28 ans de services.
- M. Thevenin (Louis, Marie, Joseph), directeur de l'Alliance française de Cebu (Philippines) ; 15 ans de services.
- M. Thieffry (Arnaud, Daniel), vice-président et directeur financier d'un groupe spécialisé dans la production et la vente de caviar (Etats-Unis) ; 43 ans de services.
- M. Tougne (Dominique, Gilles), restaurateur (Etats-Unis) ; 24 ans de services.
- M. Wang (Haofeng, Jean-François), directeur général pour la Chine d'un éditeur de logiciels ; 16 ans de services.
- M. Zabotin (Mischa, Alessandro), président du conseil d'administration de l'école franco-américaine de New York (Etats-Unis) ; 25 ans de services.

### **Ecologie, développement durable et énergie**

#### *Au grade de commandeur*

- M. Guy (Pierre, Adrien), ancien président d'une association de protection de la nature. Officier du 12 janvier 2001.

#### *Au grade d'officier*

- Mme Bonneville, née Elie (Annick, Marie, Bernadette), directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 32 ans de services.
- M. Guillard (Philippe, René, Michel), adjoint du directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère. Chevalier du 3 juillet 2007.
- M. Guntzburger (José), ancien vice-président d'un syndicat pour l'électricité. Chevalier du 5 juin 1985.
- M. Hubert (Louis, Didier, Marie), directeur de la stratégie territoriale d'une agence de l'eau. Chevalier du 8 octobre 1999.
- Mme Legrand (Marie, Hélène, Eva), membre d'un conseil économique, social et environnemental régional ; 39 ans de services.

#### *Au grade de chevalier*

- Mme Agier, née Gerolami-Santandrea (Monique, Isabelle, Marie), directrice générale des services d'un conseil général ; 25 ans de services.
- M. Alluard (Jean-Luc, Guy), directeur territorial dans une société de distribution d'énergie ; 28 ans de services.
- Mme Arilla (Ghislaine), chef du bureau des cabinets au ministère ; 27 ans de services.
- Mme Audrieu, née Loir (Thérèse, Andrée, Marie), adjointe à un responsable d'une unité dans une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 40 ans de services.
- Mme Auffret, née Manon (Catherine, Camelle), chef de bureau à la direction générale de l'énergie et du climat au ministère ; 34 ans de services.
- M. Awenengo Dalberto (Thierry, André, Charles), commissaire-enquêteur dans le domaine de l'énergie thermique et de la protection de l'environnement ; 50 ans de services.
- Mme Bado, née Bibian (Josiane), responsable d'une unité de prévention des risques d'une direction départementale des territoires et de la mer ; 38 ans de services.
- Mme Baland-Robbiani, née Dupon (Marie-Christiane), assistante à la mission d'inspection générale territoriale du Conseil général de l'environnement et du développement durable ; 40 ans de services.
- M. Barbelin (Hervé, André, Henri), directeur des ressources humaines d'un organisme de recherche sur les énergies nucléaires et renouvelables ; 29 ans de services.
- Mme Barrier, née Magne (Martine), directrice de l'action sanitaire et sociale d'une agence nationale pour la garantie des droits des mineurs ; 37 ans de services.
- Mme Baudier, née André (Bernadette, Marguerite), directrice du contrôle interne et de l'audit dans un groupe pétrolier ; 32 ans de services.
- M. Bazer-Bachi (Pascal, Robert), chef du département de la surveillance au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ; 23 ans de services.
- Mme Berger-Lefébure, née Lefébure (Catherine), secrétaire du conseil d'administration d'un établissement public ferroviaire ; 32 ans de services.
- M. Billaut (Jean-Louis), technicien de laboratoire dans un centre national de production d'électricité, maire de Boulleret (Cher) ; 28 ans de services.
- Mme Blotierre (Ginette, Edith, Andrée), ancien agent de maîtrise et présidente d'une association d'anciens combattants d'une entreprise de transports en commun ; 39 ans de services.

- M. Bonnevie (Philippe), ancien délégué général d'une association d'utilisateurs de transport de fret ; 36 ans de services.
- M. Bouchet (Jean-Marc, Edmond, Marie), directeur d'une entreprise d'énergie renouvelable ; 34 ans de services.
- M. Castel (Serge, François), adjoint au directeur départemental des territoires et de la mer ; 31 ans de services.
- M. Chapon (Sylvain), délégué des affaires publiques et européennes dans un groupe de production d'énergie ; 23 ans de services.
- M. Chauvreau (Bernard, André), ancien pilote de missions humanitaires ; 58 ans de services.
- M. Chemla (Richard, Alfred), médecin anesthésiste, président-fondateur d'un centre de découverte du monde marin ; 35 ans de services.
- Mme Cothureau, née Wojtyna (Catherine), médecin principal à la direction nationale des services médicaux d'une société de transport ferroviaire ; 22 ans de services.
- M. Damm (Jean-Pierre, Albert, Léo), technicien de sécurité dans une centrale nucléaire, membre du conseil d'administration d'une caisse nationale des industries électriques et gazières ; 40 ans de services.
- Mme Defrance de Tersant (Delphine, Frédérique), gérante d'une société de conseil en ingénierie environnementale ; 16 ans de services.
- Mme Delacroix, née Toumi (Claudine, Thérèse, Fernande), assistante de la directrice d'un établissement public de conservation du patrimoine ; 45 ans de services.
- Mme Demagny, née Damblin (Michelle, Annie), responsable du service risques, éducation et sécurité routières dans une direction départementale des territoires et de la mer ; 39 ans de services.
- M. Deneuvy (Jean-Philippe), directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 27 ans de services.
- Mme Derrien, née Giroudiere (Hélène, Christiane, Monique), directrice dans un groupe nucléaire ; 24 ans de services.
- Mme Devulder (Nathalie, Martine), directrice du développement durable d'un réseau de transport d'électricité ; 27 ans de services.
- Mme Fabre, née Michaud (Nadia, Christelle), chef d'une unité de maîtrise d'ouvrage dans une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 26 ans de services.
- M. Felix (Sunil, Prosper), conseiller nucléaire auprès de l'ambassade de France en Inde ; 22 ans de services.
- M. Fertelle (Jean-Jacques, Yves), président d'une association de pêche et de protection des milieux aquatiques ; 47 ans de services.
- M. Follenius (Didier, René), président d'aéroclub ; 36 ans de services.
- M. Folny (Gérard, Louis, Denis), chef d'une unité territoriale dans une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 38 ans de services.
- M. Fontaine (Pierre, André, Marius), sous-directeur à la direction générale de l'énergie et du climat au ministère ; 18 ans de services.
- M. Fouchier (Jacques, Claude), membre du conseil d'administration d'une fédération nationale de pêche ; 45 ans de services.
- Mme Gamblin, née Lequerme (Maryse, Christiane, Germaine), assistante dans une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 36 ans de services.
- Mme Garel, née Guéhenneux (Michèle, Clémentine), chef de projet dans une société de transport ferroviaire ; 35 ans de services.
- Mme Giet (Pascale), directrice de la communication internationale et du développement durable dans un groupe de distribution de solutions électriques ; 25 ans de services.
- M. Grandin (Pascal, André, Pierre), adjoint d'un directeur dans un groupe de production d'énergie ; 27 ans de services.
- M. Guerraz (André, Robert), président d'un parc naturel régional ; 40 ans de services.
- M. Hansen-Chaffard (Eric, Henri, Isidore), délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ; 25 ans de services.
- M. Henocque (Yves, Marie), conseiller principal pour la politique maritime auprès du directeur général délégué d'un institut de recherche en mer ; 37 ans de services.
- Mme Herviou (Karine), chef de projet dans un institut de protection et de sûreté nucléaire ; 23 ans de services.
- M. de Hogues (Louis-Camille, Jean, François), capitaine au long cours ; 52 ans de services.
- M. Hoorelbeke (Jean-Michel, Patrick), directeur adjoint des programmes dans une agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ; 32 ans de services.
- M. Hubert (Nicolas, Jean-Marie, Honoré), conseiller pour la valorisation du patrimoine auprès d'un gouvernement étranger ; 31 ans de services.
- Mme Jolly, née Degrave (Françoise, Raymonde, Marcelle), présidente d'une association nationale de femmes batelières ; 40 ans de services.
- M. Knoche (Philippe, Thomas), directeur général délégué d'un groupe nucléaire ; 19 ans de services.
- M. Lalanne (Marie, Jean-Christophe dit Jean-Christophe), directeur des systèmes d'information d'une société d'aviation ; 30 ans de services.
- Mme Lassalle (Valérie), gérante d'une société de transport routier ; 19 ans de services.

- M. Lejeune (Jean-Luc), expert, consultant en surveillance des pêches et en sauvetage en mer ; 33 ans de services.
- M. Lelièvre (Jean, Eugène, Albert), président d'un syndicat d'entrepreneurs ; 37 ans de services.
- M. Leonard (Patrice, Charles, Henri), ancien scaphandrier professionnel ; 46 ans de services.
- Mme Lottin, née Tirard (Nicole, Rolande, Rachel), présidente d'une association de protection de l'environnement ; 50 ans de services.
- Mme Louis (Charlotte, Jacqueline), chef du bureau des moyens généraux d'une direction départementale des territoires ; 33 ans de services.
- M. Magnon-Pujo (Hubert, André, Marie), directeur général d'une société de transport ferroviaire ; 42 ans de services.
- M. Malochet (Jean-Louis), régulateur automobile au ministère ; 36 ans de services.
- M. Marty (Christian, François), directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile ; 36 ans de services.
- Mme Mary (Dominique), directrice de la satisfaction clients d'une entreprise d'exploitation de plates-formes aéroportuaires ; 35 ans de services.
- M. Mereyde (Franck), directeur d'un aéroport ; 19 ans de services.
- M. Merlot (Gatien, Georges), président d'une entreprise de construction de bâtiments en bois ; 43 ans de services.
- M. Mouysset (Patrick, Raoul, André), directeur du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ; 40 ans de services.
- M. Niccolini (Bernard, Jean, Michel), président d'une association de protection de la nature ; 43 ans de services.
- M. Pellerin (François-Marie, René, Jean), administrateur d'associations de défense de l'eau ; 41 ans de services.
- Mme Pernelet-Joly, née Pernelet (Valérie, Claude), chef d'une unité dans une agence nationale de sécurité sanitaire ; 17 ans de services.
- Mme Peuvot (Lorette, Annick), adjointe d'un directeur d'un institut de formation dans le secteur de l'environnement ; 29 ans de services.
- M. Plaud (Jean-François), directeur dans une compagnie aérienne ; 41 ans de services.
- M. Raimondi (Toussaint), président d'une société de remorquage en haute mer ; 34 ans de services.
- M. Rebeyrotte (Eric, Félix, Emile), ancien directeur de l'ingénierie régionale dans une société de transport ferroviaire ; 38 ans de services.
- Mme Redois, née Zoppé (Agnès, Jeanne), coordinatrice de magasins biologiques régionaux ; 25 ans de services.
- M. Sénèque (Jean-Claude), directeur dans une société de transport aérien ; 36 ans de services.
- Mme Stubler, née Rault (Nathalie, Lucienne, Françoise), directrice de la stratégie d'une société de transport aérien ; 23 ans de services.
- M. Tezenas du Montcel (Alain, Marie-Luc), directeur dans une société d'aménagement régional ; 35 ans de services.
- Mme Touisi-Saadi, née Touisi (Mérim), responsable du pôle de la réglementation et des transports spéciaux dans une société de fret aérien ; 23 ans de services.
- M. Villanova (Pascal, Nicolas), propriétaire d'un chantier naval ; 46 ans de services.
- Mme Villers, née Dehouck (Anita, Lucie, Madeleine), présidente d'une association de promotion du développement durable et solidaire ; 45 ans de services.
- Mme Vital (Maryse, Mireille, Jacqueline), déléguée générale d'une association dédiée au patrimoine maritime ; 25 ans de services.
- M. Zimmer (Denis, Gérard), ancien directeur général adjoint d'un groupe de logistique ; 43 ans de services.

### **Education nationale, enseignement supérieur et recherche**

#### *Au grade de commandeur*

- Mme Nora, née Chouteau (Christine, Jeanne, Régine), ancienne enseignante-chercheuse, ancienne présidente d'un institut de recherche. Officier du 18 septembre 2006.
- Mme Sugier (Annie, Andrée), ingénieure, présidente d'une association en faveur des droits des femmes. Officier du 23 novembre 1989.
- M. Tambourin (Pierre, Edmond), directeur général d'un groupement d'intérêt public de biotechnologie. Officier du 16 mai 2002.

#### *Au grade d'officier*

- M. Biot (Jacques, Nicolas), président exécutif de l'Ecole polytechnique. Chevalier du 12 mai 2004.
- Mme Bruschini, née Vieillard (Brigitte, Isabelle, Chantal), sous-directrice au ministère. Chevalier du 14 mars 2003.
- M. Damerval (Thierry, Marie), directeur général délégué de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Chevalier du 23 avril 2004.
- Mme Lecomte (Yvette, Jeanine, Denise), inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale honoraire ; 50 ans de services.

- Mme Lenglos, née Blondiau (Augustine, Olga, Emilienne), professeure, référente départementale pour la formation et l'accompagnement des assistants de prévention et de sécurité ; 44 ans de services.
- Mme L'Huillier (Marie-Thérèse, Geneviève, Renée), ingénieure d'études au Centre national de la recherche scientifique. Chevalier du 8 décembre 1999.
- Mme Loiseau, née Ducoulombier (Nathalie, Lydie, Jeanne), directrice de l'École nationale d'administration. Chevalier du 25 janvier 2006.
- M. Michellet (Claude), directeur de l'académie de Paris. Chevalier du 5 décembre 2002.
- Mme Pénicaud (Muriel, Françoise), présidente de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement ; 35 ans de services.
- M. Petit (Antoine), président de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ; 31 ans de services.
- Mme Plateau (Brigitte, Dominique), administratrice générale du groupe Grenoble Institut national polytechnique ; 36 ans de services.
- Mme Romanowicz (Barbara, Anna), professeure en géophysique au Collège de France ; 38 ans de services.
- Mme Savouret, née Darré (Maryse, Nelly), directrice académique des services de l'éducation nationale ; 46 ans de services.
- Mme Séméria (Marie-Noëlle, Patricia, Henriette), directrice scientifique au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ; 27 ans de services.
- Mme Vaissière, née Taïbi (Hélène, Dolorès), proviseure. Chevalier du 22 juin 2009.

*Au grade de chevalier*

- M. Alin (Francis, Bernard, Henri), inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional honoraire ; 40 ans de services.
- M. Anguenot (Guy-Louis, Eugène), professeur honoraire d'histoire, membre actif d'associations, écrivain ; 52 ans de services.
- Mme Augé (Pascale, Arlette, Michèle), présidente d'une société de valorisation et du transfert des connaissances de la recherche médicale ; 21 ans de services.
- Mme Auzely-Velty, née Velty (Rachel, Michèle), professeure des universités en chimie des matériaux à l'université Joseph Fourier-Grenoble 1 ; 20 ans de services.
- Mme Aynié, née Lafargue (Anne-Marie), médecin honoraire de l'éducation nationale ; 41 ans de services.
- Mme Barral, née Cargnelli (Katia, Pasqua, Raymonde), ingénieure de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; 19 ans de services.
- Mme Bazzo, née Levetti (Anne-Marie), directrice académique des services de l'éducation nationale ; 31 ans de services.
- M. Belmon (Jérôme, Jean-Louis, Michel), directeur des études à l'École nationale des chartes ; 27 ans de services.
- Mme Berruyer (Pascale, Thérèse, Marguerite), adjointe au directeur de la recherche technologique au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ; 28 ans de services.
- M. Bertin (Denis, Jean, Dominique), professeur des universités en chimie à l'université d'Aix-Marseille ; 17 ans de services.
- M. Binczak (Pascal), président de la communauté d'universités et d'établissements Paris-Lumières ; 20 ans de services.
- Mme Blochet (Renée-Paule), chargée de mission auprès d'un directeur académique des services de l'éducation nationale ; 26 ans de services.
- M. Bonche (Pierre, Marie, Paul), directeur général de société, professeur associé à l'institut universitaire de technologie Lyon 1 ; 23 ans de services.
- M. Bourgeat (Pierre, Roger, Antoine), entraîneur d'une équipe locale d'athlétisme ; 40 ans de services.
- M. Bruley (Jean-Louis, Bernard), proviseur ; 39 ans de services.
- M. Brun, né Brun-Barrière (Eric, Henri), météorologue, président du conseil d'administration de l'Institut polaire français ; 30 ans de services.
- M. Cantaut (Joël, Bernard, Gabriel), proviseur ; 25 ans de services.
- M. Cazé (Damien, Paul), directeur général délégué d'un établissement public de culture scientifique ; 18 ans de services.
- M. Champredonde (Norbert, Claude, Antoine), médiateur académique ; 42 ans de services.
- Mme Chevrot, née Bossut (Suzanne, Elisa), proviseure de lycée professionnel et vice-présidente d'une association d'entreprises investies dans la formation ; 44 ans de services.
- Mme Chouchou (Zahia), professeure de sciences économiques et sociales ; 22 ans de services.
- M. Clément (Jean-Luc, André), conseiller pour la recherche à la délégation des relations européennes et internationales et de la coopération au ministère ; 38 ans de services.
- Mme Colé (Pascale, Françoise), professeure des universités en psychologie cognitive à l'université Aix-Marseille ; 29 ans de services.
- M. Comby (Jacques), président de l'université Jean Moulin-Lyon 3 ; 38 ans de services.

- M. Comby (Philippe, Alexis, Bernard), professeur de philosophie ; 27 ans de services.
- M. Constant (Damien, Marie, Georges), professeur en mécanique à l'École centrale de Lyon ; 25 ans de services.
- Mme Cortijo (Elsa), directrice de recherche au laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du Centre national de la recherche scientifique ; 22 ans de services.
- Mme Cossart (Rosa, Adélaïde, Yvonne), directrice de recherche à l'institut de neurobiologie de la Méditerranée du Centre national de la recherche scientifique ; 17 ans de services.
- Mme Dal Capello, née Dymarski (Marie-Cécile, Hélène), professeure de sciences physiques ; 39 ans de services.
- M. Delporte (Roger, Lucien), président départemental des délégués départementaux de l'éducation nationale, membre actif d'associations ; 54 ans de services.
- M. Delvas (Jean-Louis, Alfred, Léon), professeur de braille pour déficients visuels en lycée professionnel ; 49 ans de services.
- Mme Dormont (Brigitte, Simone), professeure des universités en économie à l'université Paris-Dauphine ; 34 ans de services.
- M. Dubreuil (Pierre, Henry), directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ; 22 ans de services.
- M. Dumez (Hervé, Fernand, Pierre), directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; 30 ans de services.
- M. Duplissy (Georges, Joseph, Noël), instituteur, directeur d'école honoraire ; 41 ans de services.
- Mme Etienne (Marie-Hélène, André), principale ; 38 ans de services.
- M. Fattal (David, Albert, Jean), président-directeur général d'une société de technologies innovantes ; 14 ans de services.
- Mme Faurie, née Szydziak (Annie, Mathilde), proviseure ; 39 ans de services.
- Mme Fijalkow (Inbar), professeure des universités en sciences et technologies de l'information à l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications ; 21 ans de services.
- Mme Fleury (Cynthia, Georgette), philosophe, chercheuse au Muséum national d'histoire naturelle ; 16 ans de services.
- M. Forestier (Emmanuel, Jean, François), principal, coordinateur d'un réseau de collègues en zone rurale ; 21 ans de services.
- M. Fréneaux (Olivier), président-directeur général d'une société de transfert de technologie ; 32 ans de services.
- Mme Garrelie (Florence, Maryse), professeure des universités en physique à l'université Jean Monnet-Saint-Etienne ; 19 ans de services.
- M. Gasparini (Eric, Lionel), professeur des universités en droit à l'université d'Aix-Marseille ; 27 ans de services.
- Mme Gillet, née Dagand (Dominique, Marie), inspectrice de l'éducation nationale ; 36 ans de services.
- M. Guiheux (Gilles, Guy, François), directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de l'université de Rennes ; 24 ans de services.
- M. Gulin (Frédéric, Jean, Maurice), directeur de l'enseignement d'une école de traduction et de communication ; 22 ans de services.
- M. Herrera (Jean-Marie, Emmanuel), inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional honoraire ; 41 ans de services.
- Mme Heyrendt, née Paties (Elisabeth, Solange), responsable administrative à l'université de Lorraine ; 43 ans de services.
- Mme de Hosson (Cécile, Emmanuelle), maître de conférences en physique à l'université Denis Diderot-Paris 7 ; 20 ans de services.
- Mme Hugues, née Feige (Sylvaine, Gisèle, Renée), professeure des universités en langues et littératures à l'université Paris Ouest-Nanterre La Défense ; 36 ans de services.
- Mme Jam, née Serre (Véronique, Claude, Laurence), professeure d'histoire et de géographie ; 24 ans de services.
- M. Jarry (Francis), délégué académique aux enseignements techniques ; 42 ans de services.
- M. Laprée (Jacques), proviseur honoraire ; 42 ans de services.
- Mme Larreta Garde, née Morin (Véronique, Marie, Germaine), professeure des universités en biochimie à l'université de Cergy-Pontoise ; 32 ans de services.
- Mme Le Bourg, née Odièvre (Michèle, Annette, Fernande), directrice du service de l'enseignement, de la culture et des sports d'un conseil régional ; 42 ans de services.
- Mme Lecoq, née Escolano (Violette, Blanche, Marie), proviseure ; 42 ans de services.
- Mme Le Friant (Anne), chargée de recherche à l'Institut de physique du globe de Paris ; 16 ans de services.
- Mme Le Guen (Annaïg, Marie), directrice d'une unité de services et de recherches du Centre national de la recherche scientifique ; 18 ans de services.
- M. Le Squer (Denis, Edouard, André), président du directoire d'une fondation en faveur de la recherche médicale ; 22 ans de services.
- Mme Malvache (Anne-France, Marie-Louise, Suzanne), directrice générale d'une école de communication ; 19 ans de services.
- Mme Martinez-Thomas, née Martinez (Monique, Thérèse), professeure des universités en langues et littératures romanes à l'université Toulouse 2 ; 31 ans de services.

- Mme Massard (Nadine), professeure des universités en économie à l'université Jean Monnet-Saint-Etienne ; 27 ans de services.
- Mme Michel (Hélène, Marion), professeure en management de l'innovation dans une école de commerce ; 13 ans de services.
- M. Mortier (Michel, Serge, Louis), directeur de recherche à l'École nationale supérieure de chimie de Paris ; 24 ans de services.
- Mme Nobiron, née Gaudillat (Corinne), chef de division dans une direction académique des services de l'éducation nationale ; 23 ans de services.
- M. Olivard (Pascal, Daniel, Maurice), président de l'université Bretagne occidentale ; 24 ans de services.
- Mme Périvier (Hélène, Marie-Renée), économiste dans un organisme de recherche, de prévision et d'évaluation des politiques publiques ; 16 ans de services.
- M. Pernot (Laurent), professeur de langue et de littérature grecques, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; 42 ans de services.
- M. Porcher (Bernard, Roland), chef de bureau à la direction générale de l'enseignement scolaire au ministère ; 35 ans de services.
- Mme Porcher, née Bernard (Annie), inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation ; 40 ans de services.
- M. Poumérouly (Daniel), ancien directeur général des services de l'université de Limoges ; 41 ans de services.
- Mme Rancic, née Touroude (Martine, Sylvie, Françoise), zootechnicienne dans un centre hospitalier universitaire ; 27 ans de services.
- M. Rémond (Pascal, Maurice), responsable local d'enseignement en maison d'arrêt ; 33 ans de services.
- Mme Ritz-Bricaud, née Ritz (Magali, Liliane), conseillère scientifique au consultat général de France à Québec (Canada) ; 17 ans de services.
- M. Roger (Philippe, Patrick, Marcel), professeur spécialisé en unité localisée pour l'inclusion scolaire ; 40 ans de services.
- Mme Rossetto, née Depracter (Christiane, Marie), inspectrice honoraire de l'éducation nationale ; 36 ans de services.
- Mme Sauvage, née Aparicio (Eliane), conseillère technique de service social ; 44 ans de services.
- M. Sceaux (Jean-Pierre), chargé de mission auprès d'un président d'université ; 38 ans de services.
- Mme Schnapper (Pauline, Suzanne, Antoinette), professeure en civilisation britannique à l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ; 27 ans de services.
- Mme Senellart, née Mardon (Pascale, Françoise), directrice de recherche au laboratoire de photonique et de nanostructures du Centre national de la recherche scientifique ; 19 ans de services.
- Mme Sissoko (Morimoussou dite Anne), professeure d'éducation physique et sportive ; 25 ans de services.
- Mme Sylvestre (Florence, Aimée, Juliette), directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement à Aix-en-Provence ; 20 ans de services.
- M. Tarlet (Lionel, Jean-Paul), directeur académique des services de l'éducation nationale ; 30 ans de services.
- Mme Terrasse-Riou, née Terrasse (Florence, Marie, Danielle), directrice des affaires culturelles et des relations extérieures du Collège de France ; 28 ans de services.
- M. Tissot (Christophe, Marie, Claude), directeur d'un institut d'enseignement ; 26 ans de services.
- M. Tourneroché (Didier, Pierre, Marie), inspecteur honoraire de l'éducation nationale, conseiller technique départemental chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ; 41 ans de services.
- M. Vanackère (Philippe, Roger, René), inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional honoraire, ancien délégué académique à la formation des personnels ; 36 ans de services.
- M. Vanhaecke (Christian, Vincent, Henri), responsable de site d'un centre régional des œuvres scolaires et universitaires ; 37 ans de services.
- Mme Vaugne, née Marceaux (Brigitte, Edmonde, Lionelle), secrétaire nationale et présidente régionale d'une association d'éducation populaire, membre d'un conseil économique, social et environnemental régional ; 40 ans de services.
- M. Verschaeve (Benoît, Jean, Henri), secrétaire général d'académie adjoint, directeur des ressources humaines dans un rectorat ; 30 ans de services.
- M. Vincent (Patrick, Jean-Pierre), directeur général délégué de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ; 30 ans de services.
- Mme Vinzant, née Augier (Danielle, Odette), fondatrice et vice-présidente d'une association pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; 33 ans de services.
- Mme Wernert, née Oberlé (Claudine, Jacqueline), directrice de cabinet à l'université de Strasbourg ; 34 ans de services.
- Mme Xuereb (Catherine, Marie, Anne), directrice de recherche au laboratoire de génie chimique à l'Institut national polytechnique de Toulouse ; 25 ans de services.

## Justice

### *Au grade de commandeur*

- M. Beaume (Jacques, Gilbert, Marie), procureur général honoraire près la cour d'appel de Lyon. Officier du 26 juin 2007.
- M. Daumas (Pierre, Jean, Marie), président honoraire du tribunal administratif de Paris. Officier du 5 septembre 1984.
- M. Delarue (Jean-Marie, Yves), conseiller d'Etat honoraire, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté. Officier du 23 février 2006.

### *Au grade d'officier*

- M. Batignes (André, Pierre, René), ancien conciliateur de justice pour les cantons de Pau Est et Nord. Chevalier du 10 novembre 1994.
- M. Beynel (Jean-François, Louis), directeur des services judiciaires. Chevalier du 20 juin 2001.
- M. Dragon (Guy, Marie, Benoît), avocat au barreau de Douai, ancien bâtonnier. Chevalier du 1<sup>er</sup> juillet 1998.
- Mme Erstein, née Haelvoet (Lucienne, Joëlle), conseillère d'Etat, présidente de la cour administrative d'appel de Douai. Chevalier du 7 mars 2003.
- M. Heitz (Rémy, Charles), président du tribunal de grande instance de Bobigny. Chevalier du 12 février 2004.
- Mme Jarno (Nicole, Marie-Georgette), présidente du tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer ; 34 ans de services.
- Mme Laurens (Dominique, Marie, Paule), procureure de la République près le tribunal de grande instance d'Evreux. Chevalier du 3 avril 2007.
- M. Lernout (Michel, Jacques, Henri), avocat général près la cour d'appel de Paris. Chevalier du 12 mars 1998.
- M. Lesclous (Vincent), procureur de la République près le tribunal de grande instance de Versailles. Chevalier du 24 juin 1995.
- M. Liberge (Jacques, Bernard, Maurice), avocat général à la Cour de cassation. Chevalier du 14 septembre 2003.
- M. Loriferne (Dominique, Christian, Marie), conseiller à la Cour de cassation. Chevalier du 4 octobre 1996.
- Mme Moiron-Braud, née Moiron (Elisabeth, Jacqueline, Georgette), secrétaire générale de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains ; 34 ans de services.
- M. Ngo (Van Long dit Gérard), avocat au barreau de Paris. Chevalier du 2 février 1993.
- Mme Pelsez, née Chappert (Elisabeth, Marie-Renée), magistrate de liaison en Grande-Bretagne. Chevalier du 12 juillet 2002.
- Mme Vachino, née Buttet (Sandrine, Denise, Etienne), directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Cayenne ; 36 ans de services.

### *Au grade de chevalier*

- Mme Anton-Bensoussan, née Anton (Bernadette, Marie-Thérèse), substitue du procureur général près la cour d'appel de Paris ; 34 ans de services.
- Mme Assonion, née Giacometti (Martine), substitue du procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; 31 ans de services.
- M. Badorc (Yves, Bertrand), procureur de la République près le tribunal de grande instance de Carpentras ; 18 ans de services.
- M. Barlow (Daniel, Christophe, Dominique), conseiller référendaire chargé du secrétariat général du premier président de la Cour de cassation ; 17 ans de services.
- M. Barret (Patrick, Henri, Charles), avocat au barreau d'Angers, ancien bâtonnier ; 32 ans de services.
- Mme Bec (Michèle, Gabrielle), directrice de greffe du tribunal d'instance de Mamoudzou ; 45 ans de services.
- M. Bègue (Guy, Calixte), directeur de greffe honoraire du tribunal de grande instance de Tarascon ; 36 ans de services.
- Mme Bellaton, née Ribot (Marie-Thérèse), greffière au tribunal de grande instance de Meaux ; 37 ans de services.
- Mme Besème (Yolande, Jacqueline, Marie-Josèphe), conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Indre ; 32 ans de services.
- Mme Bibert (Christiane, Madeleine), trésorière d'une association d'accès au droit ; 52 ans de services.
- Mme Boulenger, née Hardy (Laurence, Paule, Marie-Madeleine), secrétaire générale adjointe de l'Ecole nationale des greffes ; 21 ans de services.
- Mme Bourgeois de Ryck, née Bourgeois (Nathalie, Nicole, Aline), vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris ; 25 ans de services.
- Mme Bourrel (Laure, Palmyre), conseillère à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; 32 ans de services.
- Mme Brignol, née Petranker (Manon, Françoise, Simonne), substitue du procureur général près la cour d'appel de Montpellier ; 21 ans de services.

- Mme Caby (Pauline, Cécile, Laurence), avocate générale référendaire près la Cour de cassation ; 21 ans de services.
- M. Cayré (Alain, Jean), directeur de greffe du tribunal de grande instance d'Albi ; 40 ans de services.
- Mme Chanal, née Pons (Josette, Pierrette, Françoise), conciliatrice de justice pour les cantons du Puy-en-Velay, d'Yssingeaux, de Sainte-Sigolène et de Saint-Didier-en-Velay, ancienne conseillère prud'homale à Lyon ; 47 ans de services.
- Mme Clavaud, née Gayte (Simone, Marie, Thérèse), déléguée du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lyon ; 44 ans de services.
- M. Courjon (Jean-Claude, Henri), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; 44 ans de services.
- Mme Delambily, née Dasque (Marie-José, Muguette, Roberte), procureure de la République près le tribunal de grande instance de Sens ; 22 ans de services.
- Mme Delval, née Demory (Claudette), secrétaire administrative à la cour d'appel d'Amiens ; 25 ans de services.
- Mme Derbois (Bernadette, Gilberte), directrice des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest ; 39 ans de services.
- M. Desset (Jean-Michel, Jacques), avocat général près la cour d'appel de Limoges ; 37 ans de services.
- Mme Duclos-Grisier, née Grisier (Anne), secrétaire générale adjointe du ministère ; 20 ans de services.
- Mme Duquerroy (Béatrice, Claudine, Jacqueline), huissière de justice à la résidence de Paris ; 21 ans de services.
- Mme Esarté (Michèle), présidente de chambre à la cour d'appel de Bordeaux ; 34 ans de services.
- M. Fassier (Jean-Luc, Nicolas), président de la Compagnie des juges consulaires des tribunaux des départements du Rhin et de la Moselle ; 44 ans de services.
- Mme Folscheid, née Vanlerberghe (Bénédicte, Marie, Elisabeth), présidente des tribunaux administratifs de Fort-de-France et Saint-Pierre-et-Miquelon ; 39 ans de services.
- M. Gallier (Philippe, Pierre, Yvon), inspecteur des services judiciaires ; 35 ans de services.
- Mme Garcia, née Burgunter (Rachel, Jeanne, Geneviève), directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Fort-de-France ; 19 ans de services.
- Mme Goismier, née de Zelicourt (Béatrice, Madeleine), présidente d'une association de protection de la jeunesse ; 32 ans de services.
- Mme Huchet (Solange, Françoise), adjointe au directeur de la maison d'arrêt de Colmar ; 24 ans de services.
- M. Huillier (Jacques), avocat au barreau de Paris ; 30 ans de services.
- Mme Isidoro (Cécile, Gilberte, Emmanuelle), maître des requêtes au Conseil d'Etat ; 16 ans de services.
- Mme Jaillet (Virginie, Marie), adjointe au chef du bureau des schémas d'organisation, des méthodes et des études à la direction des services judiciaires du ministère ; 19 ans de services.
- M. Joulin (Olivier, François), président du tribunal de grande instance de Bourges ; 37 ans de services.
- Mme July (Valentine, Marie-Martine), directrice de greffe du tribunal d'instance de Boulogne-Billancourt ; 35 ans de services.
- Mme Laïssue-Stravopodis, née Stravopodis (Christine, Chantal), avocate au barreau de Colmar, ancienne bâtonnière, secrétaire générale adjointe du bureau de la Conférence des bâtonniers ; 23 ans de services.
- Mme Lecaplain-Morel, née Lecaplain (Catherine, Jeanne, Louise), conseillère à la cour d'appel d'Angers ; 31 ans de services.
- Mme Marcadé, née Cochet (Agnès, Josette, Renée), vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre ; 26 ans de services.
- M. Miloua (Thierry), inspecteur des greffes ; 27 ans de services.
- M. Mondy (Michel, Jean-Claude), médecin à la maison d'arrêt d'Aurillac ; 42 ans de services.
- Mme Montambault (Brigitte, Catherine), substitue du procureur général près la cour d'appel de Reims ; 26 ans de services.
- Mme Nolet (Dominique, Lucie, Marthe), conseillère à la cour d'appel d'Agen ; 34 ans de services.
- Mme Poudens (Florence, Anne), substitue du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux ; 29 ans de services.
- Mme Pourre (Marie-Bernadette), conseillère d'administration à la direction interrégionale des services pénitentiaires d'Est-Strasbourg ; 35 ans de services.
- Mme Ragot-Samy, née Ragot (Marie-Josèphe), notaire à la résidence de Saint-Denis de La Réunion, déléguée de cour au Conseil supérieur du notariat ; 43 ans de services.
- M. Raguin (Xavier, Emmanuel, Aimé), président de chambre à la cour d'appel de Versailles ; 38 ans de services.
- Mme Rambert (Lucile, Axelle, Dominique), directrice d'une association d'initiation au droit ; 19 ans de services.
- Mme Rateau (Natacha, Marie-Anna), procureure de la République près le tribunal de grande instance de Niort ; 17 ans de services.
- M. Renker (Christian, Camille, Richard), directeur de greffe du tribunal de grande instance d'Epinal ; 32 ans de services.
- Mme Riallot (Annie, Marie-Noëlle), directrice de greffe de la cour d'appel de Rennes ; 35 ans de services.
- M. Rode (Christophe, Henri), procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône ; 30 ans de services.

- Mme Rongiéras (Marie-Hélène, Elina), directrice de greffe de la cour d'appel de Riom ; 24 ans de services.
- Mme Rotach (Christelle, Laëtitia), chef d'établissement du centre pénitentiaire de Marseille-Baumettes ; 18 ans de services.
- M. Roussel (Martin, Hubert), responsable d'unité éducative d'activités de jour à Nancy ; 32 ans de services.
- M. Salek (Jean-Claude, Christian, Louis), conciliateur de justice pour le canton de Dunkerque, médiateur du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Dunkerque ; 52 ans de services.
- M. Saliba (Gérard, Edouard), ancien président du tribunal de commerce de Saintes ; 57 ans de services.
- M. Schmitt (Marc), notaire à la résidence de Thionville, président du conseil interrégional des notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz, ancien président de la chambre départementale des notaires de la Moselle ; 34 ans de services.
- M. Sentis (Gérard, Jean-Jacques), substitut du procureur général près la cour d'appel de Grenoble, chargé du secrétariat général ; 33 ans de services.
- Mme Sevillano, née Bonhomme (Véronique, Marie-Claude), secrétaire administrative à la Cour de cassation ; 36 ans de services.
- Mme Szwarc (Catherine, Suzanne, Hélène), avocate au barreau de Montpellier ; 22 ans de services.
- Mme Thomassin (Evelyne, Marie, Joséphine), conseillère à la cour d'appel de Chambéry ; 29 ans de services.
- Mme Tisseron, née Maury (Barbara, Maité, Jacqueline), chef du service de l'unité médico-judiciaire des mineurs au centre hospitalier régional d'Orléans, expert de justice près la cour d'appel d'Orléans ; 17 ans de services.
- Mme Vernet, née Allanic (Chantal, Noëlle, Louise), déléguée du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Châteauroux, vice-présidente d'une association d'aide aux victimes et de médiation ; 49 ans de services.
- M. Vigier (Gilles, René), président du conseil de prud'hommes de Meaux ; 40 ans de services.
- Mme Wawrzyniak, née Chafaux (Nadine, Marie-Claude), directrice de greffe du tribunal de grande instance de Caen ; 28 ans de services.
- M. Willemot (Daniel, Henri), directeur du centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly ; 39 ans de services.

### **Finances et comptes publics**

#### *Au grade de commandeur*

- M. Gentili (Stève, Richard), président du conseil de surveillance d'un groupe bancaire. Officier du 6 août 2004.

#### *Au grade d'officier*

- Mme Latournarie-Willems, née Latournarie (Isabelle, Françoise), conseillère référendaire à la Cour des comptes. Chevalier du 17 octobre 2002.
- Mme Saint-Cyr (Dominique, Marie-Françoise), présidente de section dans une chambre régionale des comptes ; 36 ans de services.
- M. Thouvenel (Joseph, Marie, Henri), ancien membre de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers. Chevalier du 19 mai 1995.
- M. Vermeulen (Patrice, Jean, Robert), conseiller maître à la Cour des comptes. Chevalier du 5 avril 1996.
- M. Zorgniotti (Joseph, Marie, Eugène), président-directeur général d'un cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, président du conseil supérieur d'un organisme professionnel. Chevalier du 29 février 2000.

#### *Au grade de chevalier*

- M. Allain (Yves, Francis, Auguste), expert de la simplification et de l'évaluation dans une direction du ministère ; 39 ans de services.
- M. Barral (Jean-Marie, Jacques, Benoît), inspecteur divisionnaire des finances publiques, conseiller résident de jumelage en Tunisie ; 28 ans de services.
- Mme Belvèze, née Puechagut (Michèle, Solange, Marie-Claude), responsable de trésoreries ; 39 ans de services.
- Mme Bergerard, née Augeau (Chrystèle, Jane-Danièle), agent administratif des douanes ; 31 ans de services.
- M. Bestoso (Maurice, Gabriel, Louis), chef du département du contrôle budgétaire près le ministère de la défense ; 38 ans de services.
- M. Bodzon (Hervé, Jacques), responsable de la cellule des relations utilisateurs et de la prestation immobilière de proximité au secrétariat général du ministère ; 40 ans de services.
- Mme Bormann (Marianne, Françoise), directrice juridique d'un groupe paritaire et mutualiste de protection sociale ; 30 ans de services.
- Mme Buisson (Françoise), directrice de la division des affaires européennes et internationales à l'Autorité des marchés financiers ; 33 ans de services.
- Mme Campagne, née Brunet (Marie-Odile, Louise, Pauline), ancienne chef de service dans une direction départementale des finances publiques ; 45 ans de services.
- M. Carod-Andreu (Roger), ancien contrôleur principal des finances publiques ; 43 ans de services.

- Mme Cauvin (Dominique, Marie, Blanche), directrice d'organismes de formation dans le domaine de l'assurance ; 37 ans de services.
- Mme Chabert, née Marcel (Martine, Claude, Jeanine), experte-comptable et commissaire aux comptes ; 35 ans de services.
- Mme Chaigneau-Peyroux, née Chaigneau (Sylvie, Hélène, Yvette), secrétaire générale d'une chambre régionale des comptes ; 32 ans de services.
- Mme Chéri, née Fontaine (Annette, Thérèse, Pierrette), assistante du chef de cabinet du secrétaire général des ministères économique et financier ; 40 ans de services.
- Mme Cheval (Marie, Camille, Françoise), présidente-directrice générale d'une banque en ligne ; 15 ans de services.
- Mme Combe-Guillemet, née Combe (Hélène, Anne-Marie), banquière conseil et responsable d'un secteur dans une banque de financement et d'investissement ; 35 ans de services.
- Mme Coyault, née Lamolle (Corinne, Valérie), adjointe à un responsable de division dans une direction régionale des finances publiques ; 30 ans de services.
- M. Daguzan (Bernard), responsable mondial de la douane dans un groupe industriel ; 39 ans de services.
- M. Deheunynck (Pierre, Jean-Luc, Edmond), directeur des ressources humaines dans un groupe bancaire ; 28 ans de services.
- M. Dissaux (Thierry, Patricia, Bernard), président du directoire d'un fonds de garantie et de résolution bancaire ; 28 ans de services.
- M. Dufour (Hervé, Germain, Georges), chef d'une section juridictionnelle à la direction générale des finances publiques au ministère ; 40 ans de services.
- Mme Echivard (Marie-Noëlle, Madeleine), directrice financière et agent comptable d'une institution financière spécialisée ; 34 ans de services.
- Mme Eloré, née Finette (Nathalie, Louise), chef de bureau dans une direction régionale des douanes et droits indirects ; 32 ans de services.
- Mme Fourmy, née Remot (Annie, Marie-France), greffière dans une chambre régionale des comptes ; 35 ans de services.
- M. Girardi (Jean-Luc, André, Paul), président de section dans une chambre régionale des comptes ; 36 ans de services.
- M. Granier (Jean-Laurent, Raymond, Marie), président-directeur général d'une entreprise spécialisée dans l'activité assurances dommages ; 25 ans de services.
- Mme Gutel (Françoise, Annie), responsable de la division du budget et des moyens à l'Ecole nationale des finances publiques ; 36 ans de services.
- Mme Hébrard-Minc, née Hébrard (Dominique, Sophie, Caroline), avocate spécialisée en droit fiscal ; 38 ans de services.
- M. Hoang-Van (Minh, Philippe, François dit Philippe), directeur du réseau commercial d'une centrale d'achat publique ; 36 ans de services.
- M. Iciar (Serge), chef de service comptable d'une recette régionale des douanes ; 42 ans de services.
- M. Krämer (Gilbert, René, Arsène), chef de la division des ressources humaines d'une direction régionale des finances publiques ; 40 ans de services.
- M. Lala (Abdollah), expert-comptable et commissaire aux comptes ; 24 ans de services.
- M. Laumet (Jean-Bernard), vice-président d'une association spécialisée dans les marchés financiers ; 50 ans de services.
- M. Léal (Didier, Georges), inspecteur divisionnaire des finances publiques, expert en matière de recherche de fraude fiscale ; 30 ans de services.
- Mme Leveau, née Carret (Nadine, Claudette), responsable du service clients interrégional d'une centrale d'achat publique ; 36 ans de services.
- M. L'Hôte (Eric, Guy, André), directeur de la communication et membre du comité de direction dans un groupe bancaire ; 29 ans de services.
- M. Lidsky (Vincent, Georges), vice-président du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ; 23 ans de services.
- Mme Mare, née Portat (Isabelle, Anne), directrice de pôle en gestion fiscale dans une direction départementale des finances publiques ; 26 ans de services.
- M. Menette (Xavier, Marie, François), chef de bureau à la direction générale des finances publiques au ministère ; 32 ans de services.
- Mme Moreau (Fabienne, Monique), directrice générale déléguée de la filiale informatique d'une institution financière publique ; 24 ans de services.
- Mme Moulin, née Delion (Anne-Marie, Laure, Rose), adjointe au directeur des affaires juridiques dans une autorité de contrôle ; 35 ans de services.
- M. Orcil (Jean-Pierre), directeur de l'animation du réseau d'un organisme de financement et de développement des entreprises ; 38 ans de services.

- Mme Pannier-Runacher, née Runacher (Agnès, Charlotte, Jeanne), directrice générale déléguée d'une entreprise spécialisée dans les domaines skiabiles et les parcs de loisirs ; 14 ans de services.
- M. Pascal (Benoît, Charles, Lucien), chef de l'échelon d'une direction des opérations douanières ; 17 ans de services.
- M. de Peretti (Jacques, Alphonse, Georges), directeur général délégué d'une filiale d'un groupe spécialisé dans l'assurance ; 27 ans de services.
- Mme Pesquet, née Fontan (Sylvie, Germaine, Anita), responsable du secteur des entreprises en difficulté dans une direction régionale des finances publiques ; 22 ans de services.
- Mme Picard, née Arnal (Florence, Yvonne), présidente de commission dans une organisation professionnelle d'actuaire ; 42 ans de services.
- Mme Rouède (Brigitte, Jacqueline, Fernande), directrice des ressources humaines dans un établissement public à caractère industriel et commercial ; 31 ans de services.
- M. Silvent (Franck, Pierre, Philippe), directeur du pôle finances, stratégie et participations d'une institution financière publique ; 17 ans de services.
- Mme de Soultrait, née Bonnel (Marie-Auriane dite Auriane), directrice des relations investisseurs et de la communication financière d'un groupe aéronautique ; 29 ans de services.
- M. Spiri (Michel, Didier), adjoint au secrétaire général pour l'organisation et l'information dans une banque centrale ; 33 ans de services.
- M. Venot (Laurent, Philippe), directeur de l'École nationale des douanes de Tourcoing ; 32 ans de services.
- M. Vert (Eric, Jean-Jacques), responsable adjoint de la cellule trésorerie dans une direction du ministère ; 40 ans de services.

## Défense

### *Au grade de commandeur*

- M. Gouffault (Roger, Charles), président départemental d'une fédération d'anciens combattants ; 70 ans de services.

### *Au grade d'officier*

- M. Boisard (Jacques, René, Joseph), président départemental d'une union d'anciens combattants. Chevalier du 9 mai 1986.
- M. Boulanger (Roland), vice-président départemental d'une union d'anciens combattants. Chevalier du 23 décembre 1991.
- M. Caillabet (Jacques), président et vice-président départemental d'associations d'anciens combattants ; 61 ans de services.
- M. Chenot (Gérard), adjoint d'un directeur de centre ministériel de gestion. Chevalier du 17 décembre 2002.
- M. Colliot (Gérard, Michel, Marcel), vice-président national d'une union d'anciens combattants ; 61 ans de services.
- M. Delaune (Philippe, Paul, Louis), adjoint au directeur dans un établissement public de défense ; chevalier du 11 novembre 1994.
- M. Grimmer (René, Joseph, Lucien), trésorier national adjoint et président régional d'une association d'anciens combattants. Chevalier du 28 juillet 1987.
- M. Lapiéd (René), vice-président départemental d'une union d'anciens combattants. Chevalier du 8 mai 1978.
- Mme Michel (Monique, Marie-Claire), conseillère technique dans une direction du ministère ; 35 ans de services.
- M. Pontet (Gabriel, Henri, Raymond), trésorier départemental d'une fédération d'anciens combattants. Chevalier du 18 janvier 2002.

### *Au grade de chevalier*

- Mme Anglade (Françoise, Thérèse, Marie), chef de bureau dans une direction du ministère ; 29 ans de services.
- M. Azoulay (Didier, Prosper), chef de laboratoire dans un établissement public de défense ; 34 ans de services.
- M. Baldy (Alain, Vincent, André), chef de secrétariat d'un comité du ministère ; 38 ans de services.
- M. Beaudoin (Serge, René, Firmin), vice-président départemental d'une fédération d'anciens combattants ; 58 ans de services.
- M. Beausoleil (Jean-Claude), président régional d'une association d'anciens combattants ; 48 ans de services.
- M. Berkover (André, Maurice), vice-président départemental d'une association d'anciens combattants ; 67 ans de services.
- M. Boutin (Roland, Adam, Camille), chef d'unité dans une direction du ministère ; 25 ans de services.
- M. Bouverot (Jean, Michel), chef de mission dans une direction du ministère ; 24 ans de services.
- M. Brémond (Patrick, Pierre, Etienne), directeur dans un groupe industriel de l'aéronautique et de défense ; 37 ans de services.

- M. Buchon (Jean-Pierre, Louis, Marie), vice-président national d'une fédération d'anciens combattants ; 53 ans de services.
- M. de Calouin de Tréville (Christophe, Gérard, Antonin), chef de bureau dans une direction du ministère ; 28 ans de services.
- Mme Castéra, née Cameijo (Béatrice), chef de pôle dans une direction du ministère ; 31 ans de services.
- M. Cheitan (Michel), chef de département dans une société de défense ; 37 ans de services.
- M. Colin (Claude, Henri), président départemental d'une fédération d'anciens combattants ; 59 ans de services.
- Mme Combe (Florence), chef de département dans une direction du ministère ; 27 ans de services.
- M. Coudrat (Louis, Abel, Georges), vice-président départemental d'une union d'anciens combattants ; 57 ans de services.
- M. Créniczy (Frédéric, Alexandre), chef de bureau dans une direction du ministère ; 18 ans de services.
- M. Crohen (Michel, Marcel, Paul), président d'une section locale d'une association d'anciens combattants ; 61 ans de services.
- M. Daste (Robert, Paul), vice-président national d'une union d'anciens combattants ; 59 ans de services.
- Mme Debrit, née Le Henry (Isabelle, Lucette, Josette), ingénieure informaticienne dans une direction du ministère ; 26 ans de services.
- M. Delmas (Laurent, Michel), chef de bureau dans une direction du ministère ; 23 ans de services.
- M. Drevet (Pierre, Rodolphe), chargé de mission dans un groupe industriel de défense ; 42 ans de services.
- Mme Ducat (Anne), adjointe à un directeur dans un établissement public de la défense ; 29 ans de services.
- Mme Echaliier-Defendini, née Echaliier (France), chef de bureau dans une direction du ministère ; 25 ans de services.
- Mme Emptoz, née Recroix (Geneviève, Louise, Marie-Josèphe), conseillère dans une direction du ministère ; 29 ans de services.
- M. Euvrard (Georges, René), trésorier départemental d'une union d'anciens combattants ; 61 ans de services.
- M. Faivre (François, Michel, Louis), directeur dans un groupe industriel de défense ; 33 ans de services.
- M. Frantz (Bernard, Henri, Théophile), président d'un comité local d'une fédération d'anciens combattants ; 60 ans de services.
- M. Gallois (Jean-Claude, Frédéric), directeur général d'une société de défense ; 38 ans de services.
- M. Garcia (Antoine), président et trésorier adjoint départemental d'associations d'anciens combattants ; 61 ans de services.
- M. Got (Joseph, Jean, Pierre), président départemental d'une fédération d'anciens combattants ; 58 ans de services.
- Mme Grandclément, née Mével (Marie-Adélaïde, Alice), chef de bureau dans une direction du ministère ; 29 ans de services.
- M. Hilaire (Bruno), chef de bureau dans une direction du ministère ; 28 ans de services.
- M. Isambert (Philippe, Francis), directeur général d'un groupe industriel de l'aéronautique et de défense ; 35 ans de services.
- M. Jouvray (Jean-Claude, Alfred, André), directeur dans un groupe industriel de défense ; 41 ans de services.
- M. Kalt (René, André), vice-président national d'une association d'anciens combattants ; 52 ans de services.
- M. Labaune (Daniel, Emile, Pierre), trésorier adjoint départemental d'une union d'anciens combattants ; 58 ans de services.
- M. Lambert (Patrick, Robert), chef de pôle dans une direction du ministère ; 40 ans de services.
- M. Le Guen (Louis, Paul), président d'une association locale d'anciens combattants ; 67 ans de services.
- M. de Magnitot, né Jourdan du Mazot Le Rat de Magnitot (Pierre, Marie, Albin), secrétaire général d'un groupe industriel de défense ; 36 ans de services.
- M. Mainguy (Gilbert, André), trésorier national d'une fédération d'anciens combattants ; 63 ans de services.
- M. Martineau (Jean-Pierre, Marie, Bernard), directeur adjoint d'un établissement de l'enseignement du ministère ; 29 ans de services.
- M. Maury (Laurent, Marc, Flavien), directeur général délégué d'un groupe industriel de défense ; 28 ans de services.
- M. Merle (Charles, Jean), vice-président départemental d'une fédération d'anciens combattants ; 60 ans de services.
- M. Multédo (Gilbert, Henri), directeur dans un groupe industriel de défense ; 37 ans de services.
- M. Nardini (Robert, Dino), directeur dans un groupe industriel de l'aéronautique et de défense ; 29 ans de services.
- M. Olive (François), chef de projet dans un établissement public de défense ; 39 ans de services.
- M. Palos (René, Joachim), secrétaire national d'une association d'anciens combattants ; 59 ans de services.
- M. Paquelier (Bernard, Guy, Lucien), chef de service dans un établissement public de défense ; 34 ans de services.
- M. Pellarin (Jean-François, Raymond), directeur général délégué d'un groupe industriel de défense ; 32 ans de services.
- Mme Penin de La Raudière, née Delale (Guenaeille, Marie, Sophie), directrice dans un groupe industriel de l'aéronautique et de défense ; 22 ans de services.

- Mme Pétilion (Odile, Claude, Suzanne), cheffe des opérations dans un groupe industriel de l'aéronautique et de défense ; 23 ans de services.
- M. Pleska (Eric, Michel, Adrien), adjoint à un chef de service dans une direction du ministère ; 34 ans de services.
- M. Rabain (Jacques, Henri, Jean), directeur dans un groupe industriel de défense ; 39 ans de services.
- M. Raimbault (Philippe, René), adjoint à un chef de département dans une direction du ministère ; 38 ans de services.
- M. Raphaël (Alain, Louis), vice-président départemental d'une union d'anciens combattants ; 56 ans de services.
- M. Regond (Thierry), directeur général d'une société de défense ; 25 ans de services.
- M. Roussel (André-Hubert, Vincent), directeur dans un groupe industriel de l'aéronautique et de défense ; 27 ans de services.
- Mme Rousselle (Danièle, Marguerite, Noëlle), chef de projet dans un établissement public de défense ; 23 ans de services.
- Mme Roux, née Petiot (Catherine, Michelle), directrice dans un groupe industriel de défense ; 31 ans de services.
- M. Stéphan (Pascal, Fabrice), directeur de programme dans une direction du ministère ; 27 ans de services.
- M. Surel (François, Yves, Bernard), chargé d'une sous-direction régionale dans une direction du ministère ; 38 ans de services.
- M. Touboul (Pierre, Lucien), directeur de département dans un établissement public de recherche aérospatiale ; 33 ans de services.
- M. Vetter (Albert, Eugen), président départemental d'une fédération d'anciens combattants ; 53 ans de services.
- M. Viellard (Emmanuel), président d'un groupe industriel de l'aéronautique et de défense ; 28 ans de services.
- M. Wiley (Thierry, Robert, Lucien), chef de secteur dans une direction du ministère ; 21 ans de services.

### **Affaires sociales, santé et droits des femmes**

#### *Au grade d'officier*

- Mme Augustin (Josette, Anaclet), déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Chevalier du 24 janvier 2007.
- Mme Berthier, née Siguret (Marie-France, Henriette), secrétaire d'une association régionale de promotion de la santé, présidente d'un comité départemental d'éducation pour la santé. Chevalier du 14 décembre 2007.
- Mme Naudin, née Denarie (Nicole, Françoise), présidente départementale d'une structure d'éducation et de promotion de la santé. Chevalier du 13 novembre 1999.
- Mme Savoldelli (Monique, Marie, Vianney), directrice d'un groupement de coopération sanitaire régional en télémédecine. Chevalier du 6 janvier 2007.

#### *Au grade de chevalier*

- Mme Agnoli (Anne, Claude), praticienne hospitalière spécialisée en médecine d'urgence et secours en montagne ; 16 ans de services.
- M. Amour (Julien, Charles), professeur des universités-praticien hospitalier, chef de l'unité fonctionnelle de réanimation chirurgicale d'un groupe hospitalier ; 16 ans de services.
- Mme Appa (Seelabaye), chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité dans une direction départementale de la cohésion sociale ; 25 ans de services.
- Mme Barbotte (Fabienne, Marie-Louise, Alice), présidente d'une association départementale de lutte contre les addictions ; 38 ans de services.
- Mme Barrero, née Ripoll (Eliane), présidente-fondatrice d'une association dédiée à la langue des signes ; 49 ans de services.
- Mme Bénat, née Vincent (Chantal, Anne-Marie), ancienne directrice et coordonnatrice des services et des activités de soins dans un centre hospitalier intercommunal ; 45 ans de services.
- Mme Bigot, née Lechat (Odile, Cécile, Marie), secrétaire départementale d'une association caritative ; 39 ans de services.
- Mme Birman, née Amsellem (Renée, Rachel), ancienne surveillante générale du laboratoire de biochimie médicale d'un hôpital ; 44 ans de services.
- Mme Blec, née Dominguez (Christine, Aline), responsable départementale d'une association d'aide aux personnes prostituées ; 23 ans de services.
- Mme Bureau, née Paillusseau (Véronique, Marie, Anne), assistante sociale dans un service hospitalier de neuro-oncologie ; 30 ans de services.
- Mme Charroule, née Céreuil (Véronique, Anne, Marie), médecin du sport, formatrice en ostéopathie, ancien médecin de sapeur-pompiers volontaires ; 25 ans de services.
- M. Cohen (Marc), directeur du pôle de santé et d'autonomie dans un centre de santé ; 32 ans de services.
- M. Corbet (Claude, Bernard, Maurice), président d'une association en faveur du logement social ; 57 ans de services.

- Mme Cortez (Nathalie, Jeanne), directrice des services d'insertion d'une association pour l'hébergement d'urgence ; 24 ans de services.
- Mme Coulon, née Bagherzadeh Akbari (Fariba), praticienne hospitalière, chef du service d'information médicale dans un centre hospitalier ; 24 ans de services.
- Mme Cussac, née Le Gentil (Caroline, Marie, Sabine), vice-présidente nationale et présidente régionale d'une association caritative ; 36 ans de services.
- Mme Delon, née Cuomo (Marie-Hélène), présidente d'une association en faveur de personnes en situation de handicap ; 28 ans de services.
- Mme Dubois, née Pierron (Marie-Jeanne), ancienne assistante sociale, coordinatrice d'un service social au sein d'une entreprise ; 46 ans de services.
- Mme Ferrieux (Christiane, Georgette), vice-présidente d'un centre d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer ; 47 ans de services.
- M. Freund (Jacques, Emile), ancien directeur d'hôpital ; 38 ans de services.
- Mme Jouvin, née Quillet (Patricia, Jocelyne, Jackie), directrice d'un établissement pour personnes âgées dépendantes ; 38 ans de services.
- Mme Lemaire, née Nanni (Emmanuella), médecin en anesthésiologie-réanimation chirurgicale dans un centre hospitalier ; 33 ans de services.
- Mme Lenfant, née Jego (Gaëlle, Eve), vice-présidente du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; 25 ans de services.
- M. Leroy (Michel, Paul), ancien pédicure-podologue ; 35 ans de services.
- M. Lucas (Yannick, Antoine, François), directeur, responsable de pôle dans une mutuelle nationale ; 24 ans de services.
- M. Mametz (Cédric, Patrick, Léon), président d'une association de soutien aux personnes déficientes intellectuelles ; 14 ans de services.
- M. Maratier (Antoine, Clément, Camille), pharmacien, co-initiateur d'un centre d'accueil de jour des malades d'Alzheimer ; 33 ans de services.
- Mme Margueron (Brigitte, Séraphine), directrice d'un centre national de formation aux disciplines du secourisme ; 35 ans de services.
- Mme Maros (Christine), présidente d'une association d'aide à l'entrepreneuriat féminin ; 29 ans de services.
- Mme Mikolajczyk, née Talamas (Laurence, Marie, Josette), directrice d'un centre d'information sur le droit des femmes et des familles ; 32 ans de services.
- Mme Orioli, née Gisselmann (Marie-France, Liane), psychiatre, présidente d'honneur d'une association pour la recherche en psychiatrie ; 39 ans de services.
- M. Penven (Patrick, Bernard), directeur délégué d'un centre hospitalier ; 20 ans de services.
- Mme Perrot (Bernadette, Jeannine, Mauricette), gynécologue-obstétricienne ; 41 ans de services.
- M. Pouly (Jacques, Charles, Jean), président d'un réseau national de chantiers d'insertion ; 34 ans de services.
- Mme Roche, née Fournier (Dominique, Madeleine, Yvonne), directrice générale d'une association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ; 40 ans de services.
- Mme Samson (Anne-Marie), directrice d'hôpital ; 39 ans de services.
- Mme Soubieux (Marie-José, Thérèse), psychiatre, praticienne hospitalière ; 30 ans de services.
- Mme Vancauwelaert, née Prévot (Anne-Marie, Marceline), présidente d'une association pour la solidarité active ; 59 ans de services.
- Mme Verdier, née Pallavicini (Odile), présidente d'une association d'enfants et d'adultes handicapés ; 36 ans de services.
- M. Véreecque (Régis), vice-président de l'Association nationale des membres des tribunaux des affaires de sécurité sociale et du contentieux technique ; 52 ans de services.
- M. Vittoz (Philippe, Jean, François), médecin généraliste, ancien médecin sapeur-pompier volontaire, ancien président d'un conseil départemental de l'ordre des médecins ; 29 ans de services.
- M. Willaumez (Jean-Pascal, Marie, Raphaël), médecin généraliste, président honoraire d'une fédération nationale de donneurs de sang ; 43 ans de services.
- M. Zerat (Jean-Claude, Charles), médecin biologiste, directeur d'un laboratoire d'analyses médicales ; 44 ans de services.
- Mme Zidane (Yasmina), présidente-fondatrice d'une structure d'accueil pour les mères et leurs enfants ; 30 ans de services.

### **Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social**

*Au grade de commandeur*

- Mme Bouquet, née Godinot (Brigitte, Marie, Anne), sociologue, membre du Conseil supérieur du travail social.  
Officier du 10 juin 2008.

M. Vial (Jean-Marie, Auguste), administrateur d'une société financière et industrielle. Officier du 10 novembre 2006.

*Au grade d'officier*

Mme Sancerni (Isabelle, Nathalie), présidente d'honneur d'une organisation syndicale. Chevalier du 28 septembre 2005.

M. Sarazin (Michel, André, Eugène), vice-président d'une association d'aide au développement des entreprises. Chevalier du 10 mars 1994.

*Au grade de chevalier*

M. Aubert (Jean-Claude, André), administrateur d'organismes du secteur de l'économie sociale et solidaire ; 46 ans de services.

Mme Baude (Catherine, Jeanne, Marie), chef du bureau de la politique documentaire des ministères sociaux ; 36 ans de services.

M. Blas (Pierre), chef de bureau des intendances au ministère des affaires sociales et de la santé ; 45 ans de services.

M. Bossonnet (Robert, Marcel, André), président d'un organisme départemental de santé au travail ; 59 ans de services.

Mme Brouant (Virginie), dirigeante d'une poissonnerie, meilleur ouvrier de France ; 15 ans de services.

M. Cabusat (Francis, Jean-Pierre), vice-président d'une organisation syndicale locale ; 49 ans de services.

Mme Caoudal, née Bigouin (Catherine, Marie, Claude), directrice d'une mission locale et d'une maison de l'emploi ; 27 ans de services.

Mme Chamfly (Anne, Jeannine dite Jeannine), trésorière adjointe d'un organisme régional de formation ; 67 ans de services.

M. Cheret (Jean-Pierre, René), ancien chef de mission dans une société de transport ferroviaire, ancien président d'une fédération nationale de décorés ; 53 ans de services.

M. Coulon (Pierre-Jean, Henri, Marie), secrétaire confédéral d'un syndicat ; 36 ans de services.

Mme Cousin (Jeannine, Marcelle), responsable d'un centre de formation professionnelle ; 40 ans de services.

Mme Coutier, née Devaux (Dominique, Joëlle), directrice générale d'un groupe spécialisé dans l'industrie métallique et sidérurgique ; 34 ans de services.

Mme Delort, née Schnitzler (Céline, Laure), fondatrice et gérante d'une société spécialisée en externalisation des ressources humaines ; 17 ans de services.

Mme De Moura (Fernanda, Isabel dite Isabel), directrice d'une unité territoriale d'une direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; 30 ans de services.

M. Derbord (Stéphane, André), chef de cuisine, président départemental d'une organisation professionnelle ; 36 ans de services.

Mme Descus, née Vacher (Denise, Renée, Henriette), ancienne artisan-coiffeur, ancienne conseillère prud'homale ; 56 ans de services.

M. Dowkiw (Michel), secrétaire général d'une organisation syndicale locale ; 49 ans de services.

Mme Follonier, née Doisne (Marie-Christine, Florence), directrice d'une mission locale ; 26 ans de services.

M. Fraisse (Daniel, Joseph, Philippe), conseiller de l'enseignement technologique dans une académie ; 48 ans de services.

Mme Gaveriaux, née Dagnicourt (Catherine, Francia, Marie-Louise), directrice d'une maison de l'emploi et de la formation ; 29 ans de services.

M. Gay (Jean-Philippe, Louis), maître pâtissier, meilleur ouvrier de France ; 38 ans de services.

M. Gerphagnon (Pierre, Claude, Michel), ancien pupitreur dans une direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi ; 29 ans de services.

Mme Gerrer, née Hug (Valérie, Claire), chef d'entreprise dans le secteur de la sculpture et de la gravure sur pierre ; 30 ans de services.

Mme Girard, née Frouin (Isabelle, Marie-Noëlle, Gilberte), directrice d'une mission locale ; 31 ans de services.

M. Giret (Bernard, Jean-Noël), secrétaire général d'une organisation syndicale régionale ; 34 ans de services.

M. Gogny-Goubert (Boris, René, Marie), président d'un chantier école d'insertion ; 49 ans de services.

Mme Grapton (Corinne, Sylvie, Véronique), directrice des relations stratégiques dans une société industrielle ; 26 ans de services.

Mme Grussen (Marie-Claude), déléguée régionale d'une association en faveur de l'emploi des femmes ; 42 ans de services.

Mme Hergon (Nathalie), directrice d'une société spécialisée dans le traitement des métaux ; 24 ans de services.

Mme Heureux (Nadine), adjointe au directeur d'une unité territoriale d'une direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; 28 ans de services.

Mme Jonquard, née Dumas (Danielle, Andrée), chef d'une entreprise artisanale d'électricité ; 47 ans de services.

M. Laubie (Claude, Francis), conseiller d'une fédération de banques ; 48 ans de services.

- Mme Laurens, née Juéry (Anne, Marie-Claude), directrice d'une mission locale ; 19 ans de services.
- Mme Lazzari, née Rey (Michelle, Gisèle, Claudie), ancienne chef d'une entreprise dans le secteur de l'événementiel ; 51 ans de services.
- Mme Leclés, née Bontemps (Marie-Odile), présidente d'une maison de l'emploi et de la formation ; 45 ans de services.
- Mme Lelong, née Metlegh (Sarah), gérante d'un institut de beauté ; 50 ans de services.
- M. Ley (François-Xavier, Jean-Marie), médecin du travail ; 41 ans de services.
- M. Lorenzet (Mario, Pietro), ancien président d'un centre de formation d'apprentis du secteur du bâtiment et des travaux publics ; 53 ans de services.
- Mme Maillard Pilon, née Maillard (Gwénaëlle, Madeleine, Eugénie), directrice territoriale d'une agence Pôle emploi ; 24 ans de services.
- Mme Manse, née Pujo (Stéphanie), présidente départementale d'un syndicat de la boucherie ; 19 ans de services.
- Mme Moreau, née Clisson (Aude, Marie, Sonia), directrice générale d'une entreprise spécialisée dans le commerce de métaux ; 21 ans de services.
- Mme Ondet (Ghislaine, Marie), présidente-directrice générale d'une société spécialisée dans la transformation et la conservation du poisson ; 29 ans de services.
- M. Pelletier (Jean-Claude, René), artisan serrurier et ferronnier d'art, meilleur ouvrier de France ; 45 ans de services.
- Mme Rajaonary (Hanitriniaina, Alice dite Alice), directrice d'un organisme de formation aux métiers de l'artisanat ; 28 ans de services.
- Mme Ressayre (Myriam, Lucienne, Véronique), conseillère mobilité à la direction des ressources humaines au ministère ; 30 ans de services.
- M. Sermantin (Christian, Pierre), directeur adjoint dans une unité territoriale d'une direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; 43 ans de services.
- M. Tarquini (Michel, Gabriel), président régional des meilleurs ouvriers de France ; 41 ans de services.
- M. Tibier (Michel, Jean, Jules), président d'un centre d'insertion professionnelle ; 45 ans de services.
- M. Vet (Patrick, François, Eugène), directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; 31 ans de services.

## Intérieur

### *Au grade de commandeur*

- M. Lelarge (Pascal, Etienne, André), préfet du Haut-Rhin. Officier du 26 mars 2007.
- M. Morel (Claude, Louis, Charles), préfet des Landes. Officier du 15 février 1999.
- M. Petit (Christian, Raymond), ancien directeur régional d'une société ferroviaire. Officier du 5 octobre 2007.
- M. Peyvel (Pierre-André, Marie), préfet honoraire, secrétaire général du comité pour l'histoire préfectorale. Officier du 27 mai 2003.
- Mme Richard, née Delprat (Marie, Anne, Madeleine), conseillère régionale d'Ile-de-France, vice-présidente du conseil général de Seine-et-Marne ; 44 ans de services.

### *Au grade d'officier*

- M. Abadie (Marc, Jean, André), inspecteur général de l'administration. Chevalier du 11 décembre 2000.
- Mme Baccanini (Chantal), contrôleur générale des services actifs de la police nationale ; 35 ans de services.
- Mme Colin (Nathalie, Berthe, Suzanne), directrice des ressources humaines au ministère. Chevalier du 18 novembre 2005.
- M. Krier (Gaston, François, Charles), major de police. Chevalier du 27 avril 2005.
- Mme Lenzi (Catherine, Ophelia), commissaire divisionnaire de police. Chevalier du 13 juillet 2001.
- Mme Leuliette, née Lejeune (Annie-Claude, Rose, Marcelle), conseillère régionale de Picardie, maire de Fressenneville (Somme) ; 44 ans de services.
- M. Lincheneau (Jean-Marie, Paul, Louis), maire de La Glacerie (Manche). Chevalier du 15 mai 1988.
- Mme Marghiéri, née Margottin (Annick, Claudine, Pierrette), ancienne adjointe au maire de Saint-Mandé (Val-de-Marne). Chevalier du 13 novembre 2001.
- Mme Paulo, née Caray (Nicole, Françoise, Suzanne), conseillère générale du Lot, ancienne maire de Figeac ; 52 ans de services.
- M. Pouëssel (Alain, Martial, André), commissaire divisionnaire de police. Chevalier du 10 novembre 1993.
- M. Riffaut (Philippe, Edouard, Robert), haut fonctionnaire de défense adjoint du ministère. Chevalier du 6 mai 1998.
- M. Safran (Denis, Albert), conseiller de défense et de sécurité pour les questions sanitaires au ministère ; 40 ans de services.
- M. Sudry (Fabien, François, Yves), préfet de Saône-et-Loire. Chevalier du 18 janvier 2002.
- M. Tréneq (Philippe, Christian, Marie), contrôleur général de la police nationale. Chevalier du 14 juillet 2000.

*Au grade de chevalier*

- M. Adam (Didier, Marie, Joseph), commissaire divisionnaire de police ; 37 ans de services.
- Mme Alaux-Dhenin, née Dhenin (Virginie, Annie, Josiane), médecin de sapeurs-pompiers professionnels d'un service départemental d'incendie et de secours ; 24 ans de services.
- Mme Ambiaux (Catherine, Marie), commissaire divisionnaire de police ; 25 ans de services.
- M. Amoussou Adebale (Patrick, Pierre, Henri), secrétaire général pour les affaires régionales de la région Basse-Normandie ; 21 ans de services.
- M. Arhoul (Marie-Joseph, Kléber dit Kléber), préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais ; 25 ans de services.
- Mme Bailet, née Ciarafoni (Monique, Ginette, Andrée), directrice générale adjointe d'une mairie ; 39 ans de services.
- Mme Balussou (Fabienne, Henria, Thérèse), chef de la mission en charge de la politique de mobilité et de débouchés à la sous-direction du corps préfectoral et des administrateurs civils au ministère ; 16 ans de services.
- M. Barili (Jean-François, Pierre), président d'associations régionale et départementale de sapeurs-pompiers ; 29 ans de services.
- M. Baudet (Michel), capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, président d'une association départementale de sapeurs-pompiers ; 42 ans de services.
- M. Beaudoux (Stéphane, Jean-Paul), colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental d'un service d'incendie et de secours ; 22 ans de services.
- M. Beccari (Jean-Luc, Noël), directeur adjoint d'un service départemental d'incendie et de secours ; 22 ans de services.
- M. Berrahi (Hamid), commandant de police à l'emploi fonctionnel ; 34 ans de services.
- Mme Bouvet (Françoise, Suzanne, Léonie), secrétaire générale d'une sous-préfecture ; 28 ans de services.
- Mme Brûlebois, née Monnot (Danielle, Marie-Louise), première vice-présidente du conseil général du Jura ; 44 ans de services.
- M. Brunetière (Xavier), secrétaire général de la préfecture de La Réunion ; 20 ans de services.
- Mme Buisson (Jeannine, Marie-Colette), commissaire divisionnaire de police ; 28 ans de services.
- M. Bunan (Charles), ancien vice-président d'une association culturelle ; 63 ans de services.
- M. Carponcin (Didier, Jean), directeur adjoint départemental de la cohésion sociale ; 26 ans de services.
- M. Cerdan (François, Manuel), commissaire divisionnaire de police honoraire ; 43 ans de services.
- M. Chassagne (Jean-Jacques), capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, chef d'un centre d'incendie et de secours ; 41 ans de services.
- M. Chauvois (Raphaël, Louis, Fernand), conseiller régional de Basse-Normandie, conseiller municipal de Ouisseham (Calvados) ; 19 ans de services.
- Mme Coppi (Katia, Thérèse), conseillère générale de Seine-Saint-Denis, première adjointe au maire des Pavillons-sous-Bois ; 45 ans de services.
- M. Coste (Jérôme, Emile, Robert), colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur d'un service départemental d'incendie et de secours ; 28 ans de services.
- Mme Coste de Champeron, née Berthonneau (Anne, Cécile), directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ; 21 ans de services.
- M. Dégrange (Jean-Paul, Joseph), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels ; 38 ans de services.
- M. Degremont (Hubert, Maurice, Théodat), capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, chef d'un centre intercommunal des sapeurs-pompiers ; 38 ans de services.
- Mme Delassus-Doniol, née Galvan (Michèle, Marie, Anne), chargée de communication auprès du secrétaire général d'une préfecture ; 36 ans de services.
- M. Delaunay (Francis, André, Jean-Baptiste), major de police, responsable d'une unité locale ; 36 ans de services.
- Mme Devisch-Falconetti, née Devisch (Sandrine, Chantal, Paule), secrétaire à la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité au ministère ; 30 ans de services.
- Mme Dijon, née Dewaële (Valérie), coordinatrice départementale de la sécurité routière dans une préfecture ; 30 ans de services.
- M. Durquet (Julien, Dominique), ancien directeur général des services d'une mairie et d'une communauté de communes ; 45 ans de services.
- Mme Dussert, née Dimet (Corinne, Emma, Jacqueline), conseillère juridique dans une mairie ; 29 ans de services.
- M. El Moudni (Driss), président d'un conseil régional du culte musulman ; 23 ans de services.
- M. Faes (Yves, Julien, Gaston), directeur de l'immigration et de l'intégration d'une préfecture ; 38 ans de services.
- M. Frédéricq (Raoul, René), commissaire divisionnaire de police ; 48 ans de services.
- Mme Galin (Josiane), médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires d'un service départemental d'incendie et de secours ; 23 ans de services.
- M. Gérard (Jean-Louis, Christian, Pierre), directeur d'un service d'aide médicale d'urgence ; 35 ans de services.
- M. Gourevitch (Bruno), membre du comité et de la mission ministériels d'audit interne ; 30 ans de services.

- M. Hamon (Guy, Christian, Emile), chargé de la coordination d'un pôle à l'inspection générale de l'administration au ministère ; 24 ans de services.
- M. Hébrard (Alain, Emile, Pierre), ancien maire de Mirefleurs (Puy-de-Dôme) ; 49 ans de services.
- M. Henry (Yves, Albert, Amédée), maire de Virandeville (Manche) ; 44 ans de services.
- Mme Herdner (Véronique, Hombeline, Sophie), chef du service interministériel de défense et de protection civiles d'une préfecture ; 26 ans de services.
- Mme Hess (Hélène, Germaine, Claire), directrice des ressources humaines, du budget et de l'immobilier d'une préfecture ; 16 ans de services.
- M. Houée (Eric, René), commissaire divisionnaire de police ; 35 ans de services.
- M. Hougron (Philippe, Eugène, Maurice), directeur général des services d'une mairie ; 39 ans de services.
- Mme Jacopin, née Ziegelmeyer (Claude, Marie, Emilienne), adjointe d'un chef de service à la direction des systèmes d'information et de communication au ministère ; 37 ans de services.
- M. Jean (Henri, Paul, François), sous-préfet de Dunkerque (Nord) ; 37 ans de services.
- M. Jouano (Jean-Claude, Joseph, Marie), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, président d'une association départementale de sapeurs-pompiers ; 31 ans de services.
- M. Kaiser (Bertrand, Louis, Marie), colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur adjoint d'un service départemental d'incendie et de secours ; 33 ans de services.
- Mme Labeur, née Le Cadre (Chantal, Lucienne, Anne), chef du pôle administratif de l'infirmierie psychiatrique d'une préfecture ; 42 ans de services.
- M. Langlais (Jean-Michel, Georges), colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur adjoint d'un service départemental d'incendie et de secours ; 30 ans de services.
- M. Ledemé (Jean-Yves, André, Marie), chef du service interministériel de défense et de protection civiles d'une préfecture ; 38 ans de services.
- Mme Loquet (Françoise, Henriette, Aimée), adjointe d'un chef de bureau à la direction générale des étrangers en France au ministère ; 36 ans de services.
- Mme Loudun (Marie-Paule, Georgette, Jeanne), directrice de la réglementation et des libertés publiques d'une préfecture ; 31 ans de services.
- M. Luxos (Richard, Yves), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires, chef d'un centre de secours ; 31 ans de services.
- M. Magne (Bruno, Paul, Jean), lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels, président d'une association départementale de sapeurs-pompiers ; 27 ans de services.
- M. Magnés (Eric, Yves, Charles), chef de bureau à la direction générale des étrangers en France au ministère ; 21 ans de services.
- M. Marcaillou (Didier, Pierre, Léon), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur d'un service départemental d'incendie et de secours ; 20 ans de services.
- Mme Martinval, née Odot (Jakline, Anna), infirmière de sapeurs-pompiers professionnels ; 28 ans de services.
- M. Massol (Eric, Bernard, Marie), colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur d'un service départemental d'incendie et de secours ; 30 ans de services.
- Mme Mauchet (Chantal, Marie, Jeanne), inspectrice générale de l'administration au ministère ; 24 ans de services.
- M. Maureille (Daniel, Christian), maire de Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or) ; 49 ans de services.
- M. Mellière (Jean-Claude), ancien sapeur-pompier professionnel, bénévole en faveur de la sécurité routière ; 50 ans de services.
- Mme Mengus, née Streicher (Christine, Marie), chef d'unité technique au ministère ; 36 ans de services.
- M. Mialot (Frédéric, Marcel), commissaire divisionnaire de police ; 29 ans de services.
- Mme de Montgolfier, née Rouvière (Catherine, Madeleine, Marie), ancienne vice-présidente d'une association humanitaire ; 30 ans de services.
- M. Morin (Stéphane, Antonin, Jean-Pierre), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur d'un service départemental d'incendie et de secours ; 25 ans de services.
- M. Musseau (Philippe), commandant de police ; 32 ans de services.
- Mme Nicoli (Vanina, Elisabeth, Andrée), adjointe au sous-directeur de l'administration générale et de l'achat à la direction des systèmes d'information et de communication au ministère ; 21 ans de services.
- Mme Noguès (Claire), chef de division à la délégation à l'information et à la communication du ministère ; 36 ans de services.
- Mme Pacey-Rivière, née Pacey (Rachel, Jeanne), déléguée d'un préfet dans un quartier prioritaire ; 19 ans de services.
- M. Patimo (Gérard, Joseph), directeur adjoint d'un service départemental d'incendie et de secours ; 25 ans de services.
- M. Paturel (Ivan, Marcel, Charles), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur d'un service départemental d'incendie et de secours ; 22 ans de services.
- M. Periès (Alain, Maurice, Charles), adjoint au maire de Pantin (Seine-Saint-Denis) ; 43 ans de services.
- Mme Philippon, née Philipps (Laëtitia, Annick), commissaire divisionnaire de police ; 20 ans de services.
- M. Pluquet (Jean-Philippe, Charles, Léon), commandant de police ; 33 ans de services.

- Mme Pouey-Dicard (Marie-Hélène, Antoinette), directrice générale des services d'une mairie ; 31 ans de services.
- M. Ravier (François, Bernard, Claude), directeur général des services d'un conseil régional ; 25 ans de services.
- Mme Reynaud (Christiane, Marie-Louise), secrétaire départementale d'une association dédiée à la sécurité routière ; 25 ans de services.
- M. Rigaud (Philippe, Jacques, Louis), colonel de sapeur-pompier professionnels, directeur d'un service départemental d'incendie et de secours ; 29 ans de services.
- M. Romatif (Bernard, André), colonel de sapeurs-pompier professionnels, directeur d'un service départemental d'incendie et de secours ; 30 ans de services.
- Mme Rosati, née De Bue (Monique), infirmière-chef de sapeurs-pompier volontaires d'un service départemental d'incendie et de secours ; 37 ans de services.
- Mme Schneider, née Haguenaer (Anne-Sylvie), directrice de l'information et de la communication dans une collectivité territoriale ; 42 ans de services.
- Mme Seguin (Catherine, Marie, Elisabeth), secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire ; 20 ans de services.
- M. Sengpraseuth (Alain), moine bouddhiste ; 40 ans de services.
- M. Soufflet (Philippe, Marcel, Louis), commandant de police ; 33 ans de services.
- Mme Teboul, née Nouchi (Michèle, Elisabeth, Rachel), présidente d'une association de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; 40 ans de services.
- Mme Thébaud, née Delinotte (Marie-Line), chef du département des ressources et de la modernisation d'une préfecture ; 29 ans de services.
- Mme Théophane (Nathalie, Claude), assistante, chef d'un secrétariat au ministère ; 31 ans de services.
- M. Thierry (François, Bernard, Pierre), commissaire divisionnaire de police ; 23 ans de services.
- Mme Thillier, née Mendousse (Corinne, Mariette, Jeanne), directrice de la réglementation et des libertés publiques d'une préfecture ; 30 ans de services.
- M. Tireloque (Philippe, André, Luc), commissaire divisionnaire de police ; 28 ans de services.
- M. Tourrette (Franck, Roger), chef du centre national de production des titres du ministère ; 21 ans de services.
- M. Véron (François-Xavier, Marcel, André), secrétaire général d'une sous-préfecture ; 38 ans de services.
- Mme Wilk, née Marquet (Antonia), caporale-chef de sapeurs-pompier volontaires ; 33 ans de services.

### **Agriculture, agroalimentaire et forêt**

#### *Au grade d'officier*

- M. Delahaye (Daniel, André, Emile), directeur général d'une union de coopératives laitières. Chevalier du 1<sup>er</sup> octobre 2002.
- Mme Vanelle, née Joncourt (Anne-Marie, Isabelle), inspectrice générale de santé publique vétérinaire. Chevalier du 28 août 2003.

#### *Au grade de chevalier*

- Mme Bareille, née Lepoittevin-Bergeot (Nathalie, Jacqueline), professeure de l'enseignement supérieur agricole ; 22 ans de services.
- M. Boissière (Jean, Yvon, René), directeur général d'une caisse régionale d'un organisme de solidarité et de santé ; 41 ans de services.
- M. Bosshardt (Charles, Yves), chef d'un service départemental de restauration des terrains de montagne ; 39 ans de services.
- Mme Cavard de Roux, née Cavard (Odile, Marie, Pascale), gérante d'un domaine viticole ; 42 ans de services.
- M. Clément (Yves, Marcel, François), dirigeant d'un club de réflexion sur les filières agroalimentaires ; 45 ans de services.
- M. Comptour (Albert, Louis, Joseph), premier vice-président d'une caisse régionale de la mutualité sociale agricole ; 45 ans de services.
- M. Corbeau (Bertrand, Claude), directeur général d'une fédération bancaire ; 33 ans de services.
- M. Decerle (Christian), président d'une chambre régionale d'agriculture ; 36 ans de services.
- M. Dessus (Michel, René), président d'une chambre départementale d'agriculture ; 30 ans de services.
- M. Dubois (Jean-Philippe, Pierre, Antoine), président-directeur général d'une société agroalimentaire ; 34 ans de services.
- Mme Fondeur, née Leclercq (Marie-Odile, Denise, Camille), directrice générale d'une société d'organisation d'événements de la restauration, de l'hôtellerie et des métiers de bouche ; 28 ans de services.
- M. Heimann (Michel, Maurice), directeur général d'une fédération nationale d'organismes fonciers ; 35 ans de services.
- Mme Laguerre, née Brard-Blanchard (Sophie), viticultrice ; 14 ans de services.
- M. Lasjunies (Jean-Luc, Raymond), président d'un syndicat de commerce de gros de volailles et de gibiers ; 28 ans de services.

- Mme Laurent, née Chamignon (Corinne, Isabelle), viticultrice et présidente d'une fédération départementale de viticulteurs ; 25 ans de services.
- M. Lengrais (Pascal, Pierre, André), chef d'une équipe de cuisine ; 35 ans de services.
- Mme Masse, née Pressevot (Sabine, Fabienne), directrice du directoire et directrice du marketing et de la communication d'une société agroalimentaire ; 23 ans de services.
- M. de Monte (Bruno, Quinto), directeur d'une école de gastronomie ; 22 ans de services.
- Mme Olivier, née Gard (Chantal), ancienne exploitante agricole et ancienne présidente de l'association des écrivains paysans ; 46 ans de services.
- M. Pérez (Jean-Simon, Marie-Pascal), ancien délégué adjoint dans une direction départementale des territoires ; 41 ans de services.
- Mme Raffin, née Vincent (Monique, Marie, Ernestine), ancienne adjointe au chef du secteur des questions agricoles au secrétariat général des affaires européennes ; 40 ans de services.
- M. Thibault (Jean-Lou), vétérinaire inspecteur ; 39 ans de services.
- M. Thiburce (Freddy, Eugène, James), directeur général d'un centre culinaire ; 26 ans de services.
- Mme Vabret (Murielle), administratrice d'une coopérative vétérinaire ; 21 ans de services.
- Mme Verdagner, née Aleman (Marie-Elisabeth, Manuela, Yvonne), secrétaire générale d'une interprofession fromagère ; 22 ans de services.

### **Economie, industrie et numérique**

#### *Au grade d'officier*

- Mme d'Andréa-Novel, née d'Andréa (Brigitte), professeure dans une école d'ingénieurs. Chevalier du 5 mai 2006.
- Mme Antraygues-Bénézet, née Antraygues (Bernadette, Jeanne, Marie), présidente et directrice générale de restaurants. Chevalier du 14 octobre 2009.

#### *Au grade de chevalier*

- M. Allimant (Denis, Marie-Louis), directeur général d'un groupe de négoce de matériaux de construction ; 47 ans de services.
- M. Aubry (Alain, Robert), ancien formateur en installations thermiques et génie climatique dans une chambre de commerce et d'industrie ; 47 ans de services.
- M. Barras (Gérard, Roger), président d'une société coopérative et participative de transformation de laine ; 46 ans de services.
- Mme Beauhaire (Nathalie, Thérèse, Marie), créatrice de bijoux ; 35 ans de services.
- M. Bianco (Didier, Paul, Marie), secrétaire général d'une chambre consulaire régionale ; 42 ans de services.
- M. Chneiweiss (Arnaud, Joël, Emmanuel), secrétaire général d'une mutuelle professionnelle ; 24 ans de services.
- Mme Clauss, née Meyer (Nicole, Yvonne, Catherine), présidente honoraire d'une fédération départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative ; 40 ans de services.
- Mme Coudene, née Geoffroy (Huguette, Yvette), directrice administrative et financière d'une société agroalimentaire ; 39 ans de services.
- M. Coudert (Christophe), directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; 18 ans de services.
- M. Couty (Christian), président d'une association de métiers d'art ; 40 ans de services.
- M. Dayou (Pascal, Alain, Robert), cuisinier ; 35 ans de services.
- Mme Delahaye (Fabienne, Claude, Marie-Louise), cofondatrice et dirigeante d'une société spécialisée dans l'organisation d'événements professionnels ; 28 ans de services.
- Mme Derdevet, née Dodu (Martine, Lucienne, Gisèle), experte en droit social international dans un groupe automobile ; 27 ans de services.
- Mme Dusoulier, née Hugonot (Maryse, Jeanne, Henriette), directrice d'une manufacture de soieries ; 42 ans de services.
- M. Freÿ (Jean-Claude, Lucien, Louis), président d'un groupe mutualiste ; 42 ans de services.
- Mme Gallet-Hamlyn, née Gallet (Clémentine, Anne), présidente d'une société industrielle d'équipements composites, de robots et de logiciels ; 16 ans de services.
- M. Girard (François, Claude, Philippe), délégué général d'une association de valorisation et de promotion des achats ; 25 ans de services.
- Mme Grandjean (Lydia, Marie-Hélène, Alice), déléguée générale d'une fédération artisanale ; 28 ans de services.
- M. Guelf (André, Roger, Jean), ancien technicien principal de l'industrie nucléaire ; 59 ans de services.
- Mme Gueugnier, née Le Menestrel (Bénédictine, Claire, Solange), directrice d'une fondation à vocation sociale ; 36 ans de services.
- Mme Henry-Gosswiller, née Henry (Sylvie, Jeanne), présidente d'une union professionnelle de tourisme ; 32 ans de services.

- Mme Huberson-Thievenaz, née Huberson (Sophie, Marie-Thérèse), déléguée générale d'un syndicat professionnel national ; 31 ans de services.
- Mme Jamen, née Poyetton (Christine, Jeanne, Marie), secrétaire générale adjointe d'une école d'ingénieurs ; 24 ans de services.
- Mme Junyent (Dominique, Marie), secrétaire d'une organisation syndicale au sein du comité d'entreprise d'un laboratoire pharmaceutique ; 31 ans de services.
- M. Leduc (Georges, Jean), ancien président d'une chambre des métiers et de l'artisanat ; 42 ans de services.
- Mme Maurice, née Lesage (Florence, Chantal, Marie-Pierre), dirigeante de sociétés industrielles ; 22 ans de services.
- M. Mergui (Eric, Armand), président-directeur général d'un groupe d'équipements de photographie ; 32 ans de services.
- M. Meschia (Sylvain, Paul, Alexandre), artisan céramiste ; 42 ans de services.
- M. Meslin (Jacques, Edouard, Denis), directeur opérationnel dans un groupe postal ; 35 ans de services.
- M. Meslin (Jean-Denis, André, Alexandre), président d'une chambre consulaire départementale ; 39 ans de services.
- M. Mestre (Jacques, Ramon), président d'une fédération professionnelle régionale ; 54 ans de services.
- Mme Molins, née Gervais (Régine, Jeanne, Arlette), directrice de recherche dans une école d'ingénieurs ; 34 ans de services.
- M. Montsarrat (Michel, André, Julien), gérant d'un restaurant-brasserie ; 30 ans de services.
- Mme Omilanowski, née Fournillon (Michelle, Jeanine, Germaine), présidente d'une société de bâtiment ; 49 ans de services.
- M. Oustrière (Pascal), coordinateur du pôle économique et référent pour les investissements dans un secrétariat général pour les affaires régionales ; 36 ans de services.
- M. Paris (Célestin, Robert, Jacques), ancien maître pâtissier, chocolatier et glacier ; 45 ans de services.
- M. Pitance (Gilbert, Joseph, Paul), directeur d'un centre technique international dans le domaine des matériaux composites ; 41 ans de services.
- M. Pluss (Claude, Louis, Paul), ancien directeur technique et d'études de fabrication de cloisons amovibles ; 53 ans de services.
- Mme Ranger (Madeleine), fondatrice et dirigeante d'un cabinet de conseil en communication ; 51 ans de services.
- M. Raymond-Bernardé (Stéphane, Cyriaque, Thierry), coprésident d'une maison de gastronomie ; 21 ans de services.
- M. Revon (Jérôme), président et gérant d'une société de production télévisuelle ; 29 ans de services.
- M. Roussel (Christian, Joël), directeur d'un syndicat professionnel hôtelier ; 35 ans de services.
- Mme Suzenet (Gaëtane, Marie), directrice générale d'un pôle de compétitivité ; 21 ans de services.

### **Logement, égalité des territoires et ruralité**

#### *Au grade d'officier*

- M. Bonnefille (Pascal, Yves), directeur de la rédaction d'une publication immobilière, journaliste. Chevalier du 15 septembre 2004.
- Mme Caro (Catherine, Henriette), sous-directrice des affaires générales à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature ; 40 ans de services.
- M. Florentin (Georges-Henri, Marie, Philippe), directeur général d'un institut technologique pour les filières forêt, bois, construction et ameublement. Chevalier du 9 septembre 2003.
- Mme Moreau, née Berthon (Sylvie, Geneviève), secrétaire générale et directrice des ressources humaines d'un centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Chevalier du 6 mars 1999.
- M. Pliez (Eric, Jean-Marc), président du service d'aide mobile d'urgence social. Chevalier du 23 juin 1997.
- Mme Prost-Coletta, née Coletta (Marie, Joseph, Loetitia), déléguée ministérielle à l'accessibilité, auprès du secrétaire général du ministère. Chevalier du 2 décembre 1997.
- M. Verdon (Bruno, Marie, Jacques), ancien coordonnateur d'une mission au Conseil général de l'environnement et du développement durable. Chevalier du 20 février 1996.
- M. Villemaud (Jean-Christophe, François, Marie), directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Chevalier du 14 novembre 2001.

#### *Au grade de chevalier*

- M. Affane (Hicham), conseiller régional d'Ile-de-France, président d'un établissement public foncier ; 24 ans de services.
- Mme Andarelli, née Debarge (Catherine, Anne, Jacqueline), chargée de mission d'inspection générale et auditrice dans une mission d'inspection générale territoriale ; 43 ans de services.

- Mme de Bayser, née Bouniol (Anne, Marie-Laure), directrice du logement et de l'habitat d'une ville ; 17 ans de services.
- M. Bisson (Michel, Roger, Victor), maire de Lieusaint (Seine-et-Marne), président d'un syndicat d'agglomération nouvelle ; 37 ans de services.
- Mme Bonnel, née Gagnoulet (Marie-Christine), ancienne responsable de la mission d'insertion et de lutte contre les discriminations dans une direction départementale de la cohésion sociale ; 40 ans de services.
- M. Bonnet (Frédéric, Alain), architecte, urbaniste ; 28 ans de services.
- Mme Choquert (Martine, Alice, Monique), chargée de mission à la direction de la recherche et de l'innovation du Commissariat général au développement durable ; 36 ans de services.
- M. Constant (Bernard, Jacki), adjoint au maire de Trélissac (Dordogne), en charge de l'urbanisme ; 44 ans de services.
- Mme Coste (Isabelle, Geneviève), architecte, urbaniste ; 19 ans de services.
- Mme Coudyser, née Herlange (Jacqueline, France), secrétaire à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature ; 21 ans de services.
- Mme Dallot, née Guillebot (Brigitte, Madeleine, Françoise), directrice générale adjointe d'une société d'habitations à loyer modéré ; 43 ans de services.
- M. Delcros (Bernard, Philippe), maire de Chalinargues (Cantal), président d'un office départemental d'habitations à loyer modéré ; 30 ans de services.
- Mme Delettre, née Jouglet (Françoise, Suzanne, Alice), directrice générale d'un groupe de développement d'établissements de santé et d'équipements publics ; 41 ans de services.
- Mme Fleuret, née Desbois (Christine, Valérie), directrice d'une agence départementale d'information sur le logement ; 21 ans de services.
- Mme Fontagnères (Anne, Marguerite, Christine), directrice territoriale dans une société immobilière et directrice générale d'une entreprise sociale pour l'habitat ; 26 ans de services.
- Mme Guillabert (Anne, Brigitte, Claude), chargée de mission auprès d'un secrétaire général aux affaires régionales ; 42 ans de services.
- M. Lévêque (Louis, Antoine), président d'un centre de ressources et d'échanges du développement social urbain ; 43 ans de services.
- M. Marchet (Olivier, Michel), directeur dans un groupe d'habitat social ; 22 ans de services.
- Mme Nancy, née Jameton (Katy), responsable de la qualité à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature ; 15 ans de services.
- M. Nohier (Marc, François, Léon), directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 36 ans de services.
- M. Portier (Jean-Pierre), président d'une commission dans une fédération nationale d'associations de solidarité ; 42 ans de services.
- M. Priol (Alain, Jean, Yves), directeur départemental des territoires ; 30 ans de services.
- Mme Retaillé, née Remande (Marie-France, Fernande, Blanche), directrice adjointe et secrétaire générale d'une direction territoriale d'un centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ; 38 ans de services.
- M. Ruda (Francisco), chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine de la direction départementale des territoires et de la mer ; 32 ans de services.
- M. Sarels (Guy, Alexis), chef d'une unité territoriale d'une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; 39 ans de services.
- Mme Silliau (Bernadette), déléguée d'une fédération d'associations de solidarité ; 25 ans de services.
- Mme Soldano (Catherine, Louise, Elvire), maître de conférences en sociologie ; 32 ans de services.
- Mme Vallet, née Chalubert (Marie-Thérèse, Lucie), chef comptable dans une société immobilière ; 37 ans de services.
- M. Zanoni (Michel, Marcel, Dominique), directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ; 38 ans de services.

### Décentralisation et fonction publique

#### *Au grade de commandeur*

- M. Chapuis (Christian, Jean), président honoraire d'une fédération syndicale de cadres. Officier du 8 novembre 2002.

#### *Au grade d'officier*

- M. Hautier (Jacky, Christian), sous-préfet des Sables-d'Olonne (Vendée). Chevalier du 14 juillet 2001.
- Mme Klinkert (Brigitte, Anne, Francine), vice-présidente du conseil général du Haut-Rhin. Chevalier du 31 mars 2005.

*Au grade de chevalier*

- M. Abgrall (Michel, René, Marie), secrétaire général d'une sous-préfecture ; 33 ans de services.
- Mme Anstett-Rogron, née Anstett (Sandrine), adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'Intérieur ; 17 ans de services.
- Mme Bachelier (Catherine, Marianne, Danièle), sous-préfète de Vendôme (Loir-et-Cher) ; 16 ans de services.
- Mme Bastard, née Porquet (Dominique, Charlotte, Andrée), directrice de la réglementation et des libertés publiques dans une préfecture ; 37 ans de services.
- Mme Berthelot, née Guitard (Micheline), maire de Mazeray (Charente-Maritime) ; 43 ans de services.
- M. Billon (Jean, Henri), maire honoraire de Saint-Sauveur (Finistère) ; 52 ans de services.
- Mme Blanchard (Carole), ancienne maire d'Archiac (Charente-Maritime) ; 29 ans de services.
- M. Breuil (Jacques, Marcel, Joseph), vice-président du conseil général du Doubs, maire de Quingey ; 41 ans de services.
- M. Breyton (Bernard, Sylvain), sous-préfet de Millau (Aveyron) ; 40 ans de services.
- M. Brossier (Henri, Marie, Germain), ancien maire de Sorbais (Aisne) ; 49 ans de services.
- Mme Butor, née Germain (Carole, Marie-Pierre, Denise), adjointe au maire de Montargis (Loiret) ; 27 ans de services.
- Mme Caron (Véronique, Olivia, Nicole), sous-préfète de Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence) ; 26 ans de services.
- Mme Charles, née Feix (Monique, Claire, Augustine), ancienne adjointe au maire de Bourges (Cher) ; 57 ans de services.
- Mme Charnay, née Faure (Christiane, Marcelle), première adjointe au maire de Givors (Rhône) ; 41 ans de services.
- M. Chassaing (Jean-Louis), maire de Montgibaud (Corrèze) ; 51 ans de services.
- Mme Chevallier, née Drouet (Nicole, Fernande, Anna), ancienne maire de Montlivault (Loir-et-Cher) ; 51 ans de services.
- M. Cousin (Bernard, Henri, Roland), secrétaire général d'une sous-préfecture ; 30 ans de services.
- M. Dagorn (Aimé, François, Marie), conseiller municipal de Guingamp (Côtes-d'Armor), ancien président d'une communauté de communes ; 47 ans de services.
- M. Delanoë (Thierry), chef de bureau à la direction générale de l'administration et de la fonction publique au ministère ; 34 ans de services.
- Mme Desmarécaux (Nicole, Margarita), ancienne déléguée à la sécurité sanitaire dans une agence régionale de santé ; 42 ans de services.
- Mme Eme (Edwige, Claudine, Géraldine), conseillère générale de la Haute-Saône ; 24 ans de services.
- Mme Fortuné, née Damy (Nicole, Christiane), ancienne maire de Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres) ; 43 ans de services.
- Mme Francoz, née Garabédian (Saténig), ancienne conseillère municipale de Vienne (Isère), déléguée départementale de l'éducation nationale ; 71 ans de services.
- M. Gianazza (Alain), président général d'une mutuelle ; 43 ans de services.
- M. Goarin (Maurice, Eugène), ancien maire de Lanleff (Côtes-d'Armor) ; 42 ans de services.
- Mme Grel, née Glayal (Suzette), ancienne maire du Pout (Gironde), présidente d'un centre socioculturel intercommunal ; 54 ans de services.
- Mme Guillet (Sylvie), directrice d'un institut de formation de cadres territoriaux ; 40 ans de services.
- M. Herbet (Pierre, Camille), maire d'Hestrud (Nord) ; 54 ans de services.
- M. Ilhes (Pierre-Henri), maire de La Redorte (Aude) ; 25 ans de services.
- M. Jullien (Georges, Paul, Henri), maire de Noves (Bouches-du-Rhône) ; 47 ans de services.
- Mme Juy, née Beaufort (Michèle, Solange, Jacqueline), chef du bureau du cabinet d'une préfecture ; 43 ans de services.
- Mme Lafarge, née Chatras (Claudine), directrice chargée des relations avec les collectivités locales dans une préfecture ; 30 ans de services.
- M. Moal (Jean-Jacques), maire honoraire de Mespaul (Finistère) ; 55 ans de services.
- Mme Mongiat (Colette, Helvire), conseillère générale de la Nièvre ; 47 ans de services.
- M. Muguay (Jean-François, Daniel), maire de La Souterraine (Creuse) ; 37 ans de services.
- M. Peyret (Gilbert, Jean-Paul), ancien maire de Sanssac-l'Église (Haute-Loire) ; 41 ans de services.
- Mme Pizzorni (Florence, Suzanne), conservatrice en chef du patrimoine à la direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication ; 36 ans de services.
- M. Pradal (Philippe), premier adjoint au maire de Nice (Alpes-Maritimes), délégué aux finances, à la sécurité, aux travaux, aux transports et au stationnement ; 27 ans de services.
- M. Rey (Jean-Christian, Pierre, Georges), conseiller régional de Languedoc-Roussillon, maire de Bagnols-sur-Cèze (Gard) ; 19 ans de services.
- M. Rigaud (Bernard), directeur général des services d'un conseil général ; 36 ans de services.

Mme Saint-Martin, née Salis (Anne-Marie, Andrée), maire honoraire d'Andrest (Hautes-Pyrénées) ; 48 ans de services.

### Culture et communication

#### *Au grade de commandeur*

Mme Guillem (Sylvie), ancienne danseuse étoile. Officier du 22 juin 2003.

Mme Platel (Elisabeth, Marie, Geneviève), ancienne danseuse étoile, directrice de l'école de danse de l'Opéra national de Paris. Officier du 17 juin 2004.

M. Sayan (Lévon), conseiller artistique. Officier du 18 novembre 2002.

#### *Au grade d'officier*

Mme André-Salvini, née André (Béatrice, Marie, Madeleine), directrice du département des antiquités orientales du musée du Louvre. Chevalier du 30 janvier 1998.

M. Bertrand (Claude, Albert), ancien vice-président du conseil général de l'Isère, en charge de la culture. Chevalier du 30 janvier 1992.

M. Boespflug (Francis, Louis), conseiller dans une société de production, de distribution et d'exploitation cinématographique ; 38 ans de services.

Mme Boyer (Myriam, Any), comédienne, réalisatrice, productrice. Chevalier du 24 janvier 2000.

M. Brouiller (Patrick, Fabien, Edmond), exploitant de salles de cinéma, président d'une association de cinémas d'art et d'essai. Chevalier du 3 février 2003.

M. Ponsard (Dominique, André, François), délégué adjoint à la direction générale de la création artistique au ministère. Chevalier du 6 décembre 1997.

M. de Saint-Vincent (Claude, Marie, Joseph), directeur général d'un groupe d'édition. Chevalier du 14 juillet 2004.

Mme Salmon (Béatrice, Chantal, Berthe), conseillère de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France en Belgique. Chevalier du 17 juin 2005.

Mme Taburet-Delahaye, née Taburet (Elisabeth, Marie, Jacqueline), directrice du musée national du Moyen Age. Chevalier du 26 juin 2007.

#### *Au grade de chevalier*

M. Aït (Eddie), président d'un établissement public de soutien à la création artistique, conseiller régional d'Ile-de-France ; 14 ans de services.

Mme Apollin, née Lizé (Sylvie, Marie, Madeleine), déléguée aux relations institutionnelles, à la stratégie internationale et au mécénat à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ; 25 ans de services.

Mme Arrecgros (Sandrine, Anne, Solange), administratrice générale du musée Rodin ; 21 ans de services.

Mme Auger-Lecas, née Auger (Patricia), secrétaire générale des musées et domaines nationaux de Compiègne et de Blérancourt ; 39 ans de services.

Mme de Banes Gardonne, née Matheron (Anne, George, Marthe), directrice régionale des affaires culturelles ; 34 ans de services.

Mme Baran (Murielle, Martine dite Muriel), secrétaire du chef de cabinet de la ministre ; 38 ans de services.

M. Batifoulier (Alain, Jacques), muséographe, scénographe, graphiste ; 50 ans de services.

Mme Beaupuy, née Petit (Françoise, Jeanne, Marcelle), gestionnaire de prestations financières au ministère ; 44 ans de services.

M. Bijoux (Stéphane, Nicolas), journaliste, directeur général délégué pour la diversité dans un groupe audiovisuel ; 24 ans de services.

Mme Boccard (Virginie, Stéphanie), directrice d'une scène nationale ; 18 ans de services.

Mme Boucharlat, née Faure (Elisabeth, Marie, Pierre dite Elise), conservatrice générale du patrimoine honoraire, chercheuse ; 38 ans de services.

M. Bourguignon (Thierry, Alain), musicien et chef d'orchestre, président-fondateur d'un festival de jazz ; 28 ans de services.

Mme Brigant (Annie), directrice d'une bibliothèque municipale ; 24 ans de services.

Mme Brochard (Ingrid, Alice), fondatrice d'un musée d'art contemporain destiné aux enfants ; 22 ans de services.

M. Chamourat (Christian, Lucien), photographe, président du conseil d'administration d'une association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs ; 49 ans de services.

M. Chérasse (Jean, André), ancien réalisateur, scénariste et producteur ; 45 ans de services.

Mme Chidiac, née Banna (Hana), responsable de l'unité patrimoniale des collections d'Afrique du Nord et du Proche-Orient au musée du Quai Branly ; 31 ans de services.

M. Dumas (Fernand dit Frédy), chef d'orchestre, chanteur et musicien ; 60 ans de services.

Mme Dupuis-Labbé, née Dupuis (Dominique, Marion, Nicole), chef de bureau à la direction générale des patrimoines du ministère ; 39 ans de services.

M. Fam (Nagui), dit Nagui, animateur et producteur pour la radio et la télévision ; 31 ans de services.

- M. Fischer (René, Charles, Edmond), directeur d'associations musicales, chef de fanfares ; 60 ans de services.
- M. Fournier (Luc, Georges, Auguste), chargé de mission pour le patrimoine technique à la direction générale des patrimoines du ministère ; 31 ans de services.
- M. Gaillard (Gilles, Georges, Félix), directeur général d'un studio spécialisé dans la création d'effets visuels et la postproduction ; 16 ans de services.
- Mme Houbart, née Lilti (Madeleine, Clotilde, Blanche), secrétaire générale d'une association d'architectes ; 33 ans de services.
- M. Hyber, né Hybert (Fabrice, René), artiste plasticien ; 33 ans de services.
- M. Iovic (Hervé, Charles), directeur artistique et gérant d'une société de doublage et de postsynchronisation ; 31 ans de services.
- M. Lang (Francis, Claude), directeur commercial d'un groupe d'édition ; 35 ans de services.
- Mme Lapeyre-Uzu, née Lapeyre (Françoise, Régine), conservatrice régionale de l'inventaire général du patrimoine culturel ; 43 ans de services.
- Mme Le Clech, née Charton (Sylvie, Véronique, Laurence), directrice régionale des affaires culturelles ; 26 ans de services.
- M. Lecoq (Jean-Loup, Jacques, Joseph), directeur régional adjoint des affaires culturelles ; 38 ans de services.
- Mme Le Morvan (Anne, Claire), chef d'un bureau au secrétariat général du ministère ; 17 ans de services.
- Mme Lintz (Yannick, Myriam), directrice du département des arts de l'Islam au musée du Louvre ; 25 ans de services.
- Mme Maillot (Sylvie, Mathilde, Alice), présidente du directoire d'une librairie ; 15 ans de services.
- Mme Maurice-Chabard, née Maurice (Brigitte, Marguerite, Lucienne), directrice de musées ; 30 ans de services.
- M. Métayer (Guillaume), chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique ; 20 ans de services.
- M. Mignerey (Gérald, Pascal, Robert), conservateur régional des monuments historiques ; 31 ans de services.
- M. Nobileau (Christophe), président d'un groupe spécialisé dans la production de séries télévisées ; 28 ans de services.
- M. Peyrard (Thierry, Jean), adjoint au sous-directeur des systèmes d'information au ministère ; 42 ans de services.
- M. Puiffe (Jean-Michel, Didier), directeur d'une scène nationale ; 30 ans de services.
- Mme Ramond-Bailly, née Ramond (Isabelle, Michèle), directrice juridique d'un groupe d'édition ; 25 ans de services.
- Mme Rialle-Salaber, née Rialle (Geneviève, Marie, Elisabeth), haut fonctionnaire pour l'encadrement supérieur au ministère ; 37 ans de services.
- Mme Rolin (Marie-Paule), directrice d'une bibliothèque municipale ; 24 ans de services.
- Mme Strasser, née Maestre (Catherine, Anne-Marie), historienne de l'art, enseignante dans une école d'art ; 34 ans de services.
- M. Tonnet (Jean-Jacques), directeur général d'une librairie ; 17 ans de services.
- M. Verdier-Magneau, né Verdier (Denis, Louis), directeur du développement culturel du château, du musée et du domaine national de Versailles ; 31 ans de services.
- Mme Vincent (Hélène, Marie), adjointe au directeur d'un musée ; 40 ans de services.
- Mme Zvénilgorosky (Camille), chef d'un service territorial de l'architecture et du patrimoine ; 27 ans de services.

### **Ville, jeunesse et sports**

#### *Au grade d'officier*

- M. Bardou (Christian, Louis, Fernand), vice-président départemental d'une association de décorés. Chevalier du 9 mai 1983.
- Mme Bartoli (Marion, Sophie), ancienne joueuse professionnelle de tennis ; 14 ans de services.
- M. Parker (William, Anthony dit Tony), basketteur professionnel ; 15 ans de services.

#### *Au grade de chevalier*

- M. Acosta Del Priore (Juan Carlos), ancien footballeur professionnel, cofondateur d'un comité départemental des sports en milieu rural ; 39 ans de services.
- M. Calonne (Christian, André, Achille), chargé de mission dans une association, ancien directeur d'un centre de placement immédiat ; 28 ans de services.
- M. Chérèque (Marc, Marie), président-directeur général d'une société anonyme sportive professionnelle ; 37 ans de services.
- Mme Estaquet, née Legrand (Catherine, Pauline), chef de projet en développement social urbain dans une mairie ; 27 ans de services.
- Mme Ganachaud (Marcelle), vice-présidente locale d'une association d'accueil ; 56 ans de services.
- Mme Hirschmuller (Catherine, Chantal, Hélène), conseillère d'éducation populaire et de jeunesse dans une direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; 34 ans de services.

- Mme Hirt, née Roth (Muriel, Valérie), chargée de mission au secrétariat général d'un centre de ressources, d'expertise et de performances sportives ; 21 ans de services.
- Mme Koenders (Nathalie, Stéphanie), professeure de sport dans un centre de ressources, d'expertise et de performances sportives ; 31 ans de services.
- Mme Lainé (Josette, Louise, Alice), directrice de l'action sociale d'une commune ; 37 ans de services.
- M. Lecourt (Roger, Henri, Julien), président d'honneur d'une association départementale de tennis ; 52 ans de services.
- Mme Leroyer (Nathalie, Madeleine), directrice de la cohésion sociale dans une communauté d'agglomération ; 20 ans de services.
- M. Malgouyrès (Jean-Marie, Joseph, Ernest), président d'honneur d'une association départementale de randonnée pédestre ; 51 ans de services.
- Mme Mary, née Savoyant (Francine), directrice financière du Centre national pour le développement du sport ; 40 ans de services.
- M. Marzouki (Kaïs, Aref), ancien directeur à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ; 33 ans de services.
- M. Mignot (André, Jean, Antoine), premier vice-président d'un comité départemental olympique et sportif ; 51 ans de services.
- M. Talon (Daniel, Lucien), vice-président délégué de la fédération française de boxe ; 48 ans de services.

### Outre-mer

#### *Au grade d'officier*

- M. Astakof (Jacques, Pierre, André), directeur du service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Nouvelle-Calédonie. Chevalier du 19 juin 1997.
- M. Mineur (Gérard, Roger, Louis), président honoraire d'une station de sauvetage en mer (Nouvelle-Calédonie). Chevalier du 4 août 1997.

#### *Au grade de chevalier*

- M. Ahmed (Mohamed), directeur général des services du conseil régional de La Réunion ; 39 ans de services.
- M. Ali (Madi), directeur d'école (Mayotte) ; 32 ans de services.
- M. Attoumani (Nassur), écrivain, enseignant (Mayotte) ; 31 ans de services.
- M. Brédent (Gérard, Ildephonse, Marie), médecin (Guadeloupe) ; 33 ans de services.
- M. Cavallo (Gabriel, Pierre), président-fondateur d'une association et professeur de chant (Polynésie française) ; 48 ans de services.
- M. Dubois (Jacques, André, Georges), directeur des ventes pour des laboratoires pharmaceutiques (La Réunion) ; 43 ans de services.
- Mme Kohumoetini (Véronique, Tahiatokihitoua), responsable du développement des archipels de Polynésie française ; 33 ans de services.
- Mme Ladine-Félicité (Joséphine, Victoire), professeure-documentaliste, présidente d'une association environnementale (Guadeloupe) ; 32 ans de services.
- M. Mattei (Lucien, Alfred, Marie), ancien employé de mairie, bénévole associatif en faveur de la jeunesse (Nouvelle-Calédonie) ; 38 ans de services.
- M. Niquet (Vincent, André), secrétaire général pour les affaires régionales de la Guyane ; 29 ans de services.
- M. Pambrun (Charles, Jean, Joseph), ancien professeur, président d'honneur d'une fédération de sports traditionnels (Polynésie française) ; 60 ans de services.
- Mme Pelage (Marie-Flore, Hosmane), présidente d'une association dédiée aux personnes handicapées (Martinique) ; 25 ans de services.
- Mme Pompee (Cécile, Zélie), ancienne infirmière, présidente-fondatrice d'une association d'aide aux personnes âgées (Martinique) ; 33 ans de services.
- Mme Puchon, née Veckens (Sabine, Anne), présidente d'une association de protection des animaux (Polynésie française) ; 20 ans de services.
- Mme Talfer, née Razafinaivo (Anne, Sandrine), inspectrice des douanes (Polynésie française) ; 19 ans de services.
- Mme Tréjaut, née Motara (Nasserine, Banou), directrice régionale du Centre national de la fonction publique territoriale (La Réunion) ; 36 ans de services.
- M. Vamur (Grégoire, Claude dit Claude), batteur, fondateur d'une association musicale (Guadeloupe) ; 42 ans de services.

## Groupe de travail Volontariat

### Problématique Générale :

Volontariat, bénévolat...: quelles formes d'engagements au XXI siècle:

- *Objectif principal* : thématique non exclusive au monde de la sécurité civile qui a vocation à réfléchir de manière transversale sur les questions d'engagement citoyen avec en filigrane la question de la pérennisation des modèles d'organisation qui reposent sur cette ressource humaine vitale. Il peut s'agir aussi pour le monde SP, à travers cette étude, de réaffirmer les spécificités du volontariat face aux autres formes d'engagement citoyen et d'utiliser la « caisse de résonance » des associations de secourisme afin de diffuser largement ce message au delà des sphères classiques du monde SP.

D'autres objectifs peuvent être assignés par le CE après délibération.

### Composition :

Pilote : A définir par le CE

- FNSPF (plusieurs membres du réseau fédéral idéalement un SPP + un SPV)
- Réseau des associations de secourisme présentes dans le CNPC : Croix Rouge Française, Croix blanche, Ordre de malte, Secours Catholique, Francas...
- Universitaires : il peut être pertinent de mobiliser des universitaires experts du monde SP durant ce GT afin de nourrir leur grille analytique des apports des autres organismes.
  - o Proposition : Marc Riedel, docteur en sociologie de l'Université Paris Dauphine, Caporal SPV
  - o Christophe Reniaud, doctorant en sociologie à l'Université Lyon 2, Cne SPP

Réunion de lancement : Décembre 2015

Coûts associés : Les membres du GT ne seront pas rémunérés pour leur participation au GT. Néanmoins, la prise en charge des frais de transports peut être envisagée notamment pour la réunion de lancement.

Remise du rapport : Septembre/octobre 2015

Communications envisagées : Grande table ronde lors du congrès d'Agen avec l'ensemble des associations de secourisme en France. Communication au préalable auprès des cibles traditionnelles du think tank.

---

## **GUIDE DE BONNE PRATIQUE**

---

# **Entretiens infirmiers de santé en service au sein des SDIS.**

22 novembre 2014

Les guides de bonne pratique (GBP) sont définis dans le champ de la santé comme des propositions développées méthodiquement pour aider le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données.

Les GBP sont des synthèses rigoureuses de l'état de l'art et des données de la science à un temps donné, décrites dans l'argumentaire scientifique. Elles ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement, dans sa prise en charge du patient qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations.

Ce guide de bonne pratique a été élaboré selon la méthode résumée. Il ne relève pas d'une auto saisine ou d'un accompagnement permanent par le service RBP de la HAS. Il ne peut être fait mention d'une quelconque labellisation de ce travail par la Haute Autorité de Santé.

Les objectifs de ce guide de bonne pratique, la population et les professionnels concernés par sa mise en œuvre sont résumés en dernière page (fiche descriptive) et décrits dans l'argumentaire scientifique.

<b>Grade des recommandations professionnelles</b>	
<b>A</b>	<p style="text-align: center;"><b>Preuve scientifique établie</b></p> <p>Fondée sur des études de fort niveau de preuve (niveau de preuve 1) : essais comparatifs randomisés de forte puissance et sans biais majeur ou méta-analyse d'essais comparatifs randomisés, analyse de décision basée sur des études bien menées.</p>
<b>B</b>	<p style="text-align: center;"><b>Présomption scientifique</b></p> <p>Fondée sur une présomption scientifique fournie par des études de niveau intermédiaire de preuve (niveau de preuve 2), comme des essais comparatifs randomisés de faible puissance, des études comparatives non randomisées bien menées, des études de cohorte.</p>
<b>C</b>	<p style="text-align: center;"><b>Faible niveau de preuve</b></p> <p>Fondée sur des études de moindre niveau de preuve, comme des études cas-témoins (niveau de preuve 3), des études rétrospectives, des séries de cas, des études comparatives comportant des biais importants (niveau de preuve 4).</p>
<b>AE</b>	<p style="text-align: center;"><b>Accord d'experts</b></p> <p>En l'absence d'études, les recommandations sont fondées sur un accord entre experts du groupe de travail, après consultation du groupe de lecture. L'absence de gradation ne signifie pas que les recommandations ne sont pas pertinentes et utiles. Elle doit, en revanche, inciter à engager des études complémentaires.</p>

## Abréviations et acronymes

ENSOSP	École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
EISS	Entretien infirmier de santé en service
ISP	Infirmier de sapeurs-pompiers
MSP	Médecin de sapeurs-pompiers
PATS	Personnel administratif ou technique spécialisé
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeur-pompier volontaire
SSSM	Service de santé et de secours médical
VMA	Visite de maintien en activité
VMA	Visite médicale d'aptitude
VRAO	Visite de reprise d'activité opérationnelle

VERSION DE TRAVAIL

## Préambule

### Contexte d'élaboration

L'interdisciplinarité des services de médecine professionnelle et d'aptitude, le virage que les SSSM doivent prendre vers une médecine de prévention comme pivot de la santé qualité de vie au travail renforcent le rôle et la place des infirmiers au côté des médecins. Certains SDIS envisagent ou ont institué cette complémentarité sous la forme d'entretiens infirmiers en santé au travail soit dans la surveillance de population cible prédéterminée, soit dans le cadre d'une insertion entre deux visites médicales. Ces pratiques nouvelles interrogent et nécessitent une réflexion dans un cadre professionnel.

### Objectifs du guide de bonne pratique

La rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur les entretiens infirmiers en santé au travail au sein des SDIS doit permettre de constituer un cadre pour cette activité nouvelle. Ce cadre porte tant sur les modalités de coopération interdisciplinaire, d'organisation pratiques au sein des services, sur les aspects de formation initiale, de maintien des acquis, que sur les critères d'évaluation des dispositions mises en place. Ce document doit permettre également de guider l'évaluation des pratiques des professionnels engagés dans la démarche interdisciplinaire des entretiens infirmiers en santé au travail.

### Inclusion du champ du guide de bonne pratique

Ce guide traite des entretiens individuels réalisés par des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires seuls, sans présence médicale, de manière organisée dans le cadre de procédures et protocoles déterminés par le médecin en charge de l'aptitude ou le médecin de prévention, dans le respect du cadre réglementaire régissant la médecine professionnelle et d'aptitude au sein des sapeurs-pompiers.

### Exclusion du champ du guide de bonne pratique

Ce guide ne traite pas :

- des pratiques médicales en matière de médecine préventive, professionnelle et d'aptitude réalisées par les médecins seuls au sein des SDIS.
- des pratiques de biométrie réalisées par les infirmiers de sapeurs-pompiers sans entretien guidé formalisé.
- de la pratique des entretiens infirmiers en santé au travail en dehors du périmètre des SDIS ou réalisés au bénéfice d'agents non sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires (ex : les PATS).
- des conseils sanitaires réalisés individuellement dans le cadre du rôle propre infirmier à l'issue d'entretiens informels.

En raison de l'hétérogénéité de dimensionnement, d'organisation et de fonctionnement des services de santé et de secours médicaux des SDIS, portée par la liberté d'administration de ces établissements publics, les dispositions prévus dans ce guide ne seront être que des préconisations. Seule une modification du cadre réglementaire en vigueur donnerait un caractère imposé à ces pratiques qui restent aujourd'hui à la discrétion des structures en charge de la médecine professionnelle et d'aptitude au sein des sapeurs-pompiers.

Les données de la littérature identifiée dans le cadre de ce travail (absence d'étude ou insuffisance des niveaux de preuve scientifique des études) n'ont pas permis d'établir de grade pour les recommandations portées dans ce guide. En conséquence, toutes les recommandations reposent sur un accord entre experts du groupe de travail, après consultation du groupe de lecture.

VERSION DE TRAVAIL

# Sommaire

## Abréviations et acronymes

## Préambule

## Recommandations

- 1. Place des entretiens infirmiers au sein des SDIS**
  - 1.1. Définition
  - 1.2. Intérêt
  - 1.3. Responsabilités et champ d'application
  - 1.4. Formation et modalités de réalisation
  - 1.5. Repérage, orientation et prévention
  - 1.6. Perspectives
  
- 2. Démarche interdisciplinaire et protocole**
  - 2.1. Pertinence en termes d'aptitude
  - 2.2. Pertinence en termes de prévention
  - 2.3. Le contenu de l'entretien infirmier
    - 2.3.1. *Préambule à la visite*
    - 2.3.2. *L'interrogatoire*
    - 2.3.3. *Examens cliniques*
    - 2.3.4. *Les Outils et Méthodes*
    - 2.3.5. *Cotation*
    - 2.3.6. *L'Arbre décisionnel*
  - 2.4. L'entretien infirmier de suivi
  
- 3. Compétences et formation**
  - 3.1. Les contours du champ de l'activité des infirmiers en santé en service
  - 3.2. Préconisations concernant le niveau 1 d'infirmier technicien en santé en service
  - 3.3. Préconisations concernant le niveau 2 d'infirmier spécialisé en santé en service
  - 3.4. Les compétences de l'infirmier sapeur-pompier spécialisé en santé en service (niveau 2)
  - 3.5. Les domaines de connaissances à maîtriser, nécessaires à l'acquisition des capacités à exercer les activités professionnelles spécialisées.
  - 3.6. Les modalités pédagogiques recommandées pour la formation de niveau 2 en cours d'ingénierie.

## Annexes

## Participants

## Remerciements

## Fiche descriptive

## Recommandations

### 1. Place des entretiens infirmiers au sein des SDIS

#### 1.1. Définition

La santé en service est la mission première des services de santé et de secours médical.

L'Entretien Infirmier de Santé en Service (EISS) est une adaptation à notre activité sapeur-pompier des Entretiens en Santé au Travail Infirmier (ESTI).

Les EISS sont un des moyens à disposition des SDIS pour améliorer le suivi de santé individualisé des agents.

#### 1.2. Intérêt

Les EISS sont mis en place pour mieux répondre aux obligations réglementaires de la santé en service. Ils garantissent la qualité de suivi de santé des agents quelle que soit l'évolution du système de santé au sein des SDIS.

Cette nouvelle forme de coopération médico-infirmière permettra aux médecins de parfaire ce suivi médical dans son rôle de spécialiste et d'expertise de la santé en service et aux infirmiers de valoriser leurs compétences.

Les EISS concourent au maintien de l'aptitude dans le cadre d'une démarche de prévention. Ils participent à la traçabilité des expositions, à la veille sanitaire et contribuent au parcours santé de l'agent tout au long de sa carrière.

#### 1.3. Responsabilités et champ d'application

Les entretiens infirmiers sont mis en place pour améliorer le suivi de santé des sapeurs-pompiers dans le cadre des activités confiées et prescrites à l'infirmier par le médecin.

<b>AE</b>	C'est le médecin-chef qui est responsable de l'organisation du suivi de santé des agents.
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Le médecin assure toutes les visites de recrutement, de reprise, et d'une manière générale, toute visite qui requiert une expertise médicale ou qui débouche sur la délivrance d'un avis d'aptitude. Lorsque cela est nécessaire, ces visites se font avec l'aide d'un infirmier.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.4. Formation et modalités de réalisation

Pour mener son entretien, l'infirmier habilité doit disposer des connaissances et compétences nécessaires pour faire le lien entre l'activité opérationnelle et l'état de santé du sapeur-pompier.

La traçabilité des expositions est garantie par le recueil et la conservation des informations dans le dossier médical en santé en service.

Une harmonisation dans le recueil des données cliniques et épidémiologiques contribue à la veille sanitaire dans la population des sapeurs-pompiers.

<b>AE</b>	Pour réaliser ces entretiens, l'infirmier doit suivre une formation initiale et une formation continue en santé en service et être habilité par le médecin-chef.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'entretien infirmier est conduit selon une trame prédéfinie permettant l'harmonisation des pratiques au sein du SDIS.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier doit avoir accès au dossier médical de l'agent pour assurer la continuité du suivi de santé.
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier doit avoir une bonne connaissance de l'activité opérationnelle et des postes de travail pour faire le lien entre la santé et les conditions d'exercice.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.5. Repérage, orientation et prévention

La médecine préventive doit se fonder sur une surveillance régulière et rapprochée de l'état de santé. L'EISS est un travail de coopération entre le médecin et l'infirmier basé sur une relation de confiance.

<b>AE</b>	<p>Au cours de l'entretien, l'infirmier recueille des informations relatives à l'état de santé physique et psychique en rapport avec l'activité de service permettant, le cas échéant, d'alerter le médecin en cas de remise en cause possible de son dernier avis d'aptitude.</p> <p>Dans cette éventualité, une visite auprès du médecin devra obligatoirement être programmée dans le respect d'un arbre décisionnel.</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier délivre à l'agent des conseils de prévention en lien avec les conditions de travail et les contraintes opérationnelles en vue de son éducation sanitaire.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'entretien infirmier donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi à l'agent qui ne mentionne aucune notion d'aptitude.
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Il est préconisé d'organiser des réunions interprofessionnelles régulières sur une périodicité à définir et une possibilité permanente d'accès au conseil médical.
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 1.6. Perspectives

L'entretien infirmier peut participer sous différentes formes aux actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation pour la santé.

<b>AE</b>	<p>Un EISS occasionnel est organisé à la demande du médecin ayant pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'aider à l'accompagnement des agents en cours de procédure d'inaptitude</li> <li>• de préparer d'éventuelles visites de fin de carrière</li> <li>• d'assurer le suivi paramédical ponctuel d'agents porteurs de pathologies dépistés par le médecin (suivi tensionnel et biologique) ou le suivi paramédical d'agents en difficultés psychologiques ou atteints d'addiction</li> <li>• de réaliser des examens complémentaires spécifiques</li> </ul>
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. Démarche interdisciplinaire et protocole

*Dans un objectif de publication, de recherches et développement, il est indispensable de développer des outils de suivi, outils d'enquêtes, des indicateurs... Alors quelle trame pour ces entretiens ? Mise en œuvre d'un outil identique pour l'évaluation ad hoc.*

### Introduction

S'appuyant sur différents textes législatifs et recommandations :

- décret 2012-135 du 30 janvier 2012 : « *Un entretien infirmier peut être mis en place pour réaliser les activités confiées [...]. Cet entretien donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi infirmier qui ne comporte aucune mention relative à l'aptitude ou l'inaptitude médicale du salarié.* » (annexe 2.16)
- circulaire DGT 13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail: « *Parmi les évolutions apportées par la réforme, la mise en place d'un entretien infirmier constitue une avancée significative* » (annexe 2.21)
- Plan cancer 2014-2019 (annexe 2.26)
- Recommandation HAS dépistage tabagique (annexe 2.25)
- Guide national de prévention : Activités physiques et sportives chez les sapeurs-pompiers (annexe 2.13)
- De la clinique infirmière à la consultation infirmière en santé au travail (annexe 2.17)
- Rôle et missions des infirmier(e)s en santé travail (annexe 2.18)
- Référentiel protocole infirmier proposé par le groupe interrégional *ISTNF/DIRECCTE/SST* (annexe 2.5)
- Nouvelles coopérations en santé au travail : Recommandations du Cnom (annexe 2.22).
- Schéma d'un entretien santé-travail infirmier ou « consultation santé-travail infirmière ». (annexe 2.4)
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours (annexe 2.6)
- Dépistage et gestion du mésusage de substances psychoactives (SPA) susceptibles de générer des troubles du comportement en milieu professionnel (annexe 2.8)
- Prise en charge de la dépendance tabagique (annexe 2.12)
- Evaluation du niveau de dépendance tabagique, test de Fagerström (annexe 2.1)
- Evaluation de la Motivation à l'Arrêt du Tabac – P. Légeron, G. Lagrue (annexe 2.2)
- Dépistage TMS: Saltsa (annexe 2.3)
- Sommeil : agenda du sommeil (annexe 2.9)
- Echelle de somnolence d'Epworth (annexe 2.11)
- Echelle de fatigue de Pichot (annexe 2.11)
- Questionnaire de Spiegel (annexe 2.11)
- questionnaire Evrest 2013 (annexe 2.10)
- Echelle de dépression HAD (annexe 2.7)
- Grille de décision suite à entretien infirmier (annexe 2.20)

Ainsi que sur les expérimentations :

- Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement n°73 juin 2012 p.392 : "Perspectives d'évolution de la santé au travail au SDIS06 : les entretiens infirmiers de santé en service de médecine professionnelle des sapeurs-pompiers. F. Pantaloni ; P. Vidal
- Expérimentation du Pôle Santé-Travail Métropole Nord (annexe 2.15)
- Expérimentation en santé au travail délégation de tâche du médecin du travail à l'infirmière – AHI 33 (annexe 2.19)
- Prévention du risque cardiovasculaire chez les sapeurs-pompiers : Score de Lachgar (annexe 2.24)
- Protocole infirmier ASTE Essonne (annexe 2.23)

Il est établi que l'EISS doit répondre à un protocole, que les outils de questionnement doivent permettre la cotation d'un risque. Enfin, l'EISS doit aboutir à un arbre décisionnel incluant ou non un entretien médical. L'EISS pourra être élargi à des visites de suivi après accord médical.

## 2.1 Pertinence en termes d'aptitude

Les données recueillies pourront servir, dans les décennies à venir, à faire des liens entre une maladie professionnelle et les activités réalisées par le sapeur-pompier.

<b>AE</b>	L'entretien infirmier participe au maintien de l'aptitude délivrée par le médecin. Il fait partie intégrante du dossier médical de l'agent.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2.2 Pertinence en termes de prévention :

L'entretien infirmier en santé en service doit se fonder sur un recueil de données et la recherche de signes infra-pathologiques. Il permet ainsi des actions de prévention adaptées collectives et individualisées.

<b>AE</b>	<p>L'entretien infirmier est un élément décisionnel en terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Médecine de prévention : permettant d'avoir des indicateurs nationaux, de faire une méta-analyse et de créer une cohorte. Il permet aussi une cartographie des actions de prévention.</li><li>- Santé en service.</li></ul>
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2.3 Le contenu de l'entretien infirmier

<b>AE</b>	<p>L'entretien infirmier s'appuie sur un protocole et est composé à minima de</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préambule à la visite</li><li>- Interrogatoire</li><li>- Examens cliniques : outils et méthodes type Saltsa et questionnaire INRS...</li><li>- Biométrie</li><li>- Arbre décisionnel /Cotation</li><li>- Indicateurs de suivi</li></ul>
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2.3.1 Préambule à la visite :

<b>AE</b>	<p>L'entretien infirmier fait partie du dossier médical de l'agent. A ce titre, les informations recueillies sont mentionnées au dossier et partagées avec les médecins délivrant son aptitude. L'agent doit en être informé en début d'entretien.</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2.3.2 L'interrogatoire :

<b>AE</b>	<p>Le questionnaire amène l'étude des risques professionnels (réveil nocturne, travail sur écran, gestes répétitifs, etc...) et le dépistage plus approfondi de certaines habitudes de vie (conduites addictives, habitudes alimentaires, etc...).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rechercher les signes infra-pathologiques</li><li>- Questionnaires de dépistage</li></ul>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2.3.3 Examens cliniques :

<b>AE</b>	<p>L'entretien comprendra à minima les examens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mensurations : Poids, Taille, Périmètre Abdominal</li><li>- Pouls, Tension artérielle</li><li>- Calcul de l'IMC</li></ul> <p>En fonction des risques et des différents postes occupés, certains examens complémentaires peuvent être associés.</p>
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier est formé à déceler une anomalie sur les examens afin d'alerter le médecin.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------

#### 2.3.4 Les Outils et Méthodes :

Il est judicieux de se baser sur l'existant, sur les enquêtes de santé au travail réalisées par les grandes entreprises pour choisir les outils et indicateurs de Santé en Service.

Le recueil de données devra être commun à tous les SDIS et au mieux emprunter des questionnaires aux procédés existants. Cette condition est nécessaire pour comparer les différentes populations de sapeurs-pompier entre elles ainsi qu'à la population en général.

La profession de sapeur-pompier regroupant plusieurs métiers et expositions, la sélection des outils d'enquête doit être adaptée à cette population.

Après avoir évalué la pertinence de l'outil pour la population SP (il y a plusieurs métiers chez les SP),

<b>AE</b>	<p>L'harmonisation de méthodes de travail et du recueil de données permet une comparaison de populations d'un SDIS à un autre, au niveau national mais aussi par rapport à la population en général.</p> <p>Pour cela les informations doivent être recherchées à l'aide d'outils existants (type Saltsa, Epworth, questionnaires Evrest, INRS).</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Il est nécessaire d'évaluer la pertinence de l'outil pour la population sapeur-pompier.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------

#### 2.3.5 Cotation :

<b>AE</b>	Les différents items de l'entretien seront cotés pour information ou orientation médicales.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------

#### 2.3.6 L'Arbre décisionnel :

<b>AE</b>	<p>L'entretien infirmier pourra aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune anomalie décelée (le score des différents tests ne souligne aucun problème)</li> <li>- Informations à transmettre au médecin.</li> <li>- Consultation médicale à programmer (selon score des</li> </ul>
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	différents tests) - Consultation médicale urgente.
--	-------------------------------------------------------

## 2.4 L'entretien infirmier de suivi :

<b>AE</b>	Un entretien de suivi à la demande du médecin peut être confié à l'infirmier. Il met en œuvre les prescriptions médicales et les actions appropriées relevant de son rôle propre.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 3. Compétences et formation

*Déterminer les pratiques nouvelles engendrées par les EISS passe obligatoirement par les étapes « compétences » et formation pour les infirmiers concernés. Faut-il intégrer un cursus LMD « santé au travail » ou reproduire des formations spécifiques SP avec le risque de la non-reconnaissance ? Faut-il spécialiser des ISP dans le domaine ?*

### 3.1 Les contours du champ de l'activité des infirmiers en santé en service

<b>AE</b>	Cette activité est pluridisciplinaire, sous la responsabilité du médecin-chef départemental et coordonnée par le médecin du travail ou à défaut par le médecin en charge de la santé en service.
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Il est préconisé la reconnaissance d'une graduation de compétences à deux niveaux d'acteurs infirmiers en santé en service.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Le niveau 1 est celui de technicien : préparation des visites médicales d'aptitude, information et conseils auprès des agents et transmission des éléments nécessaires au médecin.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Le niveau 2 est celui d'un infirmier spécialisé et diplômé en santé au travail répondant au niveau d'expertise exigé par la pratique avancée en soins infirmiers dans ce domaine d'activité.
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.2 Préconisations concernant le niveau 1 d'infirmier technicien en santé en service :

<b>AE</b>	Il est considéré que les compétences exercées selon ce profil sont celles du diplôme d'Etat d'infirmier. Les formations en milieu sapeur-pompier en explicitent les déclinaisons spécifiques.
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Il est recommandé une formation initiale obligatoire d'infirmier de sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels : module de santé publique-santé au travail du diplôme interuniversitaire des SSSM, mention infirmier, assorti d'une formation spécifique adaptée localement pour en satisfaire les particularités (matériels, informatiques, procédures et protocoles).
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Il est recommandé un tutorat assurant l'accompagnement du novice par un pair plus expérimenté, mais aussi par le médecin sous forme de compagnonnage.
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Avant le parcours de formation initiale avec son cursus universitaire obligatoire, il est recommandé une sensibilisation aux objectifs de l'aptitude médicale et de ses modalités appliquées localement, sous la responsabilité du médecin-chef départemental. Cette action peut présenter les temps et actes infirmiers fondamentaux permettant l'entrée de l'infirmier dans sa collaboration à ce domaine d'activité.
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Ces actions d'information et d'initiation (lecture du dossier médical, principes des profils et du SIGYCOP, intérêt des examens complémentaires, comparaison avec des résultats antérieurs...) peuvent être mutualisées entre SDIS.
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Il est rappelé l'obligation de formation de maintien des acquis et de développement professionnel continu.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.3 Préconisations concernant le niveau 2 d'infirmier spécialisé en santé en service :

<b>AE</b>	Une formation universitaire est recommandée. Plusieurs possibilités sont envisageables selon le niveau d'expertise et de reconnaissance souhaité :
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le diplôme interuniversitaire en santé au travail (DIUST), qui répond aux attentes générales universelles, hors spécificités sapeurs-pompiers, et dont le titre est reconnu par les organismes de tutelles et les institutions, sans toutefois entrer dans la classification LMD ;</li> <li>- une licence ou une première année de master ou d'une maîtrise en santé au travail (offre de formation de plusieurs universités);</li> <li>- un master (2) de prévention et santé au travail sapeur-pompier : sous l'égide de 3 universités et de l'ENSOSP, ce diplôme spécifique aux SSSM des SDIS est en cours d'ingénierie et vise à être reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur pour intégrer le dispositif LMD.</li> </ul>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Concernant le master (2) de prévention et santé au travail en milieu sapeur-pompier, les prérequis d'admission préconisés, mais restant à la diligence des universitaires, en particulier pour d'éventuelles VAE, sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une expérience significative de pratique professionnelle en santé au travail en étant titulaire du DIUST, option infirmier ;</li> <li>- ou une expérience significative de pratique professionnelle en qualité de technicien en santé au travail en milieu sapeur-pompier (niveau 1 sus-décrit) ;</li> <li>- ou validation d'une première année de master ou titulaire d'une maîtrise ;</li> <li>- ou titulaire du diplôme de cadre de santé.</li> </ul>
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Il est reconnu 11 champs de connaissances et 4 compétences intrinsèques à cette activité professionnelle d'expertise infirmière en prévention et santé au travail en milieu sapeur-pompier.</p>
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **3.4 Les compétences de l'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2):**

<b>AE</b>	<p>L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit acquérir des compétences organisationnelles et managériales.</p>
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit acquérir des compétences pédagogiques et didactiques.</p>
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit acquérir des compétences en méthodes de recherche.</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.5 Les domaines de connaissances à maîtriser, nécessaires à l'acquisition des capacités à exercer les activités professionnelles spécialisées.

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit maîtriser le domaine de connaissance relatif à la réglementation de la santé au travail ; les obligations de prévention ; les différents acteurs de la prévention et de la santé au travail.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit maîtriser le domaine de connaissance relatif à l'éthique.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit maîtriser le domaine de connaissance relatif à l'épidémiologie.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit maîtriser le domaine de connaissance relatif aux pathologies professionnelles.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit maîtriser le domaine de connaissance relatif au système d'évaluation et de management des risques.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit maîtriser le domaine de connaissance relatif aux risques professionnels ; accidents.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit avoir des connaissances relatives à la métrologie environnementale, chimique
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit avoir des connaissances relatives à la biométrie (marqueurs spécifiques de l'exposition).
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	L'infirmier de sapeurs-pompiers spécialisé en santé en service (niveau 2) doit maîtriser le domaine de connaissance relatif au management de la prévention et de la santé au travail.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.6 Les modalités pédagogiques recommandées pour la formation de niveau 2 en cours d'ingénierie

<b>AE</b>	Pour la formation de niveau 2 en cours d'ingénierie, il est recommandé d'avoir des activités pratiques en relation avec la formation, en SDIS, entre deux regroupements des étudiants.
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Pour la formation de niveau 2 en cours d'ingénierie, il est recommandé un accompagnement tutoré à distance et en présentiel.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Pour la formation de niveau 2 en cours d'ingénierie, il est recommandé la rédaction et la soutenance d'un mémoire concernant des problématiques validées par un comité de pilotage national (universitaires, employeurs et autorités) sous l'égide de l'ENSOSP.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Pour la formation de niveau 2 en cours d'ingénierie, le recours exclusif à des modalités d'enseignement à distance est formellement déconseillé.
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VERSION DE TRAVAIL

## Participants

VERSION DE TRAVAIL

## Remerciements

VERSION DE TRAVAIL

VERSION DE TRAVAIL

---

## **GUIDE DE BONNE PRATIQUE**

---

# **Soutien sanitaire opérationnel au sein des SDIS**

VERSION DE TRAVAIL

22 novembre 2014

Les guides de bonne pratique (GBP) sont définis dans le champ de la santé comme des propositions développées méthodiquement pour aider le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données.

Les GBP sont des synthèses rigoureuses de l'état de l'art et des données de la science à un temps donné, décrites dans l'argumentaire scientifique. Elles ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement, dans sa prise en charge du patient qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée, en fonction de ses propres constatations.

Ce guide de bonne pratique a été élaboré selon la méthode résumée. Il ne relève pas d'une auto saisine ou d'un accompagnement permanent par le service RBP de la HAS. Il ne peut être fait mention d'une quelconque labellisation de ce travail par la Haute Autorité de Santé.

Les objectifs de ce guide de bonne pratique, la population et les professionnels concernés par sa mise en œuvre sont résumés en dernière page (fiche descriptive) et décrits dans l'argumentaire scientifique.

<b>Grade des recommandations professionnelles</b>	
<b>A</b>	<p style="text-align: center;"><b>Preuve scientifique établie</b></p> <p>Fondée sur des études de fort niveau de preuve (niveau de preuve 1) : essais comparatifs randomisés de forte puissance et sans biais majeur ou méta-analyse d'essais comparatifs randomisés, analyse de décision basée sur des études bien menées.</p>
<b>B</b>	<p style="text-align: center;"><b>Présomption scientifique</b></p> <p>Fondée sur une présomption scientifique fournie par des études de niveau intermédiaire de preuve (niveau de preuve 2), comme des essais comparatifs randomisés de faible puissance, des études comparatives non randomisées bien menées, des études de cohorte.</p>
<b>C</b>	<p style="text-align: center;"><b>Faible niveau de preuve</b></p> <p>Fondée sur des études de moindre niveau de preuve, comme des études cas-témoins (niveau de preuve 3), des études rétrospectives, des séries de cas, des études comparatives comportant des biais importants (niveau de preuve 4).</p>
<b>AE</b>	<p style="text-align: center;"><b>Accord d'experts</b></p> <p>En l'absence d'études, les recommandations sont fondées sur un accord entre experts du groupe de travail, après consultation du groupe de lecture. L'absence de gradation ne signifie pas que les recommandations ne sont pas pertinentes et utiles. Elle doit, en revanche, inciter à engager des études complémentaires.</p>

## Abréviations et acronymes

CGCT	Code général des collectivités territoriales
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COS	Commandant des opérations de secours
CTA	Centre de traitement de l'alerte
EAD	Enseignement à distance
EPI	Équipement de protection individuelle
ENSOSP	École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
ISP	Infirmier de sapeurs-pompiers
INRS	Institut national de recherche et sécurité
MGO	Marche générale des opérations
MSP	Médecin de sapeurs-pompiers
PATS	Personnel administratif ou technique spécialisé
PISU	Protocole infirmier de soins d'urgence
SAMU	Structure d'aide médicale urgente
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SITAC	Situation Tactique
SMUR	Structure mobile d'urgence et de réanimation
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeur-pompier volontaire
SSO	Soutien sanitaire opérationnel
SSSM	Service de santé et de secours médical
VLI	Véhicule léger infirmier
VLM	Véhicule léger médecin
VLSM	Véhicule léger de secours médical
VSM	Véhicule de secours médical
VSS	Véhicule de soutien sanitaire

## Préambule

### Contexte d'élaboration

Le soutien sanitaire opérationnel (SSO) constitue une activité forte des SSSM des SDIS au carrefour de la santé au travail et de la médecine d'urgence. La construction quasi empirique de cette mission depuis près de 20 ans entraîne une hétérogénéité d'un département à l'autre. Cet état de faits peut être préjudiciable à la fois pour la qualité de la démarche d'analyse et de prévention des risques encourus par les sapeurs-pompiers, pour la qualité de leur prise en charge en situation d'urgence mais également dans les liens que cette activité doit entretenir avec la médecine d'aptitude et de prévention.

### Objectifs du guide de bonne pratique

La rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur le soutien sanitaire opérationnel au sein des SDIS doit permettre de constituer un cadre technique et scientifique pour cette activité. Ce cadre porte tant sur les modalités de coopération interdisciplinaire, d'organisation techniques et pratiques au sein des services, sur les aspects de formation initiale, de maintien des acquis, que sur les critères d'évaluation des dispositions mises en place. Ce document doit permettre également de guider l'évaluation des pratiques des professionnels engagés dans la démarche interdisciplinaire du soutien sanitaire opérationnel.

### Inclusion du champ du guide de bonne pratique

Ce guide traite de la mission des SSSM des SDIS prévue à l'article R1424-24 du CGCT ; « Le soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers ».

Les soins d'urgence constituent le volet curatif des incidents et accidents rencontrés du fait du caractère dangereux de la profession et de l'activité de sapeur-pompier.

Le soutien sanitaire constitue le volet préventif alliant analyse des risques opérationnels, plan de prévention, suivi de la condition physique et médicale des agents engagés dans le prolongement de la détermination continue de l'aptitude.

Les volets organisationnel, technique, formatif sont traités dans ce guide.

### Exclusion du champ du guide de bonne pratique

Ce guide ne traite pas :

- Des interventions réalisées par les SSSM dans le cadre des missions de secours d'urgence et d'aide médicale urgente auprès de la population.
- Des missions relevant de la détermination de la surveillance de la condition physique et l'aptitude médicale en dehors des interventions du SDIS.

En raison de l'hétérogénéité de dimensionnement, d'organisation et de fonctionnement des services de santé et de secours médicaux des SDIS, portée par la liberté d'administration de ces établissements publics, les dispositions prévus dans ce guide ne seront être que des préconisations. Même si l'un des objectifs du présent guide est l'harmonisation des pratiques sur le territoire national, l'application pleine et entière des présentes préconisations reste

aujourd'hui à la discrétion des structures en charge des missions de SSO et de secours d'urgence des sapeurs-pompiers.

Les données de la littérature identifiées dans le cadre de ce travail (absence d'étude ou insuffisance des niveaux de preuve scientifique des études) n'ont pas permis d'établir de grade pour les recommandations portées dans ce guide. En conséquence, toutes les recommandations reposent sur un accord entre experts du groupe de travail, après consultation du groupe de lecture.

VERSION DE TRAVAIL

# Sommaire

## Abréviations et acronymes

## Préambule

## Recommandations

- 1. Doctrine opérationnelle du SSO au sein des SDIS**
  - 1.1. Eléments de définition et de doctrine
  - 1.2. Déclenchement
  - 1.3. Actions et organisation en opération
  - 1.4. Traçabilité des actions et suivi post opérations
  
- 2. Ressources humaines et techniques du SSO au sein des SDIS**
  - 2.1. Formation
  - 2.2. Action humaine
  - 2.3. Technique
  
- 3. Compétences et formation en SSO**
  - 3.1. Les activités identifiées
  - 3.2. Les compétences à mobiliser pour chaque activité
  - 3.3. Les orientations pédagogiques pour développer ces compétences
  
- 4. Analyse des risques opérationnels et plans de prévention**
  - 4.1. Risques opérationnels
  - 4.2. Outils d'analyse des risques sur les lieux d'intervention
  - 4.3. Démarche de prévention dans le cadre du SSO

## Recommandations

### 1. Doctrine opérationnelle du SSO au sein des SDIS

*La démarche heuristique de développement du soutien sanitaire opérationnel en France et évolution vers une doctrine opérationnelle commune*

#### 1.1. Eléments de définition et de doctrine

En préambule, les experts rappellent que, conformément au code général des collectivités territoriales, le soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers sont des missions réglementaires des Services de Santé et de Secours Médical (SSSM) des Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Les SSSM l'assurent au titre de leur expertise dans le domaine de la santé des sapeurs-pompiers et des effets de l'exposition aux risques spécifiques encourus en intervention ainsi qu'à leur prévention

<b>AE</b>	Les experts recommandent que les principes généraux de conception et de mise en place effective des dispositifs de soutien sanitaire opérationnel (SSO) suivent ceux de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels en adoptant le cadre et les évolutions réglementaires et scientifiques.
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que le concept de SSO soit officiellement défini au niveau national. Les experts recommandent que la mission générale de SSO soit définie comme <i>la mise en œuvre d'un dispositif sanitaire multidisciplinaire, adapté en temps et en moyens et placé sous la responsabilité conjointe du COS et d'un officier de santé du SSSM (qui peut se trouver à distance). Ce dispositif est destiné à assurer le meilleur équilibre physiologique et psychologique possible afin de maintenir au mieux les capacités opérationnelles et de préserver la santé et les droits des agents à court, moyen et long terme avant, pendant et après leurs missions ou leurs sollicitations.</i>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que tous les sapeurs-pompiers, en fonction de leurs niveaux de responsabilités, soient formés, pendant leur formation initiale et
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AE	<p>continue, au maintien de leur propre forme physique et psychologique (et/ou à celles de leur personnels) ainsi qu'à leur préservation grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une information sur les principaux risques encourus et leurs conséquences possibles pour leur santé</li> <li>➤ au respect notamment des règles d'engagement et du port adéquat des EPI nécessaires</li> <li>➤ l'établissement et la communication de règles de prévention simples et applicables aux situations (notamment en terme d'hydratation, de gestion des EPI et d'auto et hétéro- surveillance...) permettant un premier niveau de soutien sanitaire en dehors de la présence d'un personnel de santé du SSSM.</li> <li>➤ l'information sur le rôle du SSO dans leur SDIS et les règles de son engagement et de sa mise en place sur le terrain.</li> </ul>
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AE	<p>Les experts recommandent qu'en fonction des risques encourus, le personnel désigné pour le SSO comporte à minima un infirmier ou un médecin du SSSM qui devient l'interlocuteur privilégié et direct du COS.</p>
----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AE	<p>Les experts recommandent que cet officier de santé du SSSM agisse dans un cadre réglementairement prévu dans son SDIS et dispose de moyens opérationnels propres et adaptés conformément aux règles établies au sein du règlement opérationnel.</p>
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AE	<p>Les experts recommandent que soit menée une réflexion élargie au sujet des limites d'engagement du personnel en tenant compte des études publiées ou à venir et en fonction des types d'intervention et des EPI notamment vestimentaires et respiratoires et que les conclusions de cette réflexion fassent l'objet d'un consensus national et/ou local avec l'autorité d'emploi sur les règles et limites <i>a priori</i> d'engagement.</p>
----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AE	<p>Les experts recommandent que les dispositifs de SSO concernent non seulement les opérations de secours mais aussi les entraînements et manœuvres comportant des risques réels ainsi que les rassemblements de sapeurs-pompiers à forts enjeux sportif ou physique ou psychologique.</p>
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 1.2. Déclenchement

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que l'engagement des moyens du SSO se fasse par « <b>départ réflexe</b> » immédiat dans certaines situations reconnues a priori à fort risque. A ce titre, les experts recommandent que l'engagement soit automatisé dans le système d'alerte (intégration au train départ) ou à minima proposé par le système d'alerte (consigne obligatoire) et que l'engagement du SSO fasse l'objet d'une information immédiate d'un cadre du SSSM.</p>
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que des règles de déclenchement et/ou d'engagement soient clairement définies dans chaque SDIS et mises à disposition des premiers échelons de décision opérationnelle (CTA et CODIS). Ces règles tiennent compte notamment des risques locaux et des moyens potentiellement disponibles. Elles peuvent prendre la forme de l'établissement d'un score de criticité.</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que lors de l'établissement de ces règles, les décideurs du SSSM et des autres services concernés du SDIS prennent en compte à minima les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ nature du sinistre</li><li>➤ évolutivité et étendue prévisibles</li><li>➤ nombre et niveau d'expérience des personnels engagés</li><li>➤ horaire du début de l'opération</li><li>➤ durée prévisible de l'intervention</li><li>➤ contraintes environnementales : nyctémère, données météo (et notamment température et vitesse de l'air et degré d'hygrométrie / périodes de canicules ou de grand froid), contraintes topographiques, éloignement des structures de soutien...</li><li>➤ risques particuliers comme le niveau de violence urbaine ou le risque sociétal</li><li>➤ niveau de sollicitation opérationnelle des intervenants préalablement à cette intervention</li><li>➤ délais de déclenchement et de mise en œuvre du SSO sur le terrain</li><li>➤ engagement d'équipes spécialisées.</li></ul>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent qu'en dehors des engagements de SSO en départs réflexes ou rentrant dans les critères prédéfinis ci-dessus, un recueil des</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>éléments inhabituels ou imprévus de criticité soit faite par le CTA et/ou le CODIS afin que puisse être réalisée si nécessaire une analyse précoce avec un officier de santé du SSSM.</p>
<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que chaque SSSM soit capable de répondre en permanence à la sollicitation d'un COS ne disposant pas d'un SSO avec officier de santé pour analyser avec lui une situation qu'il estime à risque pour ses personnels et éventuellement déclencher un renfort sanitaire.</p>
<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent qu'un niveau minimal de réponse opérationnelle de SSO soit intégré dans chaque SSSM notamment par la mise en place d'une écoute permanente assurée par un officier du SSSM et par l'établissement d'un planning de garde ou d'astreinte mis à disposition des cadres du SSSM et de la chaîne de traitement de l'alerte et de commandement du SDIS. Cette écoute permanente par un officier du SSSM peut être réalisée soit directement (au C.T.A. par exemple) soit à distance (par un moyen de communication le rendant joignable).</p>
<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que, lors du déclenchement d'une mission de SSO, l'engagement des moyens SSSM de proximité (ou à défaut d'un moyen secouriste), soit privilégié y compris si ces moyens ne sont pas parfaitement adaptés en attendant les moyens spécifiques de SSO engagés.</p>
<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que la règle d'engagement d'un personnel du SSSM en SSO soit par principe un binôme médecin de sapeurs-pompiers / infirmier de sapeurs-pompiers. Toutefois, et en fonction de la disponibilité ou des niveaux de réponses graduées et notamment en cas d'engagement d'un niveau infirmier sans médecin, les experts recommandent que l'infirmier engagé puisse obtenir en permanence un avis médical ou une consigne de la part d'un médecin du SSSM.</p>
<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que, pour subvenir à des besoins spécifiques, des modalités de mobilisation d'intervenants spécialisés du SSSM (experts psychologues ou autres membres du SSSM ou du SDIS spécifiquement formés) soient prédéfinies.</p>

### 1.3. Actions et organisation en opération

<b>AE</b>	Les experts recommandent que la mise en place d'un dispositif de SSO suive la marche générale des opérations utilisée généralement par les sapeurs-pompiers intervenants.
<b>AE</b>	Les experts recommandent une prise de contact dès que possible entre le personnel désigné pour le SSO et le COS afin notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>- de se placer sous son autorité conjointement si besoin à une autorité médicale du SSSM pour ce qui la concerne (qui peut se trouver à distance)</li><li>- d'obtenir et de partager avec elles une représentation globale de l'intervention (recueil d'informations, SITAC,...),</li><li>- de proposer et de valider avec le COS les premières mesures (localisation de la zone de SSO, demande de renforts SSSM,...)</li><li>- d'assurer le rôle de conseiller technique du COS.</li></ul>
<b>AE</b>	Les experts recommandent qu'une reconnaissance « santé » soit effectuée par le personnel du SSO en concertation avec le COS afin de repérer et d'analyser les risques présents et d'évaluer l'intensité de l'engagement physique des SP.
<b>AE</b>	Les experts recommandent qu'à l'issue de cette évaluation, l'officier de santé du SSO puisse être en mesure de proposer au COS (en lien avec l'officier sécurité s'il est présent) : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Des conseils ou des actions de prévention primaire pour éviter ou limiter grandement l'exposition au risque</li><li>➤ Des conseils ou des actions de prévention secondaire pour limiter les conséquences sanitaires de l'exposition aux risques résiduels et pour assurer un maintien des capacités physiques, cognitives et psychologiques du personnel exposé</li><li>➤ Des préconisations sur le maintien, l'allègement ou le renforcement du dispositif SSO.</li></ul>

<b>AE</b>	Les experts recommandent que cette évaluation de terrain soit réitérée régulièrement et notamment lors des moments clé de l'intervention (par exemple ; engagement à risque particulier, début de la phase de déblaiement...).
<b>AE</b>	Les experts recommandent la rédaction de fiches réflexes d'action standardisées au niveau national (ou à défaut local) afin d'homogénéiser les pratiques sur site en fonction des principales typologies d'interventions.
<b>AE</b>	Les experts recommandent la mise à disposition des personnels engagés en SSO d'EPI adaptés (notamment de type incendie) et de moyens de transmission spécifiques.
<b>AE</b>	En fonction de l'importance de l'intervention et des moyens sanitaires déployés, les experts recommandent la création et le signalement d'une zone de SSO intégrée à la zone de soutien et située en dehors du périmètre de sécurité.
<b>AE</b>	Pour autant, les experts recommandent que l'activité des personnels de SSO se déploie aussi en dehors de cette zone spécifique en allant au contact des personnels sortant d'un engagement direct ou susceptibles d'y retourner afin de pouvoir y être éventuellement directement sollicités ou de pouvoir dépister les sujets ou les situations à risque.
<b>AE</b>	Afin d'optimiser la prise en charge des SP par un infirmier hors la présence d'un médecin, les experts recommandent la rédaction de protocoles infirmiers de soins spécifiques aux situations et pathologies les plus souvent rencontrées ou présentant un risque vital et notamment :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Protocole de surveillance du personnel engagé et règles de réengagement en concertation avec le commandement</li> <li>➤ prise en charge du coup de chaleur d'exercice et de l'épuisement à la chaleur</li> <li>➤ céphalées notamment per et post exposition à la chaleur</li> <li>➤ réhydratation adaptée</li> <li>➤ lésions-irritations oculaires</li> <li>➤ prise en charge d'une intoxication aigüe ou d'une exposition accidentelle aux fumées d'incendie</li> <li>➤ accident de plongée</li> <li>➤ antalgie per-os</li> <li>➤ troubles digestifs</li> <li>➤ traumatologie bénigne...</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que tous les moyens médicaux adaptés aux lésions dont souffriraient les SP soient mis en œuvre sans délai et conformément aux données actualisées de la science y compris et si nécessaire en faisant appel à des ressources externes au SSSM.</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que la décision de fin d'intervention du SSO soit prise conjointement entre le COS et l'officier de santé en charge du SSO en tenant compte des risques résiduels si l'opération n'est pas terminée.</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.4. Traçabilité des actions et suivi post-opérations

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que la mise en place d'une traçabilité de tout déclenchement et mise en place d'un SSO par l'intermédiaire a minima d'un compte-rendu détaillé et formalisé transmis au médecin-chef ou à un cadre du SSSM désigné et archivé au SSSM.</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que toutes les surveillances individuelles faites par le SSO ainsi que tous les soins prodigués y compris les plus bénins et les décisions prises (ou proposées au COS) soient consignés sur un document conservé au SSSM conformément aux règles qui régissent le secret médical.
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que tous les soins prodigués potentiellement évolutifs soient mentionnés dans les dossiers médicaux des agents concernés afin qu'ils puissent notamment faire l'objet d'une surveillance ou d'un suivi particulier.
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que tout dispositif de SSO à caractère particulier fasse l'objet d'une analyse de retour d'expérience interne ou multiservices.
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que les informations recueillies pendant les missions de SSO fassent l'objet d'une veille sanitaire (voire technique) centralisée à minima par le SSSM gestionnaire et à court terme par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. Ressources humaines et techniques du SSO au sein des SDIS

Les ressources du soutien sanitaire opérationnel : ressources humaines et matérielles

### 2.1 Formation

<b>AE</b>	Il est recommandé de s'appuyer sur le SP lui-même pour assurer le premier niveau de soutien santé en opération. Le SP recevra une formation spécifique
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Dés lors que la mission SSO du SP sort du champ de compétence prédéfini le personnel SSSM formé au SSO doit être déclenché
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Une modulation de la réponse SSO devra être définie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en fonction des critères d'engagement (CODIS)</li> <li>• en fonction de l'évolution de la situation (COS / SOUSAN)</li> <li>• en fonction de l'anticipation circonstancielle</li> </ul>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les personnels intervenant avec le SSSM devront bénéficier d'une formation spécifique
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------

## 2.2 Action humaine

<b>AE</b>	Chaque personnel SSSM susceptible d'assurer la mise en place d'un SSO ou susceptible d'être conseiller du COS <b>doit</b> être formé.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Chaque personnel SSSM formé intervenant dans le SSO doit être capable de prendre en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>La surveillance des agents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'état d'hydratation</li> <li>- les besoins caloriques</li> <li>- l'évaluation de l'hygiène corporelle</li> <li>- les besoins de repos</li> <li>- la surveillance des agents</li> <li>- les recueils de données</li> <li>- les soins (y compris la gestion d'une urgence vitale) et l'hygiène</li> </ul> </li> <li>○ <b>La remise en condition des agents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hydratation adaptée</li> <li>- nutrition adaptée</li> <li>- gestion du temps de repos</li> <li>- proposition de solutions appropriées pour assurer l'hygiène</li> </ul> </li> </ul>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Seul le MSP* est décideur du réengagement sur opération du SP qui a présenté une symptomatologie clinique hors du cadre prédéfini (pression artérielle, pouls,...). Ce médecin peut être physiquement sur l'intervention ou être joignable sur ligne enregistrée.
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

\* MSP SSO formé aux contraintes imposées aux SP lors de leurs missions ou à défaut d'un MSP non formé SSO mobilisable

## 2.3 Technique

**AE**

Le personnel SSSM formé intervenant dans le soutien sanitaire en opération devra bénéficier d'un véhicule opérationnel adapté

**AE**

Le véhicule devra être armé d'une dotation spécifique au SSO et adaptée au SDACR

**AE**

**Un minimum pré requis de matériel est nécessaire :**

- Matériel de mesure et surveillance des paramètres vitaux
- Médicaments et dispositifs médicaux
- Documents administratifs (inventaire, fiche de suivi,...)
- Logistique de premier recours (compléments hydriques et caloriques)
- Matériels de communication portable
- EPI

## 3. Compétences et formation en SSO

*Les formations propres au soutien sanitaire : formation initiale, formation de maintien des acquis...*

### 3.1 Les activités identifiées

Le soutien sanitaire opérationnel est l'affaire de tous, du sapeur-pompier lui-même, aux membres du SSSM en passant par l'encadrement. C'est dans cet esprit que nous avons identifié 4 activités en lien direct avec le SSO :

**AE**

Le SSO doit permettre le maintien en capacité du sapeur-pompier et de son binôme

**AE**

Les médecins sapeurs pompiers et les infirmiers sapeurs pompiers organisent et assurent la dispensation de soins préventifs et curatifs sur opération de secours

<b>AE</b>	L'organisation et l'encadrement SSSM du SSO, lors d'une opération de grande ampleur, doit être assurée par un officier santé
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les pharmaciens, les vétérinaires ou les psychologues sapeurs pompiers peuvent contribuer à l'activité SSO, chacun dans son leur domaine de compétences
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.2 Les compétences à mobiliser pour chaque activité

Pour réaliser les activités décrites ci-dessus, les différents acteurs doivent avoir les compétences nécessaires.

<b>AE</b>	Les experts recommandent que chaque sapeur pompier possède la compétence « préserver son potentiel physique et psychologique »
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent que les médecins et les infirmiers possèdent les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans son domaine de compétence (médecin ou infirmier)</li> <li>• Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique y compris en situation d'urgence</li> <li>• Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</li> <li>• Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</li> <li>• Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle</li> </ul>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que ces compétences, contextualisées à l'activité SSO, soient développées lors des formations initiales des médecins et des infirmiers
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que l'organisation et l'encadrement SSSM d'un dispositif SSO soit assuré par du personnel possédant la compétence spécifique « d'organiser et coordonner des interventions sanitaires »
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent que les autres acteurs pouvant contribuer aux missions SSO possèdent la compétence suivante : « conseiller l'encadrement sur toutes les composantes du SSO, dans le respect des prérogatives des uns et des autres »
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.3 Les orientations pédagogiques pour développer ces compétences

Pour développer ces différentes compétences, il est nécessaire de prévoir un ou plusieurs dispositifs de formation.

<b>AE</b>	<p>Les experts recommandent de renforcer, dans le cursus de formation initiale de tout sapeur-pompier, la partie liée au maintien de la capacité physique et psychique en abordant des thèmes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les besoins énergétiques et hydriques de base</li> <li>• La gestion du sommeil</li> <li>• L'hygiène individuelle et collective</li> <li>• La détection des signes d'alerte des pathologies circonstancielles (coup de chaleur,...)</li> </ul>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent qu'une initiation sur l'organisation et la finalité du SSO soit suivie par tous les membres du SSSM. Cela pourrait être intégré au tronc commun sécurité civile dispensé par l'ENSOSP.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent de développer des formations courtes, à destination des médecins et des infirmiers, sur les spécificités du SSO, les outils et les moyens mobilisables ainsi que sur la production de soins dans ce contexte spécifique.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent de renforcer la formation des cadres du SSSM sur l'organisation et la coordination de SSO de grandes ampleurs, en utilisant des outils tels que la réalité virtuelle et/ou les exercices tactiques
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>AE</b>	Les experts recommandent de faciliter l'accès à ces différentes formations, aux sapeurs-pompiers volontaires, par des dispositifs innovants comme l'EAD
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**AE**

Les méthodes pédagogiques actives avec des mises en situations proches des conditions d'interventions réelles doivent être privilégiées

## 4. Analyse des risques opérationnels et plan de prévention

*La multiplicité des interventions rencontrée par les sapeurs pompiers les soumet à une multitude de risques. Il convient de prendre compte cette problématique dans une réelle démarche de santé au travail.*

### 4.1 Risques opérationnels

On rappellera que le risque se définit comme l'éventualité d'une rencontre entre l'homme et un danger auquel il peut être exposé.

Le risque à 2 composantes :

- la probabilité de survenue, liée à la fréquence et/ou la durée d'exposition au danger
- la gravité du dommage

**AE**

Il est recommandé de prendre en compte au cours des opérations de secours les risques professionnels identifiés par l'INRS

### 4.2 Outils d'analyse des risques sur les lieux d'intervention

En lien avec le COS et en qualité de conseiller technique, voire de chef de secteur, l'officier santé présent sur intervention pourra contribuer à déterminer les risques auxquels sont exposés les personnels.

**AE**

Il est recommandé de mettre en place une « Marche Générale des Opérations » appliquée au SSO et d'adopter la Méthode de Raisonnement Tactique

**AE**

Les experts proposent ainsi d'utiliser les outils suivants :

- SITAC appliquée au SSO
- Grille d'analyse des risques, des réactions immédiates et des mesures correctives mises en place.
- Fiche de décision des besoins en réhabilitation des agents

### 4.3 Démarche de prévention dans le cadre du SSO

La démarche de prévention des risques dans le cadre du SSO respectera les principes de prévention, tels que définis par l’OMS, mais aussi les 9 principes définis par le Code du travail (article L. 4121-2).

<b>AE</b>	Les experts soulignent en préambule la nécessité de maintenir les agents dans une condition physique suffisante à assurer la mission opérationnelle par le respect de la périodicité de la visite médicale d’aptitude
<b>AE</b>	Cette démarche de prévention doit être formalisée, simple, reproductible, utilisable sur le terrain et exploitable a posteriori
<b>AE</b>	Les experts recommandent la mise en place d’une fiche individuelle d’exposition aux risques intégrable au dossier médical afin d’assurer la traçabilité de l’exposition et le suivi global au cours de la carrière de l’agent
<b>AE</b>	Les experts recommandent la mise en place de fiche de réhabilitation des personnels, intégrable si besoin au dossier médical
<b>AE</b>	La mise en place de la démarche de prévention en SSO doit faire l’objet d’une réflexion interservices au sein du SDIS, comprenant notamment le SSSM et le CHSCT